



JEAN MERCIER

JEAN MERCIER



L'ESTRIE

Cédé Par

COLLÈGE SAINT-BERNARD
514, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.



Société de
Généalogie de
Drummondville

545 rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

971.46
M555e

Collection : HISTOIRE DE L'ESTRIE
dirigée par l'abbé Jean Mercier

- 1 - L'Estrie.
- 2 - Autour de Mena' Sen.

Don de



Fondation Raymond-Beaudet

449, rue Notre-Dame
Drummondville
(Québec) J2B 2K9
(819) 478-2519

Jean MERCIER, ptre

L'ESTRIE

Préface

Chanoine Lionel Groulx

COLLÈGE SAINT-BERNARD
514^e AV^e DES FRÈRES
DUMASVILLE - P. Q.

APOSTOLAT DE LA PRESSE
250 Nord, boul. Saint-François,
SHERBROOKE — Québec

1 9 6 4

NIHIL OBSTAT :

Sherbrooke, le 30 janvier 1964.

Germain LAVALLEE, ptre, censeur ad hoc.

IMPRIMATUR :

Sherbrooke, le 12 avril 1964.

† Georges CABANA, archevêque de Sherbrooke

JE DEDIE CE LIVRE

A MES DYNAMIQUES ETUDIANTS
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI,
A QUI J'AI VOULU TRANSMETTRE
LA CONNAISSANCE
L'AMOUR
ET LE SERVICE
DE NOTRE PETITE PATRIE,
L' E S T R I E,
AFIN D'ATTEINDRE PLUS SUREMENT
LA GRANDE.

PREFACE

M. l'abbé Jean Mercier s'apprête à publier L'Estrie. Inutile de faire ici l'éloge d'un ouvrage qui a été préparé sous la direction de M. Guy Frégault, a mis à profit les recherches de deux spécialistes de la région, Mgr Maurice O'Bready et Mgr Albert Gravel, a mérité à l'auteur le grade de maîtrise en histoire à l'université de Montréal, lui a valu, en son pays, le prix « Juge Lemay » et l'éloge d'un maître tel que Mgr Emile Chartier, ancien vice-recteur de l'université montréalaise.

Oeuvre de recherches consciencieuses, la thèse du professeur du séminaire de Sherbrooke est à classer parmi les meilleures esquisses historiques et géographiques déjà entreprises sur de trop rares régions de notre province. L'Estrie n'est qu'au début d'une nouvelle période de son histoire. Mais l'on sait combien le passé en est riche. Chacun ne peut qu'applaudir à tout ce qui nous révélera, de façon aussi intelligente, la figure de la patrie québécoise.

Lionel Groulx, ptre
président de l'Institut d'histoire
de l'Amérique française

Le 20 avril 1964.

BIBLIOGRAPHIE

A — Manuscrits

Nicolet : *Archives de la chancellerie de l'évêché*. « Evêché et archevêché de Sherbrooke ».

Ottawa : *Archives des Colonies, 1713-1746*, vol. 34-86.

Québec : *Archives de l'archevêché*. « Missions des Bois-Francs et des Cantons de l'Est ».

Archives du ministère des Terres et Forêts, section du Cadastre et de la commission des Noms géographiques, dont M. Isaïe Nantais est le secrétaire.

Archives de la commission de Géographie du Québec. M. Jean Poirier, secrétaire.

Archives du séminaire de Québec. « Les Cantons de l'Est ».

Sherbrooke : *Archives diocésaines et paroissiales à l'archevêché de Sherbrooke*.

La Société d'histoire des Cantons de l'Est, fondée le 2 mars 1927, fut reconnue officiellement par la ville de Sherbrooke, le 7 mars de la même année. Le dépôt d'archives est conservé au siège social de la dite société, le séminaire de Sherbrooke. Le président : Dr Valmore Olivier.

Musée du séminaire de Sherbrooke. Le curateur : le chanoine Léon Marcotte.

Archives du séminaire et de l'université de Sherbrooke.

Liasse de papiers non classés, autrefois propriété d'Oscar Masse, maintenant en dépôt chez l'abbé Conrad Groleau, bibliothécaire au séminaire de Sherbrooke.

Dépôt d'archives personnel.

Archives de la société Saint-Jean-Baptiste diocésaine, à la Permanence, 37, rue Brooks, Sherbrooke.

B — Guides

Actualité économique, Index des matières, 1925-1950.

Brome County Historical Society, Publication N° 1, published by the Brome County Historical Society, 1937, 63 p.

- Brome County Historical Society*, Publication N^o 2, published by the Brome County Historical Society, 1949, 84 p.
- Essai de Bibliographie sur les écrivains originaires des Cantons de l'Est ou auteurs de travaux se rapportant à notre petite province*, Dr John Hayes, La Tribune, Sherbrooke, 1930, 30 p.
Cet essai est précédé de « *Le Mouvement littéraire dans les Cantons de l'Est* », Louis Dantin.
- Sixth Report Missisquoi County Historical Society*, 1 volume en 1906, 2 volumes en 1907 et 3 volumes en 1908.

C — Compilations

- British American Land Co., *Second Report to the Proprietors of the British American Land Company* (London, 1836).
- Bulletin des Recherches Historiques*.
- Canada, Les Cantons de l'Est, Conseils et renseignements à l'adresse de ceux qui veulent s'y établir*, Sherbrooke, Imprimerie du « Pionnier », 1891, 24 p.
- Canadien émigrant*, par les douze missionnaires des Townships de l'Est, Québec, Imprimerie Côté & Cie, près l'archevêché, 1851, 48 p.
La question relative à l'auteur de ce mémoire est étudiée dans B. R. H. fév. 1897, p. 32 ; mars 1897, p. 47 ; avril 1897, p. 62 et juin 1897, p. 91.
- Centenaire d'Arthabaska*, Arthabaska, 1951, 180 p.
- Colonisation des Cantons de l'Est*, (abbé J.-B. Chartier), publié par ordre du gouvernement de la province de Québec, des presses à vapeur du Courrier de St-Hyacinthe, 1871, 96 p.
- Colonisation dans les Cantons de l'Est*, Le Courrier, St-Hyacinthe, 1871, 96 p.
- Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est*, notice sur son but et son organisation, Sherbrooke, Imprimerie du « Pionnier », 1884, 24 p.
- Consécration et intronisation de Sa Grandeur Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke*, par le Rédacteur du « Progrès », Sherbrooke, Imprimerie Bélanger & Frères, 1874, 24 p.
- Description of Townships Surveyed in Lower Canada*, in 1861 and 1862. With extracts from Surveyor's Reports. Quebec, Printed by Hunter Rose and Co. Ste-Ursule Street, 1863, 8 vol., 43 + 21 pp.
- Dictionnaire des Rivières et des Lacs de la Province de Québec*, Terres et Forêts, 1925, Québec, 399 p.
- Eastern Township Bank, Charter and Annual Reports, 1859-1912*, Sherbrooke, Page Printing & Binding Co., 1912, 513 p.
- Eastern Townships Bank, 50 th Anniversary, 1859-1909* (n.p.n.d.), 133 p.
- Eastern Townships, Information for Intending Emigrants*, Ottawa, 1879, 8 p. A head of title : Dominion of Canada.
- Economic-Administrative Zoning of Canada, Government of Canada, Department of Defence Production, Economics and Statistics Branch*, Ottawa, 1 juin 1954.

- Cette étude très sérieuse se sectionne en quatre parties :
- I-II : Refinements of the DDP Economics System and Admin-
 nistrating Zoning, 93 p.
- III : Illustrative Tabulations by Regions and Zones, 10 p.
- IV : The Revised DDP Canadian Geographic Code, 76 p.
- Encyclopedia of Canada*, General Editor W. Stewart Wallace, Libra-
 rian, University of Toronto, Toronto, 1940, au mot Eastern
 Townships, p. 257.
- Extracts from Letters written during a first year's residence in the
 Eastern Townships of Lower Canada*, London Printed by J. L.
 Cox and Sons, Great Queen Street Lincoln's Inn Fields, 1837,
 31 p.
- First Report of the Special Committee appointed to enquire into the
 causes which retard the settlement of the Eastern Town-Ships of
 Lower Canada*. Toronto, Lovel, 1851, 42 p.
 Ce rapport est suivi de : « The French Canadian Emigrant ».
- Guide de Route, Road Guide*, 1954, Québec Automobile Club,
 A.A.A., 368 p.
- Information respecting the Eastern Townships of Lower Canada,
 addressed to Emigrants and others in search of Lands for Settle-
 ment*. Montreal : Printed by Jame and Thomas A. Starke, 1835,
 8 vol., 8 p. Même titre, Sherbrooke, printed by Walton and
 Gaylord, 1836, 12 mo., 10 p.
- Information respecting the Eastern Townships of Lower Canada,
 addressed to Emigrants and others in search of Lands and Settle-
 ments*, Sherbrooke, 1830, 10 p.
- Information sur Sherbrooke*, publié par le Bureau du Tourisme de
 Sherbrooke (sans date ni imprimeur), brochure de 4 1/8 x 5 3/4,
 12 pages.
- Inventaires des Concessions*, P.-G. Roy.
- Liste des Terrains concédés par la Couronne dans la Province de
 Québec*, imprimé par Ordre de la Législature, Charles-François
 Langlois, imprimeur de Sa Majesté la Reine, Québec, 1891, 192 p.
- Monseigneur Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke*, notice
 biographique, éloges funèbres dans la chaire et dans la presse,
 et compte rendu des funérailles, Sherbrooke, 1894, 93 p.
- Nomenclature des Cantons de la Province de Québec*, compilation
 du Service des Arpentages du Département des Terres et
 Forêts, Hon. J.-S. Bourque, ministre ; Avila Bédard, sous-mi-
 nistre ; Georges Côté, directeur des Arpentages, Québec, nov.
 1952, 62 p.
 Annexes de 3 pages pour corrections apportées à la nomen-
 clature depuis novembre 1952, publié par le même Ministère.
 Ce texte est polycopié, à l'exception de la page-titre et de
 la carte de la province de Québec, 1952, p. 62.
- Noms géographiques de la Province de Québec*, Département des
 Terres et Forêts, Québec, 1921, Deuxième édition, 158 p.
- Noms géographiques de la Province de Québec*, Département des
 Terres et Forêts, Québec, 1926, Troisième édition, 159 p.
- Plessisville*, Chambre de Commerce, juin 1948, 36 p.
- Premier et second rapports du Comité spécial, nommé pour s'en-
 quérir des causes qui retardent la colonisation des Townships*

- de l'est du Bas-Canada, Québec, Louis Perreault, 1851, 175 p.
Le texte « *Le Canadien émigrant* » paraît aux pages 5-46.
- Programme-Souvenir du Soixante-quinzième anniversaire du Séminaire Saint-Charles*, La Tribune, Sherbrooke, 1950, 200 p.
- Province de Québec*, Département de l'Agriculture de la province de Québec, Québec, 1900, 352 p.
- Province de Québec, Paradis du Tourisme*, 1954, (première édition), Société Nouvelle de publicité incorporée, 1610 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, 1954, 904 p.
- Province de Québec, Paradis du Tourisme*, 1955, (deuxième édition), Société Nouvelle de publicité incorporée, 1610 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, 1955, 736 p.
- Quebec Almanac and British American Royal Calendar*, Québec, J. Neilson, no. 3, 135 p.
- Relations des Jésuites*, collection Thwaites, 1896-1901, 78 vol. (bibliothèque du séminaire de Sherbrooke).
- Soirées canadiennes, recueil de littérature nationale*, Québec, Brousseau Frères, 1862, I : 400 p. ; II : 402 p.
- Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships*, en réponse à l'adresse ci-jointe de l'Assemblée Législative, 1853, Québec, Imprimé par E. R. Fréchette, 13, rue la Montagne, Basse-Ville, 1853, 146 p.
- Tableau des forces hydrauliques de la Province de Québec*, Service des Forces hydrauliques (Ministère de l'Intérieur, Ottawa et la Commission des eaux courante). P. de Québec, 144 p.
- Victoriaville, Arthabaska, Warwick... et les alentours*, Imprimerie de la Gazette, Victoriaville, 1910, 78 p.
- Victoriaville, Chambre de Commerce des Jeunes de Victoriaville*, (Arthur Gamache, maire de Victoriaville, 1946 ou 1947), 35 p.
- Victoriaville, Québec, Canada*, Secrétaire-trésorier, Victoriaville, 1913, 52 p.

D — Ouvrages généraux

- Blanchard, Raoul, *Géographie générale*, Tome II, Montréal, Beauchemin, 222 p.
- Bonnault, Claude de, *La vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes*, dans Bulletin des Recherches historiques, nov. 1934 et dans les Annales de Saint-Gérard, juin 1936, p. 174.
- Boucher, Paul, D.Sc.S., *L'Estrie*, fascicule no IV, Monographies économique-sociales des comtés ruraux du Québec, service de l'information et des recherches, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1962, p. 315-417.
- Bouchette, Joseph, *Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada*, Londres, 1815, 664 p. Appendix, LXXXVI.
- Bouchette, Joseph, *Topographical Description of Lower Canada*, 1815, Londres.
- Bouchette, Joseph, *Topographical Dictionary of Lower Canada*, 1832, Londres.

- Brouillette, Benoît, *Géographie Economique*, 1ère leçon, *les régions géographiques de la province de Québec*, Manuel à l'usage des secrétaires des Chambres de Commerce de la Province de Québec, Montréal, août 1943, 71 p. (hors commerce).
- Brouillette, Benoît, « *Les Régions géographiques et économiques de la Province de Québec* », *The Canadian Geographer*, no. 3, 1953, p. 85-88.
- Channel, L. S. *History of Compton County*, Cookshire, Channel, 1896, 289 p.
- Charlevoix, Père F.-X., *Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, Chez Rollin Fils, 1744.
- Courchesne, A.E.B., *Manuel des Fiefs et Seigneuries, Arrières-Fiefs de la Province de Québec*, Québec, juin 1923.
Le Ministère des Terres et Forêts, grâce à l'autorisation de M. J.-S. Bourque, m'a fourni plusieurs planches et photos agrandies cet ouvrage (24" x 19").
- Cushing, Elmer, *An Appel, addressed to a canadian public; and to the Feelings of those...*, Stanstead, printed S. H. Diskerson, 1826.
Série de photostats reliés et conservés à la bibliothèque de l'université de Sherbrooke.
- Drapeau, Stanislas, *Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada depuis 10 ans, 1810-1861*, Québec, Typ. Brousseau, 1863, 594 p.
- Deschamps, C. E., *Liste des Municipalités dans la Province de Québec*, Lévis, Mercier & Cie, 1886, 816 pages.
- Els Dr R. W., *The Gold Deposits of the Eastern Townships*. *Journal of The Canadian Mining Institute*, Pt. vol. I, 1896.
- Fafard, F.-X., *Les Cantons de la Province de Québec*, Nomenclature, Québec, 1913, 32 pages.
- Frégault, Guy, *La Civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, Editions Pascal, Montréal, 1944, 287 pages.
- Frégault, Guy, *La Guerre de la Conquête*, Montréal, Fides, 1955, 517 pages.
- Gouin, Edouard, p.s.s., *Notre-Dame-de-Toutes-Joies de Nantes*, 936-1954, Société Nantaise de Presse, Nantes, 44 pages.
- Guinard, Joseph-E., o.m.i., *Les noms indiens de mon pays*, Montréal, Rayonnement, 1960, 198 p.
- Holmes, Jean, ptre (1799-1852), *Nouvel abrégé de géographie moderne*, 8e édition entièrement revue, corrigée et considérablement augmentée, par l'abbé L.-O. Gauthier, Montréal, Rolland, 1877, 330 p.
- Holmes, Jean, ptre, *Abrégé de la géographie sacrée*, Québec, Neilson, 1833, 16 p.
- Holmes, Jean, ptre, *Nouvel abrégé de géographie moderne*, suivi d'un appendice et d'un abrégé de géographie sacrée, à l'usage de la Jeunesse; en deux parties: Québec, Neilson & Cowan, 1883.
- La Bruère, Boucher de, *Le Saguenay*, *Lettres au Courrier de*

- St-Hyacinthe, St-Hyacinthe, Des Presses du Courrier de St-Hyacinthe, 1880, 43 p.
- Laurin, J.-E., *Histoire économique de Montréal et des cités et des villes de Québec*, (Montréal), Les Editions Laurin, 1942, 287 p.
- Laterrière, Pierre de Sales, *Mémoire de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses*, édition intime, Québec, L'Imprimerie de L'Événement, 1873, 271 p.
- Magnan, Hormidas, *Monographies paroissiales*, 2^e édition, Département de la Colonisation, Québec, 1913, 283 pages.
- Magnan, Hormidas, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la Province de Québec*, Hormidas Magnan, L'Imprimerie d'Arthabaska, Arthabaska, 1925, 738 pages.
- Mc Aleer, George, *A Study in the Etymology of the Indian Place Name Missisquoi*, The Blanchard Press, Worcester, 1906, 104 p.
- Meilleur, Jean-Baptiste, *Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada*, Québec, Léger Brousseau, 1876, 454 p.
- Minville, Esdras, *Notre Milieu*, Ecole des H. E. C., Montréal, 1942, p. 41-57.
- Morin, Victor, *Seigneurs et censitaires, castes disparues*, Les éditions des Dix, Montréal, 1941, 104 p.
Ce volume nous livre une bibliographie abondante de la page 95 à 101.
- Odum, Howard and H.-E. Moore, *American Regionalism*, Holt, New York, 1938.
- Provost, H., ptre, *Les Abénaquis sur la Chaudière*, publication no 1 de la Société Historique de la Chaudière, L'Éclaireur, Beauceville, 1948, 27 p.
- Putnam, Donald F., B. Brouillette, alii..., *Canadian Regions, A Geography of Canada*, Toronto, J. M. Dent, 1952, 601 p.
- Rochemonteix, C. de, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Paris, Letousey et Ané, Tome I, 1895, 488 p.; Tome II : 1896, 526 p.; tome III : 1896, 694 p.
- Roy, Camille, *Propos rustiques*, Dans les Bois-Francs, Montréal, Beauchemin Ltée, 1913, 137 p.
- Schenck, Ernest, *La Grande aventure*, Chemin de Fer National du Canada, 1927, 111 p.
- Séguin, Maurice, *La nation canadienne et l'agriculture*, Montréal, 1947, 275 p.
Thèse de doctorat présentée à la faculté des Lettres de l'université de Montréal (texte dactylographié). Trois chapitres traitent d'une partie de notre thèse : Chapitre VII : Le régime seigneurial, p. 128-158 ; Chapitre IX : Les Cantons, p. 180-202 ; Chapitre X : La conquête des Cantons p. 202-219.
- Shortt et Doughty, *Documents relatifs à l'histoire Constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, 1921, 1064 p.
- Thomas, C., *Contributions to the History of the Eastern Townships and early settlement of St. Armand, Dunham, Sutton, Brome, Potton et Bolton*, John Lowell, Montréal, 1866.
M. Thomas a aussi écrit "History of Shefford County", en 1877.
- Turcotte, Louis-P., *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*, 2 vol., L.-J. Demers, Québec, 1882, 608 p.

- Vekeman, G., *Le Canada ou Notes d'un colon*, Sherbrooke, Société typographique des Cantons de l'Est, 1884, 82 p.
Monsieur Vekeman était un cultivateur belge établi à Sherbrooke.
- Vekeman, G., *Voyage au Canada*, Namur, L. Godenne-Boseré & Co., Editeurs Libraires, 1885, 168 p.
- Vekeman, G., *La province de Québec*, documents empruntés à la brochure officielle : *Le Canada et la province de Québec*, correspondant de plusieurs journaux belges, Sherbrooke, Le Pionnier, 1882, 79 p. (p. 44-46).
- Vetromille, E., *The Abenakis and their History*, Joanes B. Kirker, New-York, 1866, 171 p.

E — Travaux spécialisés

- Bancroft, J. Austen, *Rapport sur les Gisements de cuivre des Cantons de l'Est de la Province de Québec*, Québec, Imprimerie E.-E. Cinq-Mars, 1916, 315 p.
- Blanchard, Raoul, *Le Centre du Canada français*, III, Montréal, Beauchemin, 1948, 578 p.
- Buchan, William F., *Remarks on Emigration* : more particularly applicable to the Eastern Townships Lower Canada. Second edition. Davenport, Soper and Richards Telegraph Office. Baldwin and Crodock, Paternoster Row, London, 8 vol. 75 p.
- Caron, Ivanhoé, ptre, *La Colonisation de la Province de Québec, Les Cantons de l'Est, 1791-1815*, L'Action Sociale, Québec, 379 p.
- Cauchon, Alphonse, *Lac Mégantic*, La Cie Nantaise, le Chemin de fer 1879-1936, Communication à la Société d'histoire des Cantons de l'Est, le 18 mai 1936, 29 p.
- Charland, Thomas-M., *Histoire de Saint-François-du-Lac*, collègue dominicain, Ottawa, 1942, 365 p.
- Charland, Thomas-M., *Histoire des Abénakis d'Odanak (1675-1937)*, Montréal, Lévrier, 1964, 368 pages.
- Cousineau, Jacques, *Les phénomènes glaciaires dans les vallées de la région de Sherbrooke*, Université de Montréal, Thèse présentée pour l'obtention du M.A. en 1951, 73 p.
- Day, Mrs. C., *History of the Eastern Townships*, Province of Quebec, Dominion of Canada, Civil and Descriptive, in three parts, John Lovell, St. Nicholas Street, Montreal, 1869, 465 p.
- Day, Mrs. C., *Pioneers of the Eastern Townships* : a work containing official and Reliable Information, respecting the Formation of Settlements, Incidents in their early history; and Details of Aventures, Perils and Deliverances, John Lovell, Montreal, St-Nicholas Street, 1863, 171 p.
- Demers, Benjamin, ptre, *Notes sur la paroisse de St-François de la Beauce*, Québec, Darveau, 1891, 151 p.
- De Plessis, Jean Rivard, *La Naissance de Plessisville*, Imprimerie Houde et Houde, Plessisville, 1935, 25 p.
Le vrai nom de cet auteur est l'abbé René Dionne.
- Dresser, J.-A., *The Eastern Townships of Quebec, a study in human geography*, vol. 29, 1935, sect. 2, p. 89-100.
- Duguay, Camille, *Consécration de l'Eglise de Victoriaville*, La Voix des Bois-Francis ; 1930, 77 pages.

- Gaudreault, Amédée, *Les Maires de Sherbrooke*, La Tribune, Sherbrooke, 1954, 52 p.
- Gravel, Albert, ptre, *Aux sources de notre histoire religieuse des Cantons de l'Est*, Le Messenger, 1952, 140 p.
- Gravel, Albert, ptre. *Les Cantons de l'Est*, Sherbrooke, s. éd., 1938, 219 p., carte.
- Gravel, Albert, ptre, Pages d'histoire régionale (série de cahiers).
- Gravel, Albert, ptre, *Histoire de Coaticook*, Sherbrooke, La Tribune, 1925, 222 p.
- Gravel, Albert, ptre, *Le combat des Grandes Fourches et le Père Gabriel Drouillettes*, contribution de la Société historique des Cantons de l'Est, no 2, Le Messenger St-Michel, Sherbrooke, 1934, 23 p.
- Gravel, Albert, ptre, *Miettes, Croquis et Souvenirs*, Imprimerie Populaire Ltée, Montréal, 1923, 164 p.
- Gravel, Albert, ptre, *Vade Mecum du Sherbrookoïis*, La Tribune, Sherbrooke, 1961, 179 p.
- Groulx, Lionel, ptre, *Histoire du Canada français*, Tome III-IV, l'Action Nationale, Montréal, 1952, 273 p.
- Hubert, Frère, é.c., *Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est*, thèse présentée à l'Université de Laval, pour l'obtention du Ph. D., 294 pages.
- Hubert, Frère, é.c., *Etude comparative des températures des Cantons de l'Est, de Québec et de Montréal*, dans les Cahiers de Géographie, no 3, Presses Universitaires Laval, 1952, 16 p. tabl. graph., (U. Laval, Institut d'histoire et de géographie).
- Hubert, Frère, é.c., *Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est*, Faculté de Commerce, Laval, Québec, 1955, 176 pages.
- Laurent, Jos., Abenakis chief, *New Grammar Familiar Abenakis and English Dialogues*, Leger Brousseau, Québec, 1884, 230 p.
- Laurin, J.-E., *Histoire économique de Montréal et des cités et des villes de Québec*, Les Editions Laurin, Montréal, 1942, 287 pages.
- Lavallée, Germain, ptre, *Monseigneur Antoine Racine et la Question universitaire canadienne (1875-1892)*, thèse pour l'obtention du M.A. en histoire, Université de Montréal, 1954, 104 p. Prix « Juge Lemay », 1954.
- Levesque, René, ptre, *Les richesses Archéologiques du Québec*, Université, Sherbrooke, 1962, 75 p.
- Ling, Arthur W. et Patricia, *Souvenirs historiques (Magog)*, juin 1936, 67 p.
- Mailhot, Charles-E., *Les Bois-Francs*, Arthabaska, Compagnie d'imprimerie d'Arthabaska, 4 vol., I : 1914 ; II : 1920, 445 p. ; III : 1921, 491 p. ; IV : 1925, 352 p.
Dans le tome III, on retrouve : « *Le Canadien émigrant* » par les missionnaires des Townships de l'Est, p. 13 à 53.
- Martel, Jules, s.c. *Histoire du Système routier des Cantons de l'Est avant 1855*, Victoriaville, 1960, 264 p. Prix « Juge Lemay » 1961.
- Masse, Oscar, *Mena'Sen*, Québec, Typographie Dussault & Proulx Enr., 1922, 123 pages.

- Masta, Henry Lorne, *Abenaki Indian Legends, Grammar and Place Names*, Victoriaville, La Voix des Bois-Francs, 1932, 110 p.
- Maurault, J.-A., ptre, *Histoire des Abénakis*, depuis 1605 jusqu'à nos jours, Sorel, l'Atelier typographique de la « Gazette de Sorel », 1866, 634 pages.
- Montgomery, Georges H., *Missisquoi Bay* (Philipsburg, Québec), 1950, Granby Printing and Publishing Co. Ltd, Granby, 134 p.
- Morrill, V. E., *Men of Today in the Eastern Townships*, Biographical Section Compiled by Erastus G. Pierce, Sherbrooke Record Company, 1917, 297 p.
- O'Bready, Maurice, Mgr, *Jean ou John Holmes, 1799-1852*, 1954, 213 p. Prix « Juge Lemay », 1954 (Polycopié).
- O'Bready, Maurice, Mgr, *Histoire de Wotton*, Le Messenger, Sherbrooke, 1949, 354 p.
- O'Bready, Maurice, Mgr, *Panoramas et gros plans. Le Sherbrooke d'avant 1850*, 1959, 210 p. Prix « Juge Lemay » 1959 (Polycopié).
- O'Bready, Maurice, Mgr, *La première messe à Sherbrooke*, contribution à la Société historique de Sherbrooke, Le Messenger, Sherbrooke, 1933, 31 pages.
- O'Neil, Louis-C., *La chaire de Mgr Desranleau*, Apostolat de la Presse, Sherbrooke, 1953, 233 pages.
- O'Neil, Louis-C., *Types et Caractères de chez nous ; Sur les bords Paradis*, Alexandre, *Histoire commerciale et industrielle de Magog, Québec*, Magog, juillet 1951, 64 pages.
- du Saint-François*, 2 vol. Apostolat de la Presse, 1954, 224 p.
- Philipponneau, Michel, *L'avenir économique et social des Cantons de l'Est*, Ministère du Commerce ; Québec, 1960, 219 p.
- Robb, Charles, *The Eastern Townships Mineral Association*. Exhibition of Minerals held at Sherbrooke, 18th January 1865. Descriptive catalogue ; Mining Engineer, Montreal, 12 mo., 10 p.
- Ross, Aileen D., *Ethnic Relations and Social Structure : A study of the Invasion of French-Speaking Canadians into an English-Canadian District* (unpublished Ph. D. thesis, University of Chicago, 1950).
- Ross, Aileen D., *French and English Canadian Contacts and Institutional Change*, McGill University.
- Rouillard, Eugène, *Noms géographiques de la Province de Québec et des Provinces Maritimes empruntés aux langues sauvages*, 1906.
- Ruffy, W. J., *Information Respecting the Eastern Townships of Lower Canada*, London, W. J. Ruffy printer, 29, Budge Row, Walbrook, 1833, 8 volumes.
- Saint-Amant, Joseph-Charles, *Un coin des Cantons de l'Est*. Histoire de l'envahissement pacifique mais irrésistible d'une race. Drummondville, La Parole, 1932, 534 p.
- Saint-Amant, J.-C., *L'Avenir*, Townships de Durham et de Wickham, Arthabaskaville, l'Echo des Bois-Francs, 1896, 434 p.
- Siebert, W. H. « The American Loyalists in the Eastern Townships of Quebec » *Transactions of the Royal Society of Canada*, vol. 7, 1913, sect. 2, p. 3-41.
- Stewart, Hon. and Rev. C., *A Short View of the Present State of the*

- Eastern Townships, with hints for their improvement*, Montreal, 1815, 18 p.
- Stewart, Hon. and Rev. C., *A Short View of the Present State of the Eastern Townships in Province of Lower Canada, bordering in the line 45°; with hints for their improvement*, Montreal, Printed, London re-printed, for J. Hatchar n° 190 Picadilly, 1817, 8 vol.
- Taylor, Henry, *Journal of a tour from Montreal thro' Berthier and Sorel, to the Eastern Townships of Granby, Stanstead, Compton, Sherbrooke, Melbourne, etc... to port St. Francis*. Quebec, Wm Cowan And Son, 1840, 16 mo., 84 p.
- White, James, *Ninth Report of the Geographic Board of Canada, Part III, Places Names in Quebec*, 1910.

F — Périodiques

- Les Annales de Saint-Gérard* :
- Les Jésuites sur la Chaudière*, vol. IX, n° 4, avril 1934, p. 112-118.
- La Croix au pin solitaire*, vol. IX, n° 4, nov. 1934, p. 339-342.
- Les Cantons de l'Est*, vol. IX, no 5, mai 1936, p. 138-142.
- Bornes des Cantons de l'Est en 1815*, vol. XI, no 6, juin 1936.
- Divisions et concessions des Cantons de l'Est*, vol. XI, no 11, nov. 1936, p. 338-343.
- Autour de la concession de Shipton*, vol. XII, no 4, avril 1937, p. 120-123.
- Gilbert Hyatt, fondateur de Sherbrooke*, vol. XIII, no 4, avril 1938, p. 107-112.
- Annuaire du Séminaire St-Charles, De 1875 à nos jours.*
- Le Borroméen*, (Journal des Anciens du Séminaire Saint-Charles) De novembre 1931 à nos jours.
- Cahiers historiques* :
- Les romantiques (= romanesques ou pittoresques) Cantons de l'Est*, cahiers no 4 et 5, 1947-51; cahier 2, 1945.
- Le Copain* (Journal des Elèves du Séminaire Saint-Charles) : De nov. 1934 à nos jours.
- L'Etoile de l'Est, (Coaticook)* :
- Sir John Coape Sherbrooke est-il venu, en 1817 ou en 1818, au Grand Portage*, 30 nov. 1944.
- L'abbé Holmes et nos Cantons*, 1 février 1945.
- Coaticook au temps de M. le Curé J.-B. Chartier*, 8 février 1945.
- Nicolas Austin, fondateur de Magog*, 15 février 1945.
- Les Cantons de l'Est : hier et aujourd'hui*, 8 mars 1945.
- John Lambert et les Cantons de l'Est*, 22 mars 1945.
- Mgr Plessis et les Cantons de l'Est*, 29 mars 1945.
- Offensive missionnaire (1840) dans la colonisation des Bois-Francs*, 5 avril 1945.
- Le Foyer Canadien*, Recueil littéraire et historique, Tome I, Bureau du Foyer Canadien, 1863, 388 pages.
- Le Messager Saint-Michel (Sherbrooke)* : Du 10 mars 1917 à nos jours.
- Le centenaire de Plessisville*, 19e année, no 933, 29 décembre 1935.

- Monsieur Chicoyne*, 20e année, no 954, 24 mai 1936.
Le film historique : moyen de conduire au régionalisme, 20e année, no 980, 29 nov. 1936.
Le centenaire et les Abénakis, 21e année, no 987, 17 janv. 1937.
Gilbert Hyatt, fils, 21e année, no. 991, 14 février 1937.
Les Cantons de l'Est sous le régime français, 21e année, no 1000, 18 avril 1937.
Géographe de Sherbrooke, 21e année, no 1003, 9 mai 1937.
Le Pin solitaire à l'honneur, 21e année, no 1004, 16 mai 1937.
Eastern Townships Mon., 21e année, no 1005, 23 mai 1937.
La défaillance anglaise dans les Cantons de l'Est, 21e année, no 1006, 30 mai 1937.
Histoire des Cantons de l'Est, 21e année, no 1029, 14 novembre 1937.
Relief des Cantons de l'Est, 21e année, no 1033, 13 décembre 1937.
Les Loyalistes, 22e année, no 1043, 20 février 1938.

La Patrie :

Pourquoi pas « LES BOIS-FRANCS » au lieu de Cantons de l'Est ou encore cette appellation « ESTRIE » ? par D. Potvin, 3 janvier 1954, p. 61.

Le Pionnier (Sherbrooke) :

Du 13 octobre 1866 au 19 avril 1901.
Les Cantons de l'Est, le 3 avril 1896.

Le Progrès de l'Est :

Du 28 septembre 1874 au 27 décembre 1907.
 Du 31 octobre 1913 au 31 août 1915.
 Du 13 décembre 1915 au 20 février 1917.

Revue Canadienne :

Histoire religieuse des Cantons de l'Est, Léonidas Adam, janvier 1921.

Revue de Géographie Alpine :

Les Cantons de l'Est, par Raoul Blanchard, 1936, T. 24, fas. I, 1937, T. 25, fasc. I.

Revue d'Histoire de l'Amérique française :

Les Canadiens veulent conserver le régime seigneurial, par Marie-Joseph, (fr.), s. q., Vol. VII, 1953 : No 1, p. 45-63, No 2, p. 224-240 ; no 3, p. 356-391 ; no 4, p. 490-504.
 Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal pour l'obtention du grade de Maître ès Arts.

Sherbrooke Daily Record :

Du 9 février 1897 à nos jours.

The Sherbrooke News :

Du 13 août 1874 au 25 avril 1878.

Transactions of the Royal Society of Canada :

The American Loyalists in the Eastern Townships of Quebec, by W. H. Sieberd, vol. VII, 1913, sect. 2, p. 3-41.
The Eastern Townships of Quebec, a study in human geography, by J. A. Dresser, vol. XXIX, 1935, sect. 2, p. 89-100.

La Tribune (Sherbrooke) :

Du 21 février 1910 à nos jours.
Les fêtes du centenaire devront éveiller chez nous le sens du régionalisme, 27e année, 10 novembre 1936.

Le Centenaire et la création d'un régionalisme, 28e année, 3 janvier 1937.

Les monuments du centenaire de Sherbrooke, 28e année, 11 janvier 1937.

Des limites précises des Bois-Francs, 27 décembre 1954.

G — Cartes

- 1609 : *La Nouvelle-France* d'après Lescarbot. Archives du Séminaire de Québec, tiroir 216, no 25. Cette carte ne mentionne que trois noms : Etechemins (sic), Kiniheki et Norumbergu (Noremberg dans la concession faite par François I à Jacques Cartier — Edits et Ordonnances, Québec, 1854, 1). N.B. Inutile de dire que cette carte ne respecte pas les proportions ; nous sommes en 1609.
- 1611 : *La Nouvelle-France* d'après Champlain. Oeuvres de Champlain, Edition Laverdière, Tome I, p. 274 ; Atlas historique du Canada français, Marcel Trudel, P. U. L., Québec, 1961, p. 30. Sur cette carte, le découvreur de Québec indique assez clairement la localisation des rivières Etechemins et Chaudière. Le « Lac de Champlain » occupe une partie des futurs cantons de l'Est.
- 1613 : *La Nouvelle-France* d'après Champlain. Oeuvres de Champlain, Edition Laverdière, Tome I, p. 422. Aucun autre détail n'est ajouté concernant notre région.
- 1632 : *La Nouvelle-France* d'après Champlain. Oeuvres de Champlain, Edition Laverdière, Tome I, p. 1385. Nous notons l'apparition d'un nom important « Abenacqi » (sic). Donc, cette tribu logeait là et Champlain le savait. Grâce à ses découvertes et aux rapports qu'il avait reçus, Champlain précise ses graphiques. Nous voyons se dessiner une chaîne de Montagnes qui correspondraient à celles qui s'étendent dans la région de Mégantic. (Note : Monsieur Raoul Blanchard les nommera : « Le groupe de l'Est » ; cf. Centre du Canada français, p. 197).
- 1643 : *Description de la Nouvelle-France* d'après Jean Boisseau. Cette carte est publiée à Paris chez Jean Boisseau, « enlumineur du Roy pour les cartes géographiques, en Isle du Palais à la Royale (sic) ». The Jesuit Relations, édition Thwaites, tome XXIII, p. 234. Sur cette carte, l'auteur indique les habitations françaises d'après les renseignements puisés dans les Relations des missionnaires. Nous remarquons le nom de Richelieu et de « S. Antoine », la future Saint-François. On croit que ce sont les Récollets qui avaient baptisé ce cours d'eau du nom d'un saint de l'Ordre franciscain. Les Jésuites, qui viendront par la suite, muèrent cette appellation franciscaine en une autre jésuitique ; ils changeront saint Antoine en saint François, pour honorer le grand apôtre des Missions, saint François-Xavier (1506-1552).
- 1684 : *Carte de la Louisiane* ou des voyages de sieur de la Salle et des pays qu'il a découverts depuis la Nouvelle-France jusqu'au Golfe du Mexique, les annexes 1679-80-81-82, par Jean-Baptiste Louis Franquelin, Paris, 1684. Archives du Séminaire de Québec, tiroir 220, no 26.

Enclaves entre la Pointe de « Levy » et les « Isles » Richelieu. Nous lisons encore trois noms importants pour notre histoire régionale : lac St-Pierre, Sault de la Chaudière et la Nouvelle-Angleterre. De plus en plus, l'on voit s'esquisser nos futurs cantons. Ce territoire vallonné, entre ces trois points géographiques, servira de base, de limites à notre région.

1760 : *Carte démographique du Canada*. La naissance d'une nation, G. Filteau, vol. 1, p. 201-202. Tableau du Canada en 1755, tome I, Géographie et Institutions, éditions de l'A.C.F., Montréal, 1937, 204 p.

1763 : *A New Map of the Province of Quebec*, according to the Royal Proclamation, of the 7th of October 1763 from the French Surveys, connected with those made after the War, by Captain Carver and other Officers in His Majesty's Service. Cartothèque de l'Université de Sherbrooke. Le territoire des Abénaquis est fixé. Nous lisons de nouveaux noms : Yamasca, la Puante (Bécancour, cf. abbé Maurault, Histoire des Abénaquis, p. 285) et surtout la St. Francis, notre Saint-François d'aujourd'hui.

Sur cette carte apparaissent les rangs dans les Seigneuries. Nous lisons les suivants : St-Louis, Marie, Etienne, Guillaume, David, Henri, St-Jean. Aucun Township n'a de rangs. Ces Townships se détachent bien du côté « ouest ».

1794 : *Plan of part of the Province of Lower Canada* containing the county from the River Montmorency near Quebec upwards as far as any Surveys have been hitherto made, that is to St. Regis on the River St. Lawrence and to the Township of Buckingham on the River Ottawa compiled in the Surveyor General's Office in the later part of the year 1794 and early part of the year 1795 by Samuel Gale and John B. Duberger, from the undermentioned materials. By order of His Excellency Guy Lord Dorchester captain general and Governor in chief of the Province of Upper and Lower Canada.

1800 : Mr Finlays tract in the Month of September 1800 ; in visiting the Townships of the First clays marked in red ink thus. Through St-Armand, Dunham, Brome, Farnham, Shefford, Stukeley, Bolton, Hatley, Stanstead, Compton, Eaton, Ascot and down the River St. Francis to Melbourne. Archives publiques du Canada, Nég. no 1110.

1803 : *New Topographical Map of the Province of Lower Canada*, compiled from all the former as well as the Latest Surveys, taken by order of the provincial Government, by and under the direction of Samuel Holland. Esqr Deceased, late Surveyor General of the Said Province. Is most respectfully inscribed to his Excellency Robert Prescott, Esq. captain General and Commander in Chief of the Provinces of Upper and Lower Canada, 1803.

1825 : *Figuration Sketch of the County lying on the South Side of the River St. Lawrence* exhibiting the Relative Positions of the Townships in the Districts of Montreal and Three Rivers, and their Situation in respect to the French Settlements in the Seigneuries, and to Quebec and Montreal. Archives publiques du Canada, D 307, Nég. no 3587.

- 1829 : *Figurative Plan, exhibiting a Bird's Eye View of the River St. Lawrence and its principal tributary Streams from Kingston in Upper Canada to Ance Blanc Sablon on the Labrador Coast now the Eastern Extremity the Province of Lower Canada a distance of upwards of 1200 miles; also the Seigneuries and Townships in the said Province of Lower Canada; Principally intended to Elucidate Evidence given before a Committee of the Honorable House of Assembly for Internal Communications, in February 1829, by William Sax, Provincial Land Surveyor.*
Notons que nous sommes en 1829, avant l'Union. L'auteur mentionne au bas de son plan "These Eastern Townships contain about 5,500,000 acres".
- 1833 : *Eastern Townships, dans "Information respecting the Eastern Townships of Lower Canada, London, W. J. Ruffy, Printer, 29, Budge Row, Walbrook, 1833, 8 vol. 33 pages.*
- 1835 : *Map of the Eastern Townships, by Wells.*
- 1839 : *Map of the Eastern Townships of Lower Canada, drawn principally from actual Survey for the British American Land Co.*
Coloriée en trois tons, avec un inséréà gauche, portant en titre : "Plan of Quebec, 102.5 cm. x 64 cm. London, 1839".
- 1839 : *Eastern Townships of Lower Canada, drawn principally from actual survey, for the British American Land Co., by A. Wells, P. S. London, 35 x 25½.*
- 1848 : *Plan exhibiting the situation of the Megantic and St. Francis Territory Lower Canada, Crown Land Department, Montreal, May 2nd, 1848, (Sketch A).*
- 1850 : *"The Eastern Townships are situated in the southern section of the Province of Quebec, adjoining the States of Maine, New Hampshire, and Vermont in the United States. They are usually considered to include the counties of Arthabaska, Brome, Compton, Drummond, Frontenac, Missisquoi, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe and Megantic. Their combined area is estimated to be in excess of 4,500,000 acres and, with a population of 350,000, approximately 49 per square mile, they are about the most densely populated part of Canada".*
"The Eastern Townships of Quebec, published by Eastern Townships Associated Boards of Trade and Eastern Townships Settlement Society. Sherbrooke, P. Q., Canada. With the cooperation and Approval of the Government of the Province of Quebec. Cf. Carte (trad.).
- 1855 : *Hunter's Ottawa and Eastern Townships Scenery, Montréal, in-4.*
- 1857 : *Map of Lower Canada showing the proposed Land agencies and the Townships distinct from the Seigneuries, Crown Land Office, Toronto, 1857, Joseph S., Commissioner.*
- 1863 : *Cartes des Cantons de l'Est préparées pour les « Etudes sur la Colonisation du Bas-Canada, depuis 10 ans (1851-1861), 1863, p. 102.*
Drapeau, Stanislas, Etudes sur les développements de la Colonisation au Bas-Canada, P. Q., Typ. Brousseau, 1863, 594 pages.
- 1867 : *Map of the Eastern Townships of Canada, compiled and en-*

graved expressly for the Eastern Townships Gazetteer, Published by Smith Co. St. John, 1867.

Eastern Townships Gazetteer, 1867.

Cette carte ne montre nullement la Beauce, ni Dorchester. A la page 45, nous voyons que le district de Saint-François comprend : Richmond, Sherbrooke, Wolfe, Stanstead, et que celui de la Beauce englobe Beauce et Dorchester.

- 1867 : *A Romantic and Historic Map of the Lake Region of the Eastern Townships*, Quebec to 1867, 2½ miles to inch.
This Map based on Dominion Government, Topographical Maps, Department of National Defence, Approved by Brome County Historical Society. Cette carte est basée sur l'œuvre du Rév. E. M. Taylor's History of Brome County, N. B. Bullock's beautiful Waters. (Cf.: Musée du Séminaire de Sherbrooke).
- 1867 : *Map of the Eastern Townships of Canada*, compiled and engraved expressly for the Eastern Townships Gazetteer, published by Smith, 1867.
- 1875 : *Map of the Eastern Townships and adjacent portions of the Province of Quebec*, 50½ x 36.
- 1881 : Carte d'une partie de la Division minière de la Chaudière extraite de la carte officielle de la Province de Québec de M. E. E. Taché pour accompagner l'ouvrage intitulé « Mines d'Or de la Beauce » de William Chapman, Lévis, Mercier & Cie, 1881, 64 pages.
- 1881 : *City Atlas of Sherbrooke*, Province of Quebec, From Actual Surveys, Hopkins, 1881, 51 p. in-fol.
- 1881 : *Bird's Eye View of Sherbrooke*, P. Q. 1881, 24½ x 16½.
- 1883 : *Map of the Eastern Townships and adjacent portions of the Province of Quebec*, from the Surveys of the Geological Corps. Alfred R. C. Selwyn, F. R. S., F. G. S., Director, Published by Authority, 1883, Dawson Brothers Publishers, St. James Street, Montréal, 5 milles au pouce.
Carte conservée à la bibliothèque du Séminaire de Sherbrooke.
- 1887 : *Map of a Part of the Province of Quebec*, Dominion of Canada, Alfred R. G. Selwyn, 1875. Dans Report on the Geology Portion of the Eastern Townships Ells, Montreal, Dawson Brothers, 1887.
- 1897 : *Map of Montreal and the Eastern Townships also Showing the South Eastern Portion of the Province of Quebec*, carefully corrected up to date and furnished by E. R. Smith and Son, Prop. of "The News", St. John, P. Q.
- 1912 : *Eastern Townships*, publié par le quotidien anglais sherbrookois, "Sherbrooke Daily Record", 1 juin 1912. Cette carte donne des limites historiques assez précises. Le géographe intègre uniquement la seigneurie de Saint-Armand dans notre région, et il en exclut la Beauce et Dorchester. On note aussi que les Bois-Francs font partie des Cantons de l'Est. Divergences marquées : partie d'Upton et des townships au sud des seigneuries de la Beauce.
- 1914 : *Les Cantons de l'Est*, carte extraite du Livret-Guide no 2, excursions dans les Cantons de l'Est de Québec et dans la partie Est de l'Ontario, Ottawa, Ministère des Mines, 1914, 142 pages.

- 1917 : *Map of Eastern Townships. Men of Today in the Eastern Townships*, Introductory Chapters by V. E. Morrill, Biographical Section Compiled by Arastus G. Pierce, Sherbrooke Record, 1917, page 10.
- 1920 : *Les Cantons de l'Est*, dans les Régions de la colonisation de la province de Québec, le Sud-Est de Québec et les Cantons de l'Est, Ministère de la Colonisation, Québec, 1920, page 29.
- 1921 : *The Eastern Townships of Quebec*, a name which for years has been applied to the townships comprising the counties of Brome, Compton, Drummond and Arthabaska, Mégantic, Missisquoi, Richmond and Wolfe, Shefford, Sherbrooke and Stanstead, form the south-east corner of the Province of Quebec. They lie between the forty-fifth and forty-sixth parallels of latitude, and the south and east are bounded by the United States of America. In area this district, one of the most fertile of the Dominion of Canada, comprises 4,444,868 acres, p. 21. *The Eastern Townships of Quebec, The Garden of Canadian Agriculture*, Minister of Colonization, Mines and Fisheries, Québec, 1921.
Cf. : Carte, "Eastern Townships", 35 miles = 1 inch.
N.B. L'auteur fait entrer les villes suivantes : Farnham, Granby, Waterloo, Roxton Falls, Ste-Prudentienne, Inverness, Robertson, Leeds, Plessisville, Victoriaville, Warwick, Drummondville, L'Avenir, par conséquent une partie des Bois-Francs de l'abbé Mailhot.
- 1932 : *Carte des Cantons de l'Est*, rapport annuel du Service des Mines pour l'année 1931, Partie D, les Gisements de Chromite dans les Cantons de l'Est de la Province de Québec par Bertrand-T. Denis, Québec, Ministère des Mines, 1921.
- 1934 : *Région du Mont Mégantic*, dans Rapport annuel du Service des Mines, 1934, partie D.
- 1935 : *Les Cantons de l'Est*, Farley et Lamarche, Histoire du Canada, Montréal, Librairie des Clercs Saint-Viateur, p. 302-307. Nous notons que la partie indiquée Bois-Francs est assez imprécise, p. 306.
- 1936 : *Région de Marbleton*, dans Rapport annuel du Service des Mines pour 1935, partie D, 46 pages.
- 1936 : *Les Cantons de l'Est dans la Province de Québec*, Centre du Canada français, Raoul Blanchard, Tome III, Montréal, Beauchemin, 1948, 577 pages.
- 1936 : *Les Cantons de l'Est*, Gravel, p. 24 (hors-texte). Dans ce livre, on retrouve la même carte que dans Blanchard.
- 1937 : Carte régionale dite : *Rive sud du St-Laurent* à 3 milles au pouce, publiée par le Ministère des Terres et Forêts, Québec. (Très bien faite).
- 1939 : *Région de Risborough-Marlow*, comté de Frontenac, dans Rapport géologique no 3, Région de Risborough-Marlow par Carl Faessler, Ministère des Mines, 1939, 20 pages.
- 1940 : Carte régionale dite : *Nord de Montréal*, ce feuillet est à 3 milles pour un pouce. Publiée par le Ministère des Terres et Forêts, Québec.
- 1943 : *Cartes des Cantons de l'Est*. Etude des sols des comtés de

- Stanstead, Richmond, Sherbrooke et Compton, D. B. Cann et P. Lajoie, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 1943, 64 pages.
- 1944 : *The Eastern Townships of Quebec*, published by Eastern Townships Associated Boards of Trade and Eastern Townships Settlement Society, Sherbrooke, P. Q., Canada, with the cooperation and approval of the Government of the Province of Quebec, 32 pages (sans date).
- 1946 : *L'Estrrie*, Carte publiée vers 1946 par l'Imprimerie Jacques Cartier de Montréal. N.B. C'est la première carte portant le mot « Estrie ».
- 1949 : *Les Cantons de l'Est*. Carte de l'abbé Roger Maltais, prêtre de l'Université de Sherbrooke, p. 16-17.
Histoire de Wotton, Maurice O'Bready, prêtre, Le Messager, Sherbrooke, 1949, 354 pages.
Cette carte nous fait voir les Cantons octroyés aux Britanniques et ceux donnés aux Loyalistes. L'auteur ne détermine pas tout le pourtour de l'Estrie.
Subdivision du comté de Buckinghamshire en townships (1792).
- 1952 : *The Eastern Townships*, dans *Canadian Regions*, p. 194.
Cette carte reproduit la théorie de M. Raoul Blanchard sur les limites des Cantons de l'Est. Fatalement, la Beauce et Dorchester s'insèrent dans la région.
- 1954 : *Eastern Townships*, Economic-Administrative zoning of Canada, Government of Canada, Department of Defence Production Economics and Statistics Branch, Ottawa, 1954.
Les deux cartes publiées par le Gouvernement fédéral, à cause de leur vue d'ensemble, ne peuvent nullement nous renseigner sur les limites précises de l'Estrie, sujet de cette thèse. La lecture des pages suivantes jette de la lumière sur les cartes pré-signalées, I, p. 11-12 et IV, p. 22-23.
- 1955 : *Carte des Cantons de l'Est* dans « Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est », Frère M.-Hubert Catellier, é.c., Faculté de Commerce, université Laval de Québec, p. 4.
Cet universitaire nous écrit : « Quant au mot « Estrie », je l'accepte bien volontiers ; je l'ai employé dans le texte original, mais, comme j'ai enlevé quelques paragraphes pour le texte imprimé, ce bon et beau mot a malheureusement suivi... »
Lettre à l'auteur, en date du 7 mars 1956.
- 1955 : *Les Bois-Francs*. Carte dessinée conjointement par M. Côté, i.p., et M. Armand St-Pierre, arpenteur-géomètre de Victoriaville, le 15 août 1955. Ce travail est le résultat d'une étude faite par trois membres du Comité d'initiatives des Bois-Francs, MM. Elphège Labbé, l'abbé Arthur Bergeron et Roger Lussier.
- 1956 : *L'Estrie*. La Société Nouvelle de Publicité Incorporée, 16 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. L'Exécutif se compose de M. Léopold Savard, journaliste, président ; M. J.-Gilles Belley, professeur, secrétaire... Cette société publie, dans son Guide-Bleu, une série de cartes qui mettent en évidence et d'une façon artistique, le régionalisme de la Nouvelle-France.
- 1956 : *L'Estrie* : Limites historiques de l'Estrie, par l'abbé Jean Mercier, à l'université de Montréal (thèse de M.A.).

- 1962 *l'Estrie*, Carte du ministère de l'Industrie et du Commerce, Monographies économique-sociales des comtés ruraux du Québec, Paul Boucher, D.Sc.S., fascicule no IV, *l'Estrie*, service de l'information et des recherches, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1962, p. 315.

Première Partie

LIMITES DE L'ESTRIE

Préliminaires

LIVRE PREMIER : *étude historique*

Chapitre I — *Période abénaquise* (1608-1760)

Chapitre II — *Période anglaise* (1760-1840)

Chapitre III — *Période française* (1840-à nos jours)

LIVRE DEUXIEME : *étude critique*

Chapitre I — *Limite NORD*

Chapitre II — *Limite SUD*

Chapitre III — *Limite OUEST*

Chapitre IV — *Limite EST*

COLLÈGE SAINT-BERNARD
514, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

PRELIMINAIRES

Appelé à étudier l'histoire et la géographie en vue de l'enseignement au séminaire de Sherbrooke, j'ai cru bon de rédiger une monographie sur les Cantons de l'Est, maintenant appelés l'Estrie.

« Il est, a écrit l'abbé Gravel, une question posée maintes fois et la voici : quelle détermination donne-t-on aux Cantons de l'Est ? La réponse n'est pas facile et varie selon le temps et les auteurs »¹.

Le concept de région découle des conditions naturelles, historiques et sociales. Comme les divisions géographiques donnent très peu de précisions à cause de leur uniformité, comme les divisions économiques sont sujettes à des variations selon l'époque et les besoins nouveaux, je limiterai mon étude à une division historique des Cantons de l'Est ; si le cadre naturel manque de caractère, est trop uniforme, c'est la population humaine qui va l'informer.

Je bornerai mon étude à l'histoire, convaincu, avec Monsieur Raoul Blanchard, que « les Cantons de l'Est comportent un sens géographique s'étendant à une région plus vaste que celle de son acception historique »².

Dans ce concept entreront des notions géographiques, économiques et historiques. N'a-t-on pas dit, à la suite de Lucien Febvre, que l'histoire est « la science de l'homme dans le temps » ; et la géographie, « celle de l'homme dans

(1) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est* (Sherbrooke, 1938), 13.

(2) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français* (Montréal, 1948), 185.

l'espace ? » Je crois aussi, avec le Révérend Edward Cleveland, que :

The study of history is always interesting and important, inasmuch as curiosity is gratified by the recital of facts, and the experience of the past is spread out for your instruction in reference to the future. We learn thus to appreciate the present time, and the advantages of which we may avail ourselves in the improvement of it *.

M. Raoul Blanchard constate que ce Sud-Est de la Province, notre Estrie, présente des caractères originaux. Voici en grappes les principales caractéristiques : région élevée, relief varié, climat un peu moins rude que celui des parties septentrionales de la province, forêt où dominent les essences, particulièrement « les bois francs », paysages plus découverts qu'ailleurs, abondance des cours d'eau jeunes, richesses du sous-sol, charmes touristiques, agriculture prospère, industrie variée et active ⁴. Le géographe de Grenoble ajoute... « Ce serait là des raisons suffisantes pour justifier l'originalité de ce coin du Canada... Le fait qu'il est encore aujourd'hui le théâtre d'une lutte pacifique des races... suffirait à légitimer une étude spéciale des Cantons de l'Est » ⁵.

La question des limites régionales a suscité bien des querelles, opposé des opinions et divisé maîtres et disciples. Un ouvrage américain a colligé plus de quarante définitions émises par vingt-huit auteurs différents sur le régionalisme ⁶.

On a coutume de diviser la province de Québec en dix régions : la Gaspésie, le Saguenay, Québec (la région), la Mauricie, Montréal (la région) et Montréal Métropolitain, les Cantons de l'Est (l'Estrie), l'Outaouais, l'Abitibi et la Côte-Nord (Nouveau-Québec) ⁷.

Dans ce découpage, il semble évident qu'il faut réajuster certaines parties au tout. Le Richelieu et la Beauce-Dor-

(3) E. Cleveland, pastor, *A Sketch of the Early Settlement and History of Shipton* (Canada East, 1858), VIII.

(4) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, 182-183.

(5) *Ibid.*, 182.

(6) Odum, Howard and H.-E. Moore, *American Regionalism* (New York, 1938).

(7) *Guide Municipal* (Québec, 1962), 258-269.

chester possèdent une personnalité propre et ont droit au titre de région. D'ailleurs, les gens de ces territoires revendiquent avec raison et véhémence ce droit. Mais, écrit M. Raoul Blanchard, « il n'est pas toujours aisé de tracer une frontière le long de ces formes fuyantes »⁸. Le Nouveau-Québec connaîtra, d'ici quelques années, un développement phénoménal qui amènera un nouveau partage régional.

Du point de vue touristique, le Guide-Bleu du Québec, *Le Paradis du Touriste*, parle de dix régions en ajoutant à chacune une épithète intéressante : Montréal, métropole du Canada ; Québec, Gibraltar canadien ; le Richelieu, jardin du Québec ; l'Outaouais, lieu de repos et d'amusements ; la Mauricie, paradis des vacances ; les Cantons de l'Est (l'Estrie), beauté sans fin ; la Chaudière, terre où l'érable est roi ; le Royaume du Saguenay, l'empire du progrès ; le Bas-du-Fleuve, pays de l'artisanat ; la Gaspésie, pays des splendeurs »⁹.

Si je demande maintenant aux géographes leur pensée sur les divisions du Québec, tous s'accordent, avec le grand maître Blanchard, pour sectionner la province en trois grandes parties : Le *Bouclier Canadien*, au Nord-Ouest, qui comprend plus des trois-quarts de la superficie de la belle province et qui se compose d'« un ensemble de très vieilles roches extrêmement résistantes, des gneiss, des quartzites, des granites, des roches éruptives »¹⁰ ; les *chaînes Appalachiennes*, à l'est, formées des plis des couches primaires qui se dressent à partir de Terre-Neuve jusqu'au sud des Etats-Unis ; la *rainure Laurentienne*, entre les deux, cette zone d'enfoncement au milieu de laquelle coule le Saint-Laurent et qui a gardé ses couches primaires recouvrant la masse ancienne.

M. Brouillette admet le partage tripartite du Québec, mais il se pose la question des limites à l'échelle provinciale :

« Mais où tracer les limites précises de chaque division sur le terrain ? Lorsqu'il existe un ressaut topographique, la tâche est facile... La tâche se complique lorsque les

(8) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, 183.

(9) *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 730-731.

(10) R. Blanchard, *Géographie générale*, (2 vol., Montréal, 1946), 2 : 156.

régions de structure différente ne sont pas séparées par un ressaut topographique »¹¹.

Les basses terres du Saint-Laurent offrent trois plaines, celles de Montréal, des Trois-Rivières, de Québec. Les Appalaches se divisent, à leur tour, de la façon suivante : la Gaspésie, les Cantons de l'Est, la Rive-Sud de l'Estuaire. Le ministère des Terres et Forêts choisit les lignes de partage des eaux pour délimiter les régions de la plaine du Saint-Laurent, hors des territoires habités : Laurentides, Lac Saint-Jean, Ouest du Québec¹².

Nous avons été bien récompensés d'avoir accueilli, en Nouvelle-France, un géographe de grande classe, qui s'est penché sur notre carte et qui l'a étudiée, qui a foulé notre sol et qui l'a remué, enfin qui nous a livré une Somme géographique de très haute valeur. Ce géographe de Grenoble a fait œuvre de pionnier ; Québec lui devra une reconnaissance inaltérable pour avoir non seulement lancé cette science chez nous, mais aussi formé un groupe de géographes, qui déjà s'imposent à l'attention du pays et des nations.

M. Blanchard a fait œuvre d'ensemble. Il nous a taillé en vrac des régions, un peu comme le patron partage la tâche à ses ouvriers ; à nous, maintenant, de parfaire le dessin de notre petit coin.

Les divisions géographiques offrent des cadres trop larges, surtout en Amérique, pour servir à déterminer une région : « La principale critique qu'on peut faire du partage de la province de Québec en ses régions géographiques n'est guère utilisable du point de vue économique »¹³.

Si le cadre naturel est trop uniforme, manque de caractère, il nous faudra avoir recours à un autre facteur ; les économistes se préoccupent moins des traits physiques de la province que des courants commerciaux qui unissent les grandes agglomérations urbaines.

Les statistiques fédérales ont comme unité de base la province, le comté ou la municipalité. Au secteur écono-

(11) B. Brouillette, *Les régions géographiques et économiques de la province de Québec*, (Montréal, 1943), 85-86.

(12) *Ibid.*, 86.

(13) B. Brouillette, *Les régions géographiques et économiques de la province de Québec*, 87.

mique, on prend comme acquis le comté. Les fonctionnaires fédéraux du ministère de la Défense nous ont fourni une abondante documentation sur les différentes zones économiques de tout le Canada et de chacune des dix provinces ¹⁴.

Le géographe Brouillette a repris la délimitation fédérale de ces régions économiques et les a basées, non plus sur le comté, mais sur la municipalité, la plus petite unité des recensements ¹⁵.

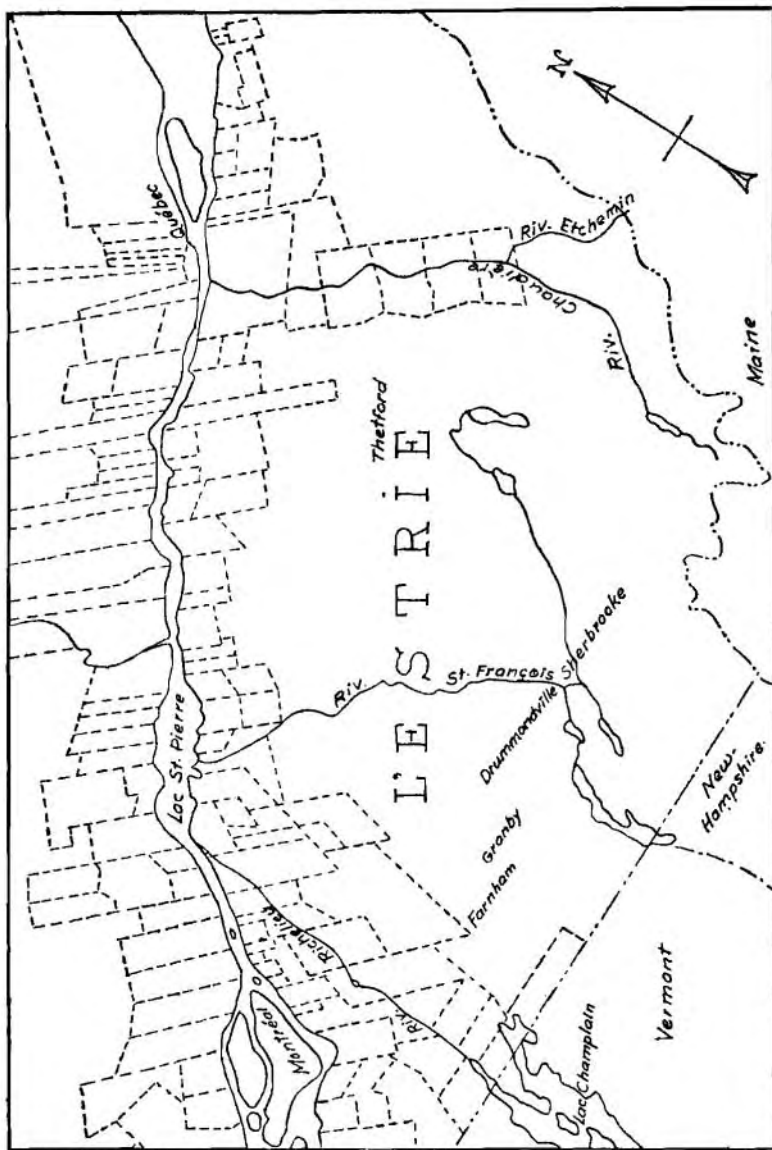
Au cours de seize années d'enseignement à l'université, à l'école normale et au séminaire de Sherbrooke, les étudiants et les étudiantes m'ont posé souventes fois ces questions : Qu'est-ce que les Cantons de l'Est ? Où commencent-ils et où finissent-ils ? Que pensez-vous du mot Estrie ? A-t-il quelque valeur ?

Pour les satisfaire, je suis allé quérir mes renseignements auprès des géographes, historiens, économistes, journalistes, politiciens, sociologues et professeurs. La plupart m'ont répondu d'une façon évasive ou s'ils risquaient une réponse, ils citaient M. Blanchard. Plusieurs ne veulent pas tenter aventure dans ce domaine, de peur de s'égarer ou de déplaire à tel ou tel maître. D'ailleurs, les études précises sur le sujet sont inexistantes.

Ce travail, sur les limites historiques de l'Estrie, est nécessairement œuvre de débutant. Il mériterait un développement ultérieur, qu'un court stage de deux années académiques à l'université de Montréal ne me permet pas d'entreprendre.

(14) *Department of Defence Production, Economic-Administrative Zoning of Canada*, (Ottawa, 1954), 11.

(15) B. Brouillette, *Les régions géographiques et économiques de la province de Québec*, 87.



Rév. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1956

Livre Premier

ETUDE HISTORIQUE

Je me propose de parcourir les trois périodes de l'histoire de l'Estrie, en essayant d'y découvrir les limites qui circonscraient notre région.

Chapitre I — *Période abénaquise* (1608-1760)

Chapitre II — *Période anglaise* (1760-1840)

Chapitre III — *Période française* (1840-à nos jours)

Trois grandes périodes marquent l'histoire de l'Estrie :

I — Le temps des Abénaquis ou des excursions indiennes (1608-1760).

La première, on peut l'enfermer entre la fondation de Québec et la conquête du Canada par les Anglais, c'est-à-dire de 1608 à 1760. Les Abénaquis, nomades par tradition, vont excursionner dans notre région, à la recherche du poisson et du gibier. Je n'hésite pas à appeler ce temps, la période *abénaquise*. Inutile de rechercher des limites régionales précises, durant le règne de ces Indiens.

II — Le temps des Anglais canadiens ou de la colonisation (1760-1840).

La deuxième, je la nomme la période *anglaise*. Alors, les Loyalistes et les colons, généralement d'origine saxonne, envahissent ces townships, les mettent en valeur, lancent l'industrie, ouvrent une ère qu'on peut qualifier de période de la colonisation. Le mouvement débute un peu après la Conquête, et va jusqu'à l'Union ; les Britanniques se taillent des domaines, délimités non plus d'après la tenure seigneuriale, mais par la notion anglaise de townships. Notre région acquiert ses limites, d'après les indications des gouverneurs anglais.

III — Le siècle des Canadiens français ou de développement (1840 à nos jours).

La dernière tranche de notre histoire commence vers 1840 et s'étend jusqu'à nos jours ; c'est l'invasion pacifique, par les Canadiens de langue française, de ces « Eastern Townships » d'autrefois, qui deviendront l'Estrée. Nos compatriotes se fixent dans ces townships abandonnés graduellement par les Anglo-saxons, mais conservent jalousement les cadres créés par leurs devanciers, en attendant que leur prolifération et leur influence prédominante leur permettent de les modifier. Nous évoluons dans la période *française*.

Chapitre Premier

PERIODE ABENAQUISE (1608-1760)

L'histoire des Abénaquis, les premiers habitants de notre région, a été racontée par l'abbé J.-A. Maurault, leur missionnaire. Il écrit : « Chargé depuis vingt-cinq ans de la desserte de ces sauvages, nous avons pu étudier leur histoire, plus facilement que tout autre, et nous avons pensé que la Providence nous imposait aussi la tâche d'en écrire les principaux événements. Cet ouvrage, nous l'avouons, est, quant à la forme, rempli de défauts ; mais nous osons espérer que, quant au fond, il offrira au lecteur quelque intérêt »¹.

Aucun document ne nous a été laissé par cette tribu sauvage, aucun monument ne reste comme témoin de leur passage. Les seuls vestiges de leur passé, ce sont les noms donnés à nos villes et à nos cours d'eau : Mégantic, Magog, Coaticook, Massawippi, Memphrémagog et quelques vieux vocables colligés par un autre missionnaire, le père Pierre-Joseph Aubéry (Aubry), jésuite, dans son Dictionnaire Français-Abénakis », publié en 1712.

Ce missionnaire, Châteaubriand l'aurait immortalisé dans « Atala ». Nous revoyons au chapitre des « Laboureurs », une description de ce jésuite : « Je tenais la main d'Atala et nous suivions le missionnaire. Il se détournait souvent pour nous regarder, contemplant avec pitié nos malheurs et notre jeunesse ; un livre suspendu à son cou, il s'appuyait sur un bâton blanc. Sa taille était élevée ; sa figure, pâle et maigre,

(1) J.-A. Maurault, prêtre, *Histoire des Abénakis*, préface II-III.

sa physionomie, simple et sincère... Quand il nous parlait, debout et immobile, sa longue barbe, ses yeux modestement baissés, le ton affectueux de sa voix, tout en lui avait quelque chose de calme et de sublime. Quiconque a vu, comme moi, le père *Aubry* cheminant seul avec son bâton et son bréviaire dans le désert, a une véritable idée du royaume chrétien sur la terre »² !

« Reflétant une mentalité de primitifs, ces langues (indiennes), inaptées à l'exposition des idées abstraites, se prêtaient remarquablement à la description caractéristique des choses et des faits »³.

Quelques noms évoquent l'histoire, la géographie et la civilisation des Abénakis :

Abénakis, terre du levant. « The daylight comes » ou « from Wôbanaki, land of the country of the East »⁴.

Arthabaska, il y a des joncs ou du foin ici et là. Les Cris de la forêt prononcent Arabaskaw⁵.

Bécancour, Solinak, rivière qui fait beaucoup de détours.

« Wôlinaktegw, the river which has long turns, or rather which causes delay by its windings »⁶.

Chaudière, Kikonteku, rivière au champs de maïs⁷.

Coaticook, Koakiteku, rivière de la terre du pin. Koattegok,

(2) *Atala*, édition de 1875, p. 15. Châteaubriand serait venu en Amérique du Nord en 1789. D'après les notes recueillies par le massacre de Natchz en Louisiane en 1727, il fit le récit d'*Atala*.

(3) Gustave Sanctât, *Histoire du Canada, des origines au régime royal*, Beauchemin, (Montréal, 1959), p. 28.

(4) *Ibid.*, ii. — H. Provost, ptre, *Les Abénaquis sur la Chaudière* (Beauceville, 1948); J. Laurent, *New Grammar Familiar Abenakis and English Dialogues* (Québec, 1884), 205; E. Vétromille, *The Abenakis and their History*, (New York, 1866), 19, 20.

(5) P.-G. Roy, *Les noms géographiques de la province de Québec* (Lévis, 1906), 40; Laurent, *op. cit.*, 207; Guinard, *Les noms indiens de mon pays*, (Montréal, 1960), 17.

(6) C.-E. Mailhot, *Histoire des Bois-Francs*, I, 164; *Ibid.*, J. Laurent, 207.

N. B. — Le caractère 8 se prononce *ou* et équivaut au *W* des Anglais. Ce signe n'est autre chose que la diphtongue *ou* abrégée des Grecs. (N.O., *Etudes philologiques sur quelques langues sauvages*, 9).

(7) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 91.

at the Pine River, derived from : Koa, pine-tree, ttegw, river »⁸.

Kénébec, Konibesek, qui conduit au lac. « Means Long Water »⁹.

Magog (petit lac), Casa8amanipos¹⁰.

Massawippi, rivière aux eaux profondes¹¹.

Mégantic, Namesokanjik, lieu où se trouvent les poissons¹².

Memphrémagog, grande étendue d'eau ; « Memra8-ghat il y a beaucoup d'eau, nom d'un lac de la Rivière Saint-François (sic), d'où les Anglais ont fait Memphremagog »¹³.

Nig-do-de-guak (Nidodègue) signifierait confluent (R. Bonin).

Saint-François, Alsiganteku, rivière aux Alsials ; rivière où il n'y a plus personne¹⁴.

Tomifobia, rivière qui marche¹⁵.

Le grand échappement d'eau (Lieu où se trouve aujourd'hui Drummondville)¹⁶.

Wôbanaki, nom indien d'où est sorti Abénaki¹⁷. Un centre de villégiature, sur les bords du lac Massawippi, porte ce nom. La carte routière du Québec le mentionne depuis 1961.

(8) *Ibid.*, VI ; *Annuaire du séminaire Saint-Charles Borromée* (1881-1882), 27 ; J. Laurent, *opus cit.*, 209 ; Guinard, *op. cit.*, p. 41.

(9) *Ibid.*, IV ; A. Gravel, *op. cit.*, 52 ; Vetromille, *opus cit.*, 24 ; Laurent, *opus cit.*, 263 ; Guinard, *op. cit.*, 59.

(10) O. Masse, *Mena'Sen*, 110 ; Guinard, *op. cit.*, 71.

(11) Maurault, *op. cit.*, VI ; Masta, *op. cit.*, 86.

(12) Maurault, *op. cit.*, VI ; Gravel, *op. cit.*, 91 ; J. Laurent, *Ibid.*, 215 ; Masta, *Abenaki Indian Legends...* (Victoriaville, 1932), 90 ; Guinard, *op. cit.*, p. 88.

(13) C. Gill, *Notes sur de vieux manuscrits abénakis*, (Montréal, 1866), 15 ; J. Laurent, *Ibid.*, 214 ; Masta, *Ibid.*, 85.

(14) Gill, *op. cit.*, 12 ; Gravel, *op. cit.*, 91 ; Masse, *op. cit.*, 122.

(15) *Dictionnaire des Rivières et des Lacs*, (Québec, 1925), 178. Champlain appelait la rivière, « le chemin qui marche ». Masta, *op. cit.*, 102.

(16) Masse, *op. cit.*, 98.

(17) Carte routière de la province de Québec depuis 1961 ; J. Laurent, *op. cit.*, 6.

Magog :

Nous avons souvent l'impression, en entendant prononcer ce mot, qu'il s'agit d'un mot anglais. Ce nom propre, nous le retrouvons dans la Bible où on parle des rois d'Og et de Magog (pays de Gog)¹⁸, pays au Nord-Est de l'Asie mineure, comme la Scythie¹⁹. Ce nom nous a été laissé par les Abénaquis, premiers habitants connus de l'Estrie. D'après l'abbé Maurault, Memphrémagog veut dire « grande étendue d'eau »²⁰ et Magog en serait un diminutif : petite étendue d'eau²¹. Nous rencontrons la même opinion dans les publications du ministère des Terres et Forêts, les *Noms géographiques*²².

Les Abénaquis descendaient de la grande tribu des Canibas, qui résidaient dans le Kénébec²³. Ces Peaux-Rouges parcourent notre territoire, particulièrement, les bords du lac Mégantic. De temps en temps, ils se rendaient à Québec pour y rencontrer les Blancs.

Quels sont les motifs de leurs randonnées à Québec, cœur de la Nouvelle-France ?

L'historien des Abénaquis les ramène à trois : la rencontre des missionnaires, le commerce de la fourrure et la recherche d'une alliance avec d'autres indigènes²⁴.

Peut-on déterminer le territoire occupé par ces Indiens ?

Leur histoire suggère déjà une certaine détermination territoriale, qu'il importe de bien étudier, pour la compréhension de notre thèse.

Cette histoire peut se diviser en trois étapes. Les trois déterminent le territoire, bien que vague et non officiel, occupé par ces premiers habitants des futurs townships.

(18) *Genèse* X, 2 ; *Ezéchiel* XXXVIII, 2 ; XXXIX, 6 ; *Apocalypse* XX, 7.

(19) *Dictionnaire encyclopédique de la Bible*, (Paris, 1960), 1102.

(20) *Ibid.*, vi.

(21) H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, (Arthabaska, 1925), 613.

(22) *Noms géographiques de la Province de Québec*, (Québec, 1921), 98 ; *Noms géographiques de la Province de Québec*, (Québec, 1926), 54.

(23) *Ibid.*, I ; (24) *Ibid.*, I.

A - 1609-1680 - Les Excursions

Aussitôt que les Blancs accostent à Québec, les Sauvages prennent contact avec eux, échangent des cadeaux, font la traite des fourrures et se lient d'amitié ou se détournent. Durant ces soixante-douze ans, les Abénaquis viennent en Nouvelle-France et se rendent à Québec par les rivières Etchemin et Chaudière. Les buts sont identiques : trafic, alliance, visite aux missionnaires. Au cours de ces randonnées, ils rencontrent les explorateurs et les missionnaires français.

D'autre part, les *Relations des Jésuites* racontent plusieurs courses des jésuites au pays des Abénaquis. Dès 1611, on voit le Père Biard se rendre chez eux. La *Relation* de 1636 mentionne le voyage de ses amis, les Abénaquis, à Québec, pour y échanger des fourrures.

Trois ans plus tard, ces Abénaquis, conduits par un Anglais, arrivent au cœur de la Nouvelle-France : signe avant-coureur d'un conflit.

Le jésuite Druillettes²⁵ séjourne plusieurs mois chez les Abénaquis en 1646, 1650 et 1651 : « Le père Druillettes visitait au sud du Saint-Laurent la vaillante tribu des Abénaquis », affirme Rochemonteix. Il mentionne également le chevalier de Grandfontaine et le baron de Saint-Castin, de passage sur les bords de la Chaudière et du lac Mégantic.

Où campait cette tribu si sympathique à l'égard des Français ? La *Relation* de 1662 fournit cette réponse : « Le Fils de Celui qui a voulu se faire sauvage chercha une place digne de lui, afin de s'y fixer, et, ayant trouvé que le pays de Kénébec était le plus beau du monde entier, il s'y établit ».

Madame Day est aussi de cet avis, quand elle écrit : « It appears that the territory now known as the Eastern Townships, was before the conquest the hunting ground of tribes belonging to the Algonquin nation, as the Abenakis or St. Francis Indians ; and the Coossucks were known to have

(25) Ce nom s'écrit de plusieurs façons. *The Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. 72, Thwaites, (Cleveland, 1901), 204.

occupied the section lying on the St. Francis and Becancour rivers and their tributaries, with the northern parts of Vermont and New Hampshire »²⁶.

Cette période de 1608 à 1680 en est donc une d'excursions en Nouvelle-France ; le royaume des Abénaquis se fonde dans la région de Mégantic ; le centre de leur activité semble avoir été Kénébec.

B - 1680-1760 : l'établissement

Pourquoi 1680 ouvre-t-il une nouvelle période ?

Le comte de Frontenac accorde alors un statut légal aux Abénaquis ; ils jouiront des bonnes grâces du gouverneur de la Nouvelle-France, car il voit en eux les « grands chasseurs de chevelures anglaises devant l'Éternel »²⁷, sur notre territoire comme sur celui de l'Acadie. L'enjeu de la guerre — qui va s'allumer entre les colons français des rives du Saint-Laurent et les colons anglais des abords de la Hudson et sur les côtes de la future Nouvelle-Angleterre — sera le monopole du Castor.

« De tous les indigènes, les Abénaquis furent certainement ceux qui se rapprochèrent le plus du caractère européen, et particulièrement du caractère français ; plus susceptibles qu'aucuns autres de dévouement et de discipline, dotés d'une bravoure brillante et d'une loyauté assez rare parmi les Indiens, ils montrèrent une fidélité inaltérable aux hommes auxquels ils s'attachèrent »²⁸.

Le colonel anglais de la Nouvelle York découvre cet attachement et s'applique à gagner les bonnes grâces des Iroquois. Quand Frontenac inaugure ses expéditions, en 1690, il ne rencontre aucun obstacle de la part des Abénaquis, même n'en reçoit que de l'aide.

(26) C. M. Day, *History of the Eastern Townships*, (Montréal, 1869), 475, 128.

(27) G. Frégault, *La Civilisation de la Nouvelle-France*, (Montréal, 1944), 48 ; T. Charland, *Histoire de Saint-François-du-Lac*, (Ottawa, 1942), 15.

(28) Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique*, 1604-1881, (Paris, 1889), I : 133.

François Hertel « brave, courageux et homme de tête », « partit des Trois-Rivières à la fin de janvier, remonta la rivière Saint-François jusqu'au lac Memphremagog, se rendit à la rivière Connecticut, puis, se dirigeant vers l'est, arriva le 27 mars à Salmon Falls, sur la rivière Piscataqua »²⁹.

En février 1704, Jean-Baptiste Hertel de Rouville, fils de François Hertel, se dirige vers Deerfield en passant par le domaine abénaquis.

Le jésuite Sébastien Rasle séjourne au pays de ces sauvages, de 1700 à 1708. Il y mourra massacré, en 1722, durant la guerre entre les Abénaquis et les colons de la Nouvelle-Angleterre³⁰.

L'expédition de Saint-Ours, Deschailions et d'Hertel de Rouville, en 1708, mérite une mention. Les soldats français, accompagnés des Indiens, « remontèrent le Saint-François, pénétrèrent dans la Nouvelle-Angleterre et se rendirent au lac Winnipiseogee »³¹. Les membres de cette troupe passèrent sur le futur site de Sherbrooke. Le récit de cette expédition et le journal de Rouville se sont perdus ; il est impossible, partant, d'en étudier la teneur.

Que comprenait ce royaume accordé par Frontenac aux Abénaquis et traversé de toutes parts par les Français ?

Il « leur permit de s'étendre sur le territoire situé au sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Chaudière à celle des Iroquois (Richelieu) ». Un peu plus loin, l'auteur ajoute « dès lors, tout le territoire qui s'étendait, d'un côté, depuis la rivière Chaudière à celle des Iroquois (Richelieu), et, de l'autre, depuis le fleuve Saint-Laurent à la Nouvelle-Angleterre, fut considéré comme appartenant à ces sauvages »³².

L'abbé Gravel affirme que « les Abénakis s'établirent d'abord sur la Chaudière et l'Etchemin..., les Sokokis sur le lac Mégantic, puis sur la Bécancour et la Saint-François »³³.

(29) Maurault, *Histoire des Abénakis*, 200.

(30) G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*, 49.

(31) J.-A. Maurault, *Histoire des Abénakis*, 328.

(32) Maurault, *op. cit.*, 176.

(33) Gravel, *op. cit.*, 55.

C - 1760 à ... : l'extinction de la tribu

Malgré les apparences, les Abénaquis sont demeurés fidèles aux Français. « En Acadie, après l'assassinat du père Rasle, on craint un moment que ce n'en soit fait des missionnaires et de leurs missions. Les Abénakis se voient contraints de faire la paix avec les Anglais. Passeront-ils à l'ennemi ? Perdront-ils la foi ? Ce serait possible. On redoute cette éventualité »³⁴.

Le père jésuite Lauverjéat écrira, le 27 août 1727, au gouverneur Vaudreuil : « Les chefs de ce village (Panaoumské, sur le Penobscot) vous prient de ne vous point défier de leur fidélité, et d'être persuadé que l'Anglois par toutes ses promesses et ses artifices ne pourra jamais les désunir d'avec les François, ni leur faire perdre leur religion... »³⁵

Sur la carte de 1760³⁶, un coup d'œil, même rapide, fait voir le découpage seigneurial ; tout ce qui n'est pas sectionné entre les frontières des Etats-Unis, le Richelieu et la Chaudière, est le domaine réservé aux Abénaquis et sera l'étoffe dans laquelle seront taillés les futurs townships.

La troisième période sera de courte durée, car les Abénaquis devront subir les conséquences funestes de la chute du Canada ; elle se fond avec la première partie du régime britannique.

En 1775, les troupes américaines se lanceront à l'attaque de notre pays, à travers la réserve attribuée par Frontenac aux Abénaquis.

Cette peuplade de quinze cents âmes gardera, durant ce temps, le même territoire et reçoit les garanties suivantes à l'article quarantième de la Capitulation de Montréal :

« Les Sauvages ou Indiens, Alliés de Sa Majesté très Chrétienne, Seront maintenus dans Les Terres qu'ils habitent, S'ils Veulent y rester ; Ils ne pourront Estre Inquiétés Sous quelque prétexte que ce puisse Estre pour avoir pris les

(34) G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*, 245.

(35) *Ibid.*, 245.

(36) Carte démographique du Canada, en 1760, dans *La naissance d'une nation*, (Montréal, 1937), 201-202.

Armes et Servi Sa Majesté très Chrétienne ; Ils auront, Comme les François, la Liberté de Religion, et Conserveront leurs Missionnaires »³⁷.

La proclamation de Sir Alured Clarke, en 1792, met fin à la réserve des Abénaquis ; ils n'ont plus de territoire reconnu par l'autorité des gouvernants.

La tribu abénaquise gardera pourtant certaines réserves. Quand l'abbé Maurault écrit leur histoire, en 1866, il note qu'il reste d'elle à peine 350 âmes dans tout le Canada³⁸. Or, à cette date, la population indienne totale se chiffre à cinq pour cent de la population du Québec³⁹.

« On retrouve aujourd'hui dans des réserves indiennes à St-François de Pierreville, comté d'Yamaska, à Bécancour, comté de Nicolet, et à Old Town, près de Bangor, Maine, les restes d'une ancienne tribu sauvage qui s'appelait les Abénaquis »⁴⁰.

(37) Shortt et Doughty, *Documents relatifs à l'Histoire Constitutionnelle du Canada*, (Ottawa, 1921), 18.

(38) Maurault, *Histoire des Abénakis*, Préface I.

(39) *Canada Statistical and Abstract and Record*, (Ottawa, 1886), 64.

(40) H. Provost, *Les Abénaquis sur la Chaudière*, (Beauceville, 1948), 5.

Chapitre Deuxième

PERIODE ANGLAISE (1760-1840)

- A — *Durant les régimes de 1760, 1763 et 1774 : statu quo*
- B — *L'ère de l'émigration loyaliste et britannique*
1783 — *Premier flot de Loyalistes — Hésitations des gouverneurs*
- C — 1792 — *Concessions des townships du « Lower Canada » et du « Upper Canada »*
- D — 1830 — *Domination absolue de l'élément saxon dans les Townships*

La troisième manche de la lutte abénaquise se joue à la fois sous le régime français et sous le régime britannique.

Le Canada connaîtra trois constitutions avant que notre région soit bien déterminée : celles de 1760, 1763 et 1774.

La guerre qui entraîna, en 1760, la capitulation du Canada et, trois ans plus tard, sa Cession à la Grande-Bretagne constitue, dit M. Frégault, « le fait le plus important de notre histoire »¹. Cette « guerre de la conquête » engendrera de « formidables répercussions » dans tous les domaines. Celui des frontières n'échappera pas au cataclysme.

Le général Amherst prend possession du nouveau pays, au nom de la Couronne anglaise. Les militaires assurent l'ordre et assument le gouvernement. Avant de quitter la Nouvelle-France pour New-York, où il doit accéder au

(1) G. Frégault, *La guerre de la Conquête*, (Montréal, 1955), 7.

poste de gouverneur, Amherst nomme trois chefs militaires à la tête des trois districts qu'il crée : Murray à Québec, Burton aux Trois-Rivières et Gage à Montréal. La question des frontières reste dans le statu quo durant ce régime militaire provisoire.

En 1763, par le traité de Paris, la France lègue juridiquement à la Grande-Bretagne, par l'article quatrième, l'Acadie, le Canada, Terre-Neuve, Cap-Breton, la partie gauche du Mississipi.

Par la proclamation royale de Georges III, le Québec est réduit à une lisière de terrain en forme de trapèze, partant de la ligne du partage des eaux du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Jean, au lac Nipissing.

Le Bureau du Commerce et des Colonies de Londres envoie, la même année, des instructions bien précises, au gouverneur du Canada, sur la manière de concéder les terres nouvelles : concession proportionnelle aux besoins de la population, émission des titres seulement lorsque le concessionnaire aura commencé à défricher.

Le gouvernement anglais désire obvier aux difficultés qui ont surgi nombreuses, à ce sujet, dans les autres colonies de l'Amérique du Nord.

Voici la teneur de cette consigne, chaque chef de famille peut posséder cent acres ; ses subordonnés, composant sa famille, peuvent avoir en plus cinquante acres chacun jusqu'à concurrence de mille acres au maximum pour tout le groupe.

Lorsque le gouverneur vendra ces terres publiques, il stimulera sûrement les colons anglais des autres provinces à tenter fortune au Canada. Le gouvernement concède ces terres au moyen de billets de location ou permis d'occupation.

Les nouveaux venus, en retour des terres reçues en tenure libre, s'engageaient à rendre à la Couronne en partie ou en totalité ces mêmes terres, si un conflit militaire l'exigeait.

Ce plan de 1763 resta aux oubliettes. Trois seigneuries seulement furent concédées durant le régime anglais. Bouchette l'affirme : « Murray Bay ou Malbay, dans le comté de Northumberland, est une des trois seules concessions en

fief et seigneurie qui aient été faites par le gouvernement anglais »¹.

Hormidas Magnan, dans son *Dictionnaire historique et géographique*, écrit : « La seigneurie de Shoolbred fut concédée par lord Dorchester à John Shoolbred le 4 juillet 1788. Cette seigneurie et Murray Bay et Mount Murray furent les seules concessions ou seigneuries faites par le gouvernement anglais »².

Les seigneuries de Malbay et de Mount Murray furent accordées dès le 27 avril 1762 à John Nairn et Malcolm Fraser, officiers du 78^e régiment de l'Infanterie canadienne. La seigneurie de Shoolbred fut enregistrée en 1788.

Le gouverneur annonce de nouveaux règlements en 1765 ; quelques britanniques des terres

L'Acte de Québec de 1774 réajuste la carte de la province ; les limites s'étendront désormais du 45^e parallèle de latitude à la Baie d'Hudson. On restitue encore au Québec la partie continentale de l'Est, ainsi que les îles ; quant à l'Ouest, on lui réattribue les vallées des Grands Lacs et de l'Ohio.

Londres ordonne, en 1775, au gouvernement canadien de concéder les terres publiques d'après le système français de l'ancien régime, c'est-à-dire en fiefs et seigneuries, en justices seigneuriales

La rébellion des treize colonies de la Nouvelle-Angleterre va pousser vers le Québec plusieurs milliers de colons. qui influenceront à jamais notre région et lui donneront une originalité qu'elle a gardée jusqu'à aujourd'hui

En 1784, six mille Loyalistes de l'Empire-Uni, qui n'avaient plus d'autre choix, se réfugient à l'ombre du drapeau britannique au Canada, au Haut-Canada et dans les Cantons de l'Est ; 35,000 s'établirent dans les Maritimes³.

Un historien anglo-canadien partage en trois groupes ces Loyalistes :

1 — « The first class to be considered was composed of

(2) J. Bouchette, *Description topographique de la province du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 581.

(3) *Ibid.*, 471.

(4) L. Groulx, *Histoire du Canada Français*, (Montréal, 1952), vol. 3, 89.

English officials, and Colonial non-combattants who left the rebel colonies at the beginning of, or during, the war. These men did not depreciate their merits or miseries. They had the art of so composing their griefs and services as to meet, from a generous government, a fair measure of reward for fugitive loyalty ».

2 — « The second class of Loyalists comprised the Colonial soldiers enrolled in the army prior to the Treaty of Peace in 1783, and who came at once, with their families to Canada at the close of the war. These men appear to have left at once without stopping to barter their allegiance ».

3 — « The third class of Loyalists comprised those Colonial non-combattants who, with their families, left after the Treaty of Peace, at the conclusion of the Revolutionary war through the fierce persecution which for a time followed » ».

Après neuf ans de troubles, conséquences de la révolution américaine, l'Angleterre accorde l'indépendance à ses anciennes colonies. Les Loyalistes, mal à l'aise dans ce territoire dominé par leurs ennemis d'hier, maltraités par eux, passent au Canada britannique. Ils arrivent par milliers, dès 1784, à la baie Missisquoi. On estime à plus de 60,000 et 70,000 le nombre de ces Américains qui viendront grossir les rangs de la population canadienne. Plus de 50,000 se cantonnent sur les terres abandonnées par les Acadiens dans les Maritimes ou dans le futur Ontario ; et une dizaine de mille s'établissent sur notre territoire, ancien fief des Abénaquis, futurs Cantons de l'Est ».

Le gouverneur Haldimand hésite à accueillir ces révolutionnaires et Dorchester préfère laisser déserts les townships de l'Est.

En 1786, le même lord Dorchester reçoit du ministre des Colonies l'ordre de donner des terrains, d'une étendue déterminée, aux Loyalistes de la Rébellion américaine et aux soldats licenciés du 84^e régiment, en service durant cette guerre de 1775 ».

(5) J.-P. Noyes, *The Canadian Loyalists and Early Settlers in the District of Bedford*, (St. John, 1900), 7-8-9.

(6) J.-C. Langelier, *Liste des terrains concédés*, (Québec, 1891), 4.

(7) V. Morin, *Seigneurs et censitaires*, (Montréal, 1941), 93.

Le traité de Versailles, signé en 1783, renonce à la riche vallée de l'Ohio et fait passer la ligne internationale au sud des Grands Lacs : Ontario, Erié, Huron et Supérieure. Les limites furent mal définies et seront le sujet de nombreuses disputes dans l'avenir.

L'Acte de 1791 divise le pays en Haut-Canada, peuplé surtout par des Loyalistes américains, et en Bas-Canada qui groupe 136,000 âmes françaises dans les seigneuries. En cette année, l'ordre est formel : concession de terres uniquement à la manière anglaise en « franc et commun socage ». Cette « tenure d'un fief ou d'une terre concédée à prix fixe, sans redevance annuelle et en toute propriété, avait été instituée en Angleterre, sous Charles II, en 1682 »¹.

Les Canadiens du Haut et du Bas-Canada ne montrent aucun empressement à profiter de cette offre.

L'année suivante, la Proclamation connaît un grand succès. Une foule de pétitions, venant des Loyalistes, marchands ou fonctionnaires d'Etat, arrivent au Comité des terres. Les arpenteurs sont débordés de demandes. Les retards se multiplient à tel point que, quinze ans après l'arrivée des Loyalistes, on n'avait concédé que quelques townships. Le gouvernement craignait l'accaparement des terres qui avait sévi dans les treize colonies américaines. Prescott regrette ce retard et veut donner suite aux douze à treize mille demandes.

Le Bas-Canada, occupé par les Canadiens de langue française, se voit obligé d'accepter les émigrants qui lui viennent des Etats du New Hampshire, du Vermont, du Maine, et même de New York. Comme tout le territoire en bordure du Saint-Laurent et de ses principaux affluents possède déjà une forte population française, les gouvernants anglais concèdent à celle-ci des townships *qui se trouvent à l'est par rapport à ceux de l'Ontario*, taillés, un an auparavant, dans l'ancien domaine des Abénaquis. C'est de là sans doute que provient la désignation géographiquement erronée de Cantons *de l'Est*.

Le gouverneur commence en 1792 à sectionner le vaste comté de Buckinghamshire en townships de 10 milles par 10 milles. Il attache à ces nouvelles terres des noms empruntés à la carte de l'Angleterre : Shenley, Lingwick,

Stratford, Weedon, Windsor, Dudswell, Durham, Ham, Bury, Auckland. Notre région vient de naître.

Comment pouvait-on obtenir un canton ?

Le gouvernement exige que quarante pétitionnaires soient groupés sous la conduite d'un chef ; ils demandaient qu'on cadastrât le township désiré et payaient les frais d'arpentage.

Gilbert Hyatt, un Vermontais très entreprenant, demande, en juin 1792, le canton d'Ascot, où naîtra plus tard Sherbrooke.

Les Loyalistes qui pénètrent dans le Québec arrivent par la baie Missisquoi, Stanstead et Hereford.

Le Haut-Canada se limite à l'Ontario, car les Maritimes, à cette époque, vivent en colonies isolées. Les Anglais se sentent maîtres chez eux, organisent la colonisation et lancent l'industrie, domaine dans lequel ils vont atteindre le point culminant. Cette nouvelle province du Haut-Canada comprend la vallée de l'Outaouais et le territoire des Grands Lacs. Celle du Bas-Canada conserve à peu près ses limites de 1760-63.

L'Acte de 1791 stipule que les terres doivent être concédées en franc et commun socage (en roture libre) *, contrairement à la coutume seigneuriale. Mme Day donne l'explication suivante, qu'elle emprunte à Blackstone, de *socage* :

"Socage, in English law, a tenure of lands and tenements by a certain or determinate service ; a tenure distinct from chivalry or knight's service : in which the render was uncertain. The service must be certain in order to be determined "socage" ; as to hold by fealty and twenty shillings rent. Socage is of two kinds : free socage, where the services are not only certain, but honorable ; and "villein socage", where these services, through certain, are of a baser nature" *.

Sir Alured Clarke lance sa proclamation du 7 février 1792 « A ceux qui désirent s'établir sur les terres de la Couronne dans la province du Bas-Canada ».

Le texte de ce document renferme dix articles d'une grande importance :

(8) Bouchette, *Description topographique*, (Londres, 1815), 14.

(9) C. M. Day, *The Pioneers*, (Montréal, 1863), 12.

1 - Les nouvelles terres du domaine gouvernemental seront sectionnées, non plus en seigneuries mais en townships. Ces derniers devront mesurer dix milles carrés à l'intérieur des terres ; s'ils bordent un cours d'eau navigable, ou les montagnes, ils devront mesurer neuf milles de front sur douze milles de profondeur. Ces divisions seront déterminées par l'arpenteur général ou son assistant.

2 - Le gouvernement et le clergé protestant se réservent les deux septièmes de chaque township.

3 - Chaque individu ne peut posséder plus de deux cents acres de terre ; le gouverneur a le droit d'augmenter ces terres à mille acres.

4 - La Couronne oblige le pétitionnaire à faire le serment d'usage et à signer devant témoins la déclaration qui suit :

« Je x, promets et déclare que je maintiendrai et défendrai de toutes mes forces l'autorité du roi en son parlement comme législature de cette province ».

5 - Pour obtenir des terres, le requérant doit manifester son désir sous forme de pétition. Le gouvernement étudie la demande et autorise, s'il le juge à propos, l'arpentage dans un laps de temps de six mois. Enfin, les autorités renvoient au pétitionnaire son document avec plan et avec concession en franc et commun socage.

6 - La Couronne garde ses droits sur les mines et les bois de charpente, dans tous ces townships.

7 - L'arpenteur général sectionne en deux la part du clergé protestant et celle de la Couronne.

8 - Les colons sont exemptés des rentes, mais payent les frais des lettres patentes enregistrées.

9 - Tous ces documents doivent être consignés au bureau d'enregistrement, six mois au plus après la date de concession.

10 - Si le concessionnaire désire augmenter sa concession, il est tenu d'émettre une nouvelle pétition¹⁰.

Ici, comme partout ailleurs, se vérifie l'axiome : Où il y a de l'homme, il y a de l'hommerie.

(10) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 128.

Joseph Bouchette raconte que de nombreuses familles occupèrent plusieurs des meilleurs lots sans aucun titre ni paiement d'aucune rente, tandis que d'autres enlevaient sans le payer une grande quantité du plus beau bois de construction, particulièrement dans les endroits situés le long des rivières.

Nous pourrions multiplier les exemples, pour chacune des clauses précipitées de la Proclamation Clarke.

L'abbé Ivanhoé Caron, dans le *Colonisation de la province de Québec*, donne la liste de tous les cantons dont on a autorisé l'arpentage, du 2 mai 1792 au 8 juillet 1793¹¹.

L'arpentage décrété, la concession ne fut pas nécessairement faite, certaines ne le seront jamais. La première qui fut enregistrée, celle du Canton de Dunham, date seulement du 2 février 1796, en faveur de l'honorable Thomas Dunn.

Ce retard est dû aux difficultés qui surgirent entre le gouverneur et le conseil exécutif de 1792-1800.

Le second flot d'émigrants américains déferle sur notre région vers 1800. « Le nom de Loyalistes leur est abusivement appliqué »¹².

Londres s'inquiète à tel point de ce problème qu'elle mande d'urgence sir Robert Prescott pour se renseigner à ce sujet.

Robert Shore Milnes établit un comité permanent des terres, présidé par le juge en chef Osgoode. Le rapport de ce comité paraît le 30 juillet 1801. Des concessions faites depuis 1792, quelques-unes sont ratifiées, d'autres abandonnées, d'autres demeurent en suspens.

Certains membres de la dite commission se récompensent largement en s'emparant de terres. Une nouvelle querelle s'élève ; l'Angleterre rappelle Osgoode chez elle.

En 1810, le Bas-Canada compte « 250,000 âmes, dont environ deux cents Anglais »¹³. Ces derniers pénètrent dans nos townships, avec l'aide du gouvernement qui favorisait les officiers retraités et les fonctionnaires d'Etat.

(11) I. Caron, *La Colonisation de la Province de Québec*, (Québec, 1927), 308-320.

(12) A. Gravel, *opus cit.*, 123.

(13) M. O'Bready, *Histoire de Wotton*, (Sherbrooke, 1949),

De 1792 à 1811, trois millions d'acres ont été concédés à deux cents personnes au plus. Le gouverneur Robert Shore Milnes détenait, à lui seul, 60,000 acres.

Dès 1815, Drummond commence à s'apercevoir de l'erreur dans laquelle il était tombé en favorisant la création de domaines ; il ne trouve plus d'espace pour satisfaire le colon britannique.

En 1820, Dalhousie expose le danger d'installer des colons dans un domaine inculte. Une loi impériale, émise en 1825, permet de confisquer ces grands domaines.

Comme la colonisation retarde, en 1830, un nouveau projet propose de taxer les grands propriétaires et de les forcer à coloniser.

Lord Aylmer, en 1830, visite les townships situés à la périphérie des seigneuries, en vue d'y établir 500,000 émigrés anglais.

En 1835, la population du Bas-Canada monte à 600,000 habitants¹⁴. Les townships sont sous la domination des Anglais, des marchands influents ou des militaires.

(14) *Id.*, 14.

Chapitre Troisième

PERIODE FRANÇAISE (1840-à nos jours)

Les Canadiens français restaient attachés au système seigneurial. Ils préféraient traditionnellement les seigneuries aux terres pauvres, aux townships avec rente double, parce qu'ils se sentaient impuissants à acheter un lot qui se vendait à l'époque cent dollars. De plus, le colon devrait verser annuellement cinq dollars en intérêts. Laterrière produit un témoignage sans équivoque sur cette manière de penser et d'agir ¹.

M. Maurice Séguin fournit l'explication fondamentale de cette attitude des Canadiens français ; il la tire de :

« La concordance entre cette façon d'acquérir la terre et les modestes moyens de paysans. Parce qu'ils étaient sans capitaux, parce qu'ils vivaient en économie presque fermée, ils préféraient payer de modiques sommes, à chaque année, et souvent en nature (minots de blé, chapons), et donner des journées de travail (corvées), au lieu d'acheter la terre »².

Aussi le territoire entre les seigneuries du bord du fleuve Saint-Laurent, des rivières Richelieu et Chaudière, et la frontière américaine, est complètement désert.

Cyrus Thomas, instituteur né aux Etats-Unis, et qui reçut son éducation dans les « high schools » de notre région, écrira, en 1866, dans son volume sur notre histoire régionale :

(1) De Sales Laterrière, *Report Seignorial Tenure*, (Kingston, 1843), 164-165.

(2) M. Séguin, *La nation canadienne et l'agriculture*, (Montréal, 1947), 174.

« Eighty-four years ago, that portion of Canada now called the Eastern Townships was unknown to the civilized world. The red man, only, had hunted the wild animals that roamed in the forest that covered it, and angled for the fish that sported its lakes, ponds, and rivers »³.

Trois ans plus tard, Madame C. M. Day, descendante des anciennes familles Lawrence et Townsend, écrira à son tour :

« It appears that the territory now known as the Eastern Townships, before the Conquest was the hunting ground of tribes belonging to the Algonquin nation as the Abenaquis (sic), or Saint Francis Indians, and the Coossucks were known to have occupied the section lying on the Saint Francis and Bocencourt (sic) rivers and their tributaries, with the northern parts of Vermont and New Hampshire »⁴.

Depuis le milieu du XIXe siècle, on retrouve partout la même délimitation historique de l'Estrie.

Plusieurs témoignages se complètent mutuellement :

« Vers 1800, on désignait, comme Cantons de l'Est, tout le territoire s'étendant du Richelieu à la Chaudière et compris entre le fleuve Saint-Laurent et la ligne séparant le Canada des Etats-Unis, moins les seigneuries. Celles-ci entouraient donc partiellement ces cantons, les bornant au nord, à l'est et à l'ouest »⁵.

« On entend par Cantons de l'Est, ou townships de l'Est, suivant l'expression anglaise, cette immense lisière de terres comprises entre les seigneuries situées au sud du Saint-Laurent et la frontière des Etats-Unis »⁶, écrit un livre sur la colonisation, publié par ordre du gouvernement de la province de Québec.

En 1915, on lit, dans l'*Histoire des Bois-Francs* :

« Les Cantons de l'Est, appelés tout d'abord « townships de l'Est », comprennent toute la partie du Bas-Canada au

(3) C. Thomas, *Contributions to the History of the Eastern Townships*, (Montréal, 1866), 15.

(4) C. M. Day, *History of the Eastern Townships*, (Montréal, 1869), 128.

(5) A. Gravel, « Bornes des Cantons de l'Est », *Annales de Saint-Gérard*, (Sherbrooke, 1936), 174.

(6) Gouvernement de la province de Québec, *La colonisation dans les Cantons de l'Est*, (Saint-Hyacinthe, 1871).

sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Chaudière, jusqu'à la rivière Richelieu ; et à partir des seigneuries, situées sur les bords du Saint-Laurent, jusqu'à la ligne séparant le Canada des Etats-Unis »⁷.

En résumé, l'Estrie est « ce territoire compris entre les rivières Richelieu et Chaudière, le fleuve Saint-Laurent et la frontière internationale, distraction faite des seigneuries en bordure de ces rivières ».

Cette opinion a été corroborée par M. Georges Côté, chef des arpentages du Québec, dans une lettre à l'auteur le 8 août 1955. Monsieur Côté appuie son jugement sur les documents de la British American Lands (liasse division 16), sur le plan William Sax de 1829, et sur le rapport des Commissaires des terres émis en 1856.

Les Canadiens français ont graduellement conquis ce vaste royaume des townships. « La région avait été l'objet d'une colonisation systématique par l'élément britannique, qui paraissait vraiment le maître de la situation avant 1850. Mais déjà les Canadiens français, partant de leurs anciennes paroisses, avaient fortement occupé les lisières ; depuis, ils n'ont cessé de s'infiltrer dans l'intérieur, noyant peu à peu les éléments britanniques sous les apports de leur triomphante natalité, jusqu'à réduire aujourd'hui les groupements de langue anglaise à des flots sans cesse effrités. Cette substitution d'une race à une autre, de la race pauvre et vaincue aux éléments riches et conquérants, suffirait à elle seule à légitimer une étude spéciale des Cantons de l'Est »⁸.

Le chanoine L. Groulx analyse cette montée française :

« En 1827, la population française des cantons de l'Est ne dépasse guère 9,000 âmes. Elle y compte déjà pour 43% en 1851. En 1871, les Canadiens français détiennent la majorité dans ce pays hier anglais. En 1931, sur une population de 344,192 habitants, 288,588 sont d'origine française, formant ainsi 84% de la population totale. En 1951, le dernier comté, celui de Brome, passe aux nouveaux conquérants qui forment, dans les Cantons, l'une des populations les plus prospères de la province »⁹.

(7) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), I, 21.

(8) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, (Montréal, 1948), 182-183.

(9) L. Groulx, *Histoire du Canada français*, (Montréal, 1952), IV, 176.

Or, le nouveau royaume se situe dans le cadre des townships, circonscrits entre les anciennes seigneuries et la frontière américaine.

Cette conquête demeure « la plus belle réussite canadienne-française dans les annales de notre histoire »¹⁰.

(10) A. Gravel, « La pénétration française et catholique dans la région », *La Tribune*, 12 mars 1956, 3-5.

Livre Deuxième

ETUDE CRITIQUE

Cette enquête dans le champ historique, j'en critiquerai maintenant les données et je proposerai, pour le problème qu'elle pose, une solution fondée sur les documents et la cartographie précités.

Chapitre I — *Limite NORD*

Chapitre II — *Limite SUD*

Chapitre III — *Limite OUEST*

Chapitre IV — *Limite EST*

Chapitre Premier

NORD

M. Blanchard écrit : « Vers le Nord-Ouest, il paraît aisé de dire que les Cantons de l'Est s'arrêtent où commencent les plaines du Saint-Laurent ; mais les collines émergent de la plaine par une transition si bien ménagée, avec tant d'hésitations, de recul et d'avancées, qu'il n'est pas toujours aisé de tracer une frontière »¹.

A défaut d'une borne géographique, recourons à celle que suggère l'Histoire ; la carte ci-jointe établit d'un seul coup d'œil la limite Nord de notre Estrie.

Les cantons limitrophes seront : Leeds (1802), Nelson (1804), Somerset (1804-1852), Blandford (1823), Mad-dington (1908), Aston (1806), Wendover (1805), Upton (1800).

Les seigneuries frontières seront : Saint-Gilles², Sainte-Croix³, Lotbinière⁴, Deschaillons⁵, Saint-Pierre-les-Becquets⁶, Gentilly⁷, Bécancour⁸, Godefroy⁹, Nicolet¹⁰, Courval¹¹, Pierreville¹² et Saint-François¹³.

Les Bois-Francs, partie intégrante de l'Estrie

L'ouvrage fondamental sur la question des Bois-Francs a été et demeure encore l'œuvre de l'abbé Charles-Edouard

(1) *Revue de Géographie Alpine*, 25 (1937) : fasc. 1, p. 3.

(2) *Description topographique du Canada*, (Londres, 1815), 511.

(3) *Ibid.*, 512 ; (4) *Ibid.*, 513 ; (5) *Ibid.*, 515 ; (6) *Ibid.*, 353 ; (7) *Ibid.*, 352 ; (8) *Ibid.*, 347 ; (9) *Ibid.*, 346 ; (10) *Ibid.*, 342 ; (11) *Ibid.*, 341 ; (12) *Ibid.*, 336 ; (13) *Ibid.*, 329.

Mailhot, qui a étudié pendant vingt-cinq ans ce coin de pays et qui nous a livré le fruit de ses recherches ¹⁴.

Pour lui, les Cantons de l'Est et les Bois-Francis ne sont pas synonymes ¹⁵.

Quelle était la conception des Bois-Francis d'après l'abbé Charles Trudelle, curé de Somerset durant six ans ?

Pour ce missionnaire, la dénomination « Bois-Francis » diffère de celle de l'Estrie, comme la partie du tout. Il écrit : « Voyons-les (les pionniers de la colonisation de nos terres incultes) prendre possession de cette riche et grande étendue de terres habitables qui forment la partie des Cantons de l'Est connue sous le nom de "Bois-Francis" » ¹⁶.

Le topographe Bouchette aura une conception tout autre relative à la valeur de ces terres ¹⁷.

« Dès avant l'année 1830, on reconnaissait déjà, dans les paroisses du sud du district des Trois-Rivières, l'existence de cette partie des Cantons de l'Est que l'on a si proprement appelée Bois-Francis » ¹⁸.

Plus loin, le même auteur parle du colon Edouard Leclerc qui quitte Saint-Grégoire pour aller s'établir à Stanfold vers 1833. Il fut le premier à « se fixer dans cette grande partie des Cantons de l'Est, connue sous le nom de Bois-Francis » ¹⁹.

L'abbé Trudelle rappelle le souvenir de tous ces hommes qui ont dû trimer dur pour coloniser les Bois-Francis, « cette partie des Cantons de l'Est » ²⁰.

L'auteur était de son temps. Il se gargarisait de la formule traditionnelle : « Emparons-nous du sol », que Mailhot attribue à l'abbé Jean Holmes ²¹ et que d'autres affirment être de l'abbé Antoine Racine, futur évêque de Sherbrooke.

« Emparons-nous, écrit-il, surtout de cette magnifique étendue de terre des Cantons de l'Est » ²².

(14) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francis*, (Arthabaska, 1914), I, 5.

(15) *Ibid.*, 15.

(16) Trudelle, *Trois Souvenirs*, (Québec, 1878), 8.

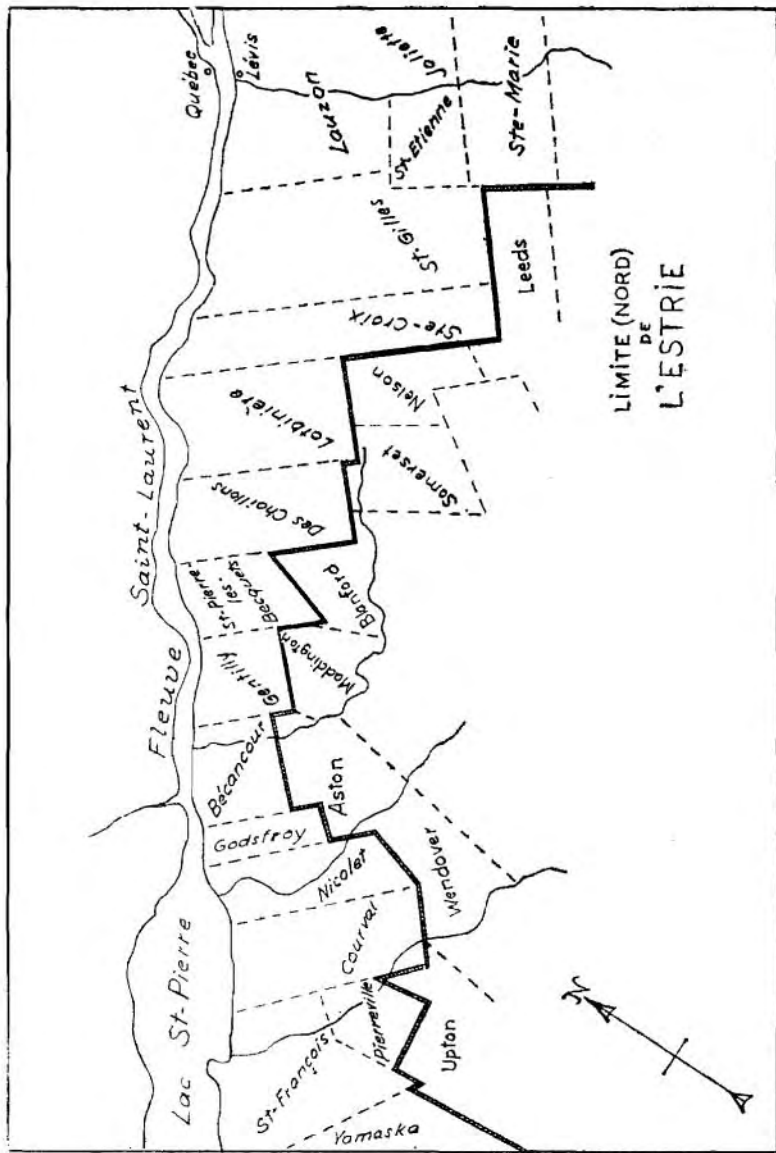
(17) J. Bouchette, *Description topographique du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 587.

(18) C. Trudelle, *op. cit.*, 9.

(19) *Ibid.*, 3 ; (20) *Ibid.*, 58.

(21) C.-E. Mailhot, *op. cit.*, I, 20.

(22) C. Trudelle, *op. cit.*, 71.



L'auteur s'était fixé un but bien précis, en écrivant ses souvenirs : « donner une idée des difficultés qu'il (le colon) eut à surmonter dans l'établissement des Bois-Francis »²³.

Certains lecteurs, s'appuyant sur un rapport du *Bulletin des Recherches historiques*, affirment que les Bois-Francis sont synonymes des Cantons de l'Est²⁴.

Cette opinion ne paraît pas conforme aux documents. L'archiviste n'a que reproduit un extrait du journal régional *Le Pionnier*, sans en faire la critique.

L'abbé Mailhot, qui a écrit l'histoire de ces townships, déclare à maintes reprises cette opinion fautive.

« Pour mieux les (les Pionniers) connaître, voyons-les prendre possession de cette riche et grande étendue de terres habitables qui forment la partie des Cantons de l'Est connue sous le nom de Bois-Francis »²⁵.

« Dès avant l'année 1830, on connaissait déjà, dans les paroisses du sud du district des Trois-Rivières, l'existence de cette partie des Cantons de l'Est que l'on a appelée, plus tard, les Bois-Francis »²⁶.

« La partie des Cantons de l'Est connue plus tard sous la dénomination des Bois-Francis »²⁷.

Les Bois-Francis « appartenaient au comté de Buckinghamshire, Bas-Canada »²⁸.

C'est aussi l'opinion de Pierre-Georges Roy. Ce dernier pose la question suivante : « D'où vient ce nom de Bois-Francis, que les écrivains de langue française appliquent généralement à cette région des Cantons de l'Est »²⁹.

L'abbé Mailhot répond : « Les expressions Cantons de l'Est et Bois-Francis ne sont pas synonymes. Les Bois-Francis ne sont qu'une portion des Cantons de l'Est »³⁰.

Boucher de la Bruère rappelle, en 1880, « les commencements pénibles des défrichements dans les Townships de

(23) *Ibid.*, 68.

(24) *Bulletin des Recherches Historiques*, 3 (1897), 59 ; *Le Pionnier*, 3 avril 1896.

(25) C.-E. Mailhot, *op. cit.*, 15.

(26) C.-E. Mailhot, *op. cit.*, 17.

(27) *Ibid.*, 22 ; (27) *Ibid.*, 39.

(29) *Ibid.*, 22 ; *Bulletin des Recherches Historiques*, 7 (année), 315.

(30) C.-E. Mailhot, *op. cit.*, 25.

l'Est, et en particulier dans ce qu'on appelait les Bois-Francis »³¹.

A la mort de Monseigneur Racine, *Le courrier du Canada* écrira, en 1894 : « Mgr Racine avait séjourné pendant deux ans dans cette partie des Cantons de l'Est, alors connue sous le nom de Bois-Francis »³².

En feuilletant les livres de nos historiens ou historiographes modernes, nous retrouvons la même pensée.

Le Docteur John Hayes, ancien président de la Société historique des Cantons de l'Est³³, M. le chanoine Lionel Groulx³⁴, M. Firmin Létourneau, dans son *Histoire de l'agriculture*³⁵, l'économiste J.-E. Laurin³⁶, le notaire J.-C. Saint-Amant³⁷, un de nos écrivains régionaux, l'abbé Albert Gravel³⁸, le Service du Tourisme³⁹, tous s'accordent sur ce point.

D'après ce qui précède, en étudiant objectivement ces limites, on constate que les Bois-Francis sont un secteur de L'Estrie et que leur périphérie contourne les six Cantons classiques mentionnés par Signay, en 1838, à savoir : Blandford, Bulstrode, Stanfold, Somerset, Warwick et Arthabaska.

(31) B. de la Bruère, *Le Saguenay*, (Québec, 1880), 40.

(32) « Monseigneur Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke », *Le Courrier du Canada*, (Sherbrooke, 1894), 40.

(33) J. Hayes, *Essai de bibliographie*, (Sherbrooke, 1930), 18.

(34) L. Groulx, *Orientations*, (Montréal, 1935), 76.

(35) F. Létourneau, *Histoire de l'agriculture*, (Montréal, 1950), 105-107.

(36) J.-E. Laurin, *Histoire économique*, (Montréal, 1942), 287.

(37) J.-C. Saint-Amant, *Un coin des Cantons de l'Est*, (Drummondville, 1932), 13.

(38) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 162; A. Gravel, *Aux sources de notre histoire*, (Sherbrooke, 1952), 121.

(39) *La Province de Québec*, (Québec, 6e édition), 7, 9.

Chapitre Deuxième

S U D

Les Etats américains du Vermont, New Hampshire et Maine, forment la frontière politique entre ce secteur du Canada et les Etats-Unis.

Nous n'avons noté à ce sujet aucune difficulté proprement dite. La ligne de démarcation, entre ces trois Etats et l'Estrie, n'« est presque tout au long qu'une ligne conventionnelle »¹.

Un historien anglais a écrit justement :

«The Eastern Townships, or Les Cantons de l'Est, are a continuation northward of the States of Vermont, New Hampshire and Maine, from which they are separated only by the Higgledy-piggledy international boundary line between the United States and Canada »².

(1) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, (Montréal, 1948), 183.

(2) J. and M. Mackenzie, *Quebec in your car*, (Toronto, 1952), 253-254.

Chapitre Troisième

O U E S T

Dès 1881, une Compagnie importante affirme que « cette région appelée Cantons de l'Est est située entre les anciennes paroisses de la vallée du Saint-Laurent et la frontière des Etats-Unis »¹. Il ajoute, après les Cantons de l'Est, Eastern Townships. Avait-on peur de ne pas être compris ?

La frontière occidentale s'établit par la ligne qui passe entre les seigneuries et les townships. Elle part de la baie Missisquoi pour encercler les townships de Stanbridge (1801), Farnham (1799), Granby (1803), Milton (1849-1903), Upton (1800).

Les seigneuries qui sont en bordure du nord au sud se nomment : Yamaska², Bourg-Marie³, Saint-Charles⁴, Beauchemin, Saint-Ours⁵, Saint-Hyacinthe⁶, Monnoir⁷, Bleury (Bleurie)⁸, Sabrevois⁹, Noyan¹⁰, Foucault¹¹.

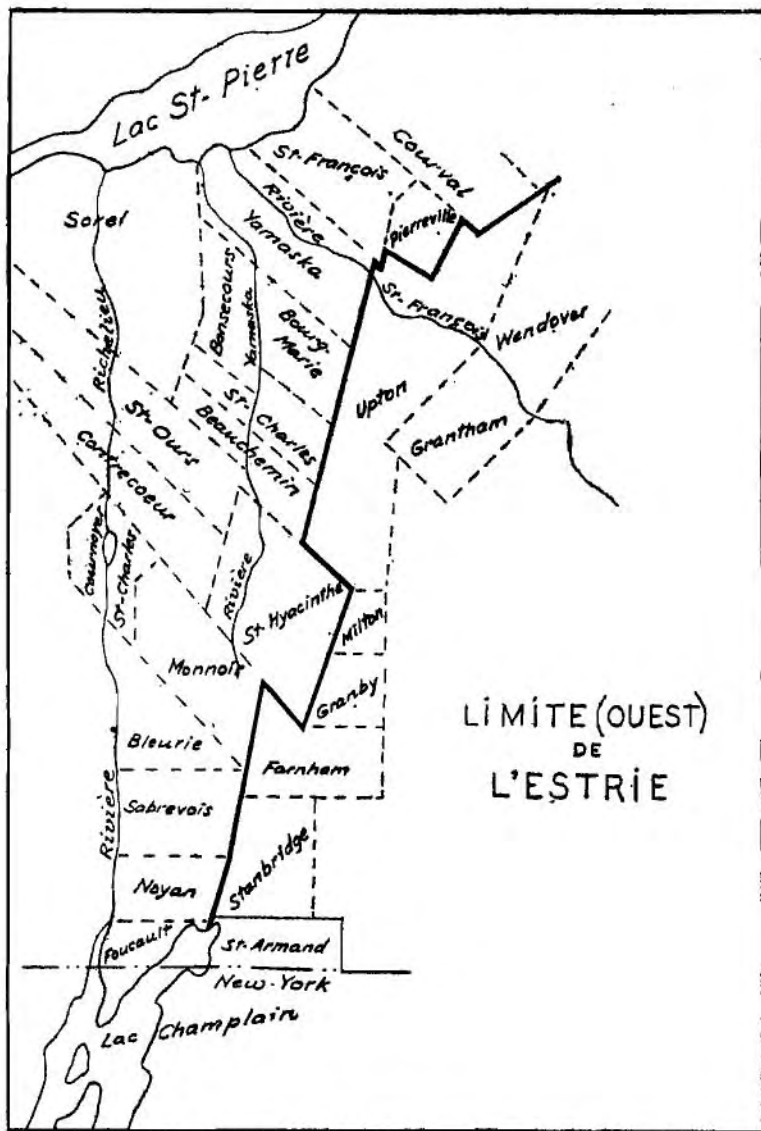
L'arpenteur général du Canada, Joseph Bouchette, dans sa description topographique du Canada a donné maints détails des frontières relativement à ces seigneuries.

Si nous examinons la carte régionale, la seigneurie de Saint-Armand y est complètement isolée de tous les fiefs avoisinants. Au Nord, elle est bornée par les townships de Stanbridge et de Dunham ; au sud, par la frontière amé-

(1) *La Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1884), 1.

(2) *Description topographique du Canada*, (Londres, 1815), 327.

(3) *Ibid.*, 222, 238 ; (4) *Ibid.*, 213 ; (5) *Ibid.*, 208 ; (6) *Ibid.*, 218 ; (7) *Ibid.*, 197 ; (8) *Ibid.*, 186 ; (9) *Ibid.*, 188 ; (10) *Ibid.*, 188 ; (11) *Ibid.*, 192.



LIMITE (OUEST)
DE
L'ESTRIE

ricaine ; à l'ouest, par le lac Missisquoi ; à l'est, par le township de Sutton¹².

Non seulement l'histoire rattache cette entité territoriale à l'Estrie, mais même sa situation géographique.

Le frère Hubert, nouveau docteur en géographie de l'université Laval et professeur de cette science à la faculté de Commerce, a glissé, dans sa thèse, une carte des Cantons de l'Est ; le géographe inclut dans l'Estrie la seule seigneurie de Saint-Armand¹³.

Monseigneur Maurice O'Bready, qui a beaucoup étudié ce coin de pays, nous livre son opinion :

« Si l'on s'en tient à la lettre des archives, c'est au domaine seigneurial de Grant qu'appartenait la région de Saint-Armand : Grant avait acheté toute la seigneurie bordant la baie Missisquoi, avec même une pointe descendant vers Swanton. Il y eut d'abord contestation du droit de propriété par les Indiens, avant 1800, puis coupure, au profit du Vermont, en perspective déjà en 1773, et définitive après le traité d'Haliburton. Mais en fait, Grant, dès 1787, traitait ce domaine comme un township, non comme une seigneurie. A ma connaissance, rien du système seigneurial ne s'y applique : Grant, par exemple, ne concédait pas de terres en fiefs, il abandonna tout simplement des lots aux loyalistes, qui s'y établirent selon la formule de franc et commun socage, c'est-à-dire celle du township »¹⁴.

Dans un fascicule de trente-deux pages, intitulé *The Eastern Townships of Quebec*, publié par la « Eastern Townships Associated Board of Trade and Eastern Townships Settlement Society » avec l'approbation du gouvernement de la province de Québec, on a inséré une carte des « Eastern Townships ». L'auteur y a mis la seigneurie Saint-Armand et en a distrait les fiefs de Noyan, de Foucault et de la Beauce.

Ce tract, publié par le « Board of Trade », manque de date, mais il a dû être publié vers 1950, puisque la ville de Sherbrooke avait à cette époque 45,000 âmes.

La seigneurie de Saint-Armand, concédée à peine deux

(12) Bouchette, *opus cit.*, 193.

(13) Fr. Hubert, *Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est*, (Québec, 1955), 4.

(14) Lettre à l'auteur, en date du 17 mars 1956.

ans avant la Conquête et mise en valeur par les Loyalistes, semble entrer par la force des choses dans les Cantons de l'Est d'hier et dans l'Estrie d'aujourd'hui.

Le « Plan Exhibiting the Situation of the Megantic and Saint Francis Territory in Lower Canada », publié en 1848 par le département des terres, apporte un témoignage irréfutable sur ce point ; seule, la seigneurie de Saint-Armand apparaît sur cette carte officielle.

Chapitre Quatrième

E S T

La théorie, émise précédemment à la suite des historiens, exige que l'on distraie de notre région les seigneuries de la Nouvelle-France.

« Ces quatre seigneuries (Sainte-Marie, Saint-Joseph, Beauceville et Saint-Georges), toutes concédées la même année (1736), appartenaient, partie au comté de Buckingham et partie au comté de Dorchester. Le cours de la Chaudière faisait la séparation naturelle entre les Cantons de l'Est et les autres cantons au delà, à partir de la seigneurie Aubert Gallion jusqu'au lac Mégantic »¹.

Dans son *Inventaire des Concessions en fief*, l'archiviste Pierre-Georges Roy fournit des détails intéressants sur ces seigneuries. L'intendant Hocquart distribue, le 23 septembre 1736, à Thomas-Jacques Taschereau, « l'étendue de trois lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur, des deux côtés de la rivière dite Sault de la Chaudière »²; c'est le fief de Sainte-Marie; à P. Rigaud de Vaudreuil, celui de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce³; à Joseph Fleury de la Gorgendière, celui de Beauceville⁴. Le 24 septembre de la même année, l'intendant accorde, à Thérèse de Lalande-Gayon et à Gabriel Aubin de l'Isle, le fief Aubert-Gayon et la seigneurie Aubin de l'Isle⁵.

(1) A. Gravel, « Bornes des Cantons de l'Est en 1815 », *Les Annales de Saint-Gérard*, (Sherbrooke, 1936), 178.

(2) P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief*, (Québec), V. 1.

(3) *Ibid.*, 7-8; (4) *Ibid.*, 12-13; (5) *Ibid.*, 19-20.

Le gouvernement de la Province de Québec publiait, dès 1881, une étude sur la colonisation :

« Pour quiconque a étudié les Cantons de l'Est, il est évident que les Cantons de Granby, Milton... enfin toute cette lisière, de 15 lieues de largeur et qui borde les seigneuries sur une longueur de 25 à 30 lieues, présentaient en général moins d'avantages, aux colons qui les ont défrichés, que la partie qui reste à coloniser le long de la ligne provinciale, et spécialement les comtés de Stanstead... »⁶.

Pour l'abbé A. Gravel, auteur de *Les Cantons de l'Est*, la Nouvelle-Beauce ne fut jamais comprise dans les Cantons de l'Est »⁷.

La Beauce est une région bien caractéristique :

« Le nom de Nouvelle-Beauce a été donné à cette partie du Bas-Canada, située à environ dix lieues au sud de Québec, et s'étendant, le long de la rivière Chaudière, vers la frontière américaine, dans le Maine. Ce nom, vraiment significatif, lui a été donné en souvenir de ce petit coin de la France, célèbre par la fertilité de ses terres, qui portait le nom de "Beauce"... »⁸.

La Beauce française devrait son nom au roi Henri IV qui, admirant les champs fertiles de la région de Chartres, se serait écrié : BEAU CE pays !

J.-E. Laurin, dans son *Histoire économique*, écrit que la Beauce québécoise reçoit son nom « en l'honneur de la fertile région du pays de France, située dans l'Orléanais et dont la capitale est Chartres »⁹. L'auteur considère la Beauce et les Cantons de l'Est comme deux entités distinctes.

La compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, dans une brochure touristique, contient ceci :

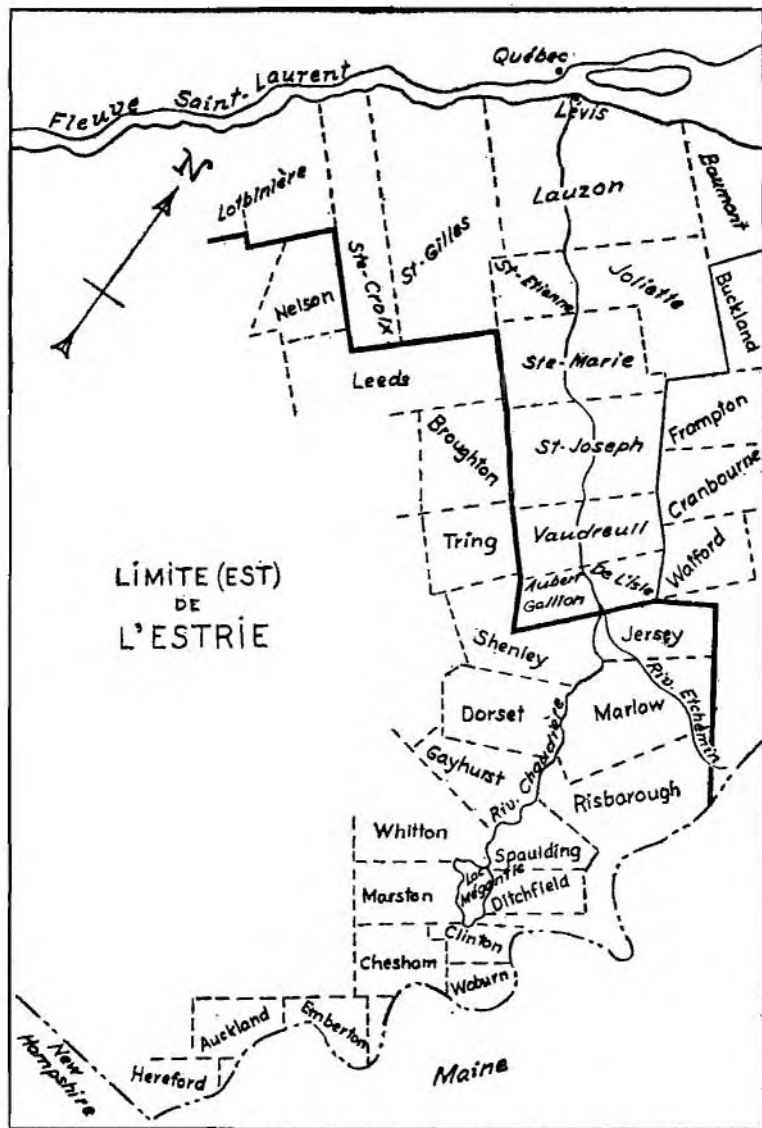
« Quelle disparité entre les Cantons de l'Est au sol accidenté, à la population bilingue, et une contrée française

(6) Gouvernement de la province de Québec, *La colonisation des Cantons de l'Est*, (Saint-Hyacinthe, 1871), 45.

(7) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 16.

(8) B. Demers, *Notes sur la paroisse de Saint-François de la Beauce*, (Québec, 1891), 3.

(9) J.-E. Laurin, *Histoire économique de Montréal*, (Montréal, 1942), 287.



Rev. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1956

d'aspect et d'âme comme la Beauce, ou des îles aussi originales, aussi fidèles aux vieilles mœurs et aux vieux usages, que la petite Ile aux Coudres ou la grande île d'Orléans »¹⁰.

Nous lisons la même opinion dans l'*Histoire économique de Montréal*¹¹, dans la province de Québec, publiée par le gouvernement provincial¹².

L'Office provincial de publicité distribuée, à ses bureaux de tourisme, livres et cartes montrant la Beauce et l'Estrie comme deux contrées différentes¹³.

Les limites seraient donc en premier lieu les rebords des quatre seigneuries de la « Nouvelle-Beauce »¹⁴.

Si nous traçons une ligne à partir de ces seigneuries, les townships suivants serviront de frontière à l'Estrie : Jersey (1829), Marlow (1850), Risborough (1920), Spaulding (1868), Ditchfield (1869), Louise (1920), Clinton (1808), Woburn (1867), Chesham (1869), Emberton (1870), Auckland (1827), Hereford (1800-1865)¹⁵.

Les quatre townships qui touchent aux seigneuries de la Nouvelle-Beauce appartiennent à l'Estrie ; ce sont Leeds (1802), Broughton (1800), Tring (1804) et Shenley (1810)¹⁶.

La partie sud de la frontière *Est* présente quelques difficultés. Nous annexons à l'Estrie tout le versant gauche de la rivière Etchemin, affluent principal de la Chaudière, d'après le fameux plan émis par le « Crown Land Department » dès 1848¹⁷.

Si plusieurs autres opinions ne concordent pas avec celle-là, c'est que leurs auteurs partent du point de vue

(10) Schenck, *La Grande aventure*, (Montréal, 1927), 38.

(11) Laurin, *opus cit.*, 287.

(12) *La Province de Québec*, (Québec), 6e édition, 7-9.

(13) *Ibid.*, 7-9.

(14) Témoignage de M. Robert Prévost, sous ministère du Tourisme de Québec.

(15) Le chiffre entre parenthèses indique la date de la concession, d'après *Nomenclature des Terres et Forêts*, (Québec, 1952).

(16) La province de Québec, carte de Montréal, Georges Côté, i.p.

(17) *Plan exhibiting the situation of the Megantic and St. Francis Territory*, (Montréal, 1848).

géologique ou géographique. Ainsi, les géographes Blanchard, Brouillette, Dagenais et le frère Hubert¹⁸.

L'Histoire, il nous faut l'admettre, n'a jamais accroché la Beauce et Dorchester à l'Estrie.

(18) B. Brouillette, *Canadian Regions*, (Toronto, 1952), 198 ; R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, (Montréal, 1948), 183, 326, 339-340 ; P. Dagenais, *Cours de Géographie du Canada à l'Université de Montréal*, (1954-55) ; Fr. Hubert, *Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est*, (Québec, 1955), I.

APPENDICE

DIFFICULTE : LES BOIS-FRANCS

Il a toujours semblé difficile, à cause de la traditionnelle confusion entre Cantons de l'Est et Bois-Francis, de déterminer les frontières de l'Estrie. Les Bois-Francis appartiennent-ils intégralement aux Cantons de l'Est ? Sont-ils situés en dehors des frontières de l'Estrie ou chevauchent-ils à la fois sur les anciennes seigneuries et les townships actuels ?

Pour arriver à une solution objective de ce problème fort complexe, consultons les documents pour savoir quelles sont les limites des Bois-Francis ; ensuite nous verrons, si oui ou non, ils font partie de l'Estrie.

Jusqu'à présent, l'Etat ne s'est jamais prononcé officiellement sur le régionalisme, pas plus sur les limites des royaumes du Saguenay ou de la Mauricie, que sur ceux de l'Estrie ou des Bois-Francis. L'historien Mailhot a raison d'affirmer : « Il est inutile d'en rechercher l'origine à travers les archives de l'Etat »¹.

Pour arriver à une solution convenable sur cette délimitation des Bois-Francis, délaissant quelque peu les opinions sentimentales qui ont cours aujourd'hui, référons-nous surtout à celles de l'histoire qui remontent à plus d'un siècle.

Le premier document est la *Description topographique du Bas-Canada* du lieutenant-colonel Joseph Bouchette. Arpenteur et topographe général, il publia à Londres, en 1815, un livre qui nous donne un aperçu général de notre région, sans entrer dans les détails.

(1) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francis*, (Arthabaska, 1914).
I, 22.

Bouchette parle des cantons d'Arthabaska, de Warwick, de Somerset et de Stanfold, avant 1815. Comme ces terres viennent à peine d'être concédées, le topographe ne peut fournir davantage. Le township de Blandford date de 1823, c'est pourquoi il n'en est pas question dans l'œuvre de l'arpenteur Bouchette. Le terme Bois-Francis semble encore inconnu, du moins chez les intellectuels.

L'ordre chronologique des documents postérieurs à Bouchette est celui-ci :

Le premier en liste semble encore celui de Monseigneur Joseph Signay (1778-1850), archevêque de Québec. Le prélat envoie une lettre à l'abbé Denis Marcoux, le nommant missionnaire dans les six cantons de Blandford, Stanfold, Somerset, Warwick, Arthabaska et Bulstrode. Voici le texte de cette nomination :

Archevêché de Québec, septembre 1838.

Mon cher monsieur,

Je vous nomme, par les présentes, vicaire à Gentilly, avec la charge d'aller visiter les nouveaux colons des cantons de Blandford, Stanfold, Somerset, Arthabaska, Warwick et Bulstrode, en un mot tous les habitants des Bois-Francis, désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles.

Je vous souhaite courage et santé pour l'accomplissement de votre nouvelle mission.

Je suis, cher Monsieur,

Votre serviteur,

Joseph, archevêque de Québec².

C'est le premier document que nous ayons où il soit parlé officiellement du terme Bois-Francis, « désignation ordinaire de ces places nouvelles ». Et nous sommes en 1838 ! Ce nom - que plusieurs ont voulu biffer de notre carte régionale - a donc plus de 126 ans d'âge. Elles ne sont pas nombreuses, en Nouvelle-France, les régions dont la dénomination remonte aussi loin dans l'histoire ! La permanence de celle-ci prend la force d'une coutume immémoriale.

L'année suivante, en 1839, l'archevêque de Québec écrira de nouveau à l'abbé Denis Marcoux :

« A présent, je vous informe qu'il faut vous remettre à

(2) *Ibid.*, 23-24.

l'ouvrage et que la paroisse de Gentilly, ainsi que les divers établissements qui se trouvent derrière cette paroisse et celles du voisinage, sont le théâtre où vous allez exercer votre ministère ».

Les trois agglomérations humaines à l'arrière de Gentilly, auxquelles fait allusion le prélat, se nommaient : Saint-Pierre, Bécancour et Saint-Grégoire³.

Quels étaient ces six cantons dont Gérin-Lajoie vantait « le sol qui était partout d'une fertilité remarquable »⁴? L'ordre que nous allons suivre n'est pas celui de la date d'érection, mais celui de la date de la colonisation.

1825 - *Blandford*

La colonisation dans les Bois-Francs a commencé dans ce township. Charles Héon, natif de Bécancour, bat la marche à cette armée pacifique de colons qui vont conquérir et transformer cette région. Ce premier défricheur prend terre au sud du township de Blandford. C'est au cours de cette même année que les Indiens tuent un chasseur, un nommé Dubuc. Blandford comprend 54,717 acres et fut concédé le 30 avril 1823 ; il englobe les comtés actuels d'Arthabaska en partie et de Nicolet.

1832 - *Stanfold*

Un natif de Saint-Grégoire de Nicolet, Edouard Leclerc, s'installe sur une terre au douzième rang, au bord de la rivière Nicolet.

L'érection remonte au 9 juillet 1807. Ce township s'étend sur les deux comtés d'Arthabaska en partie et de Mégantic.

1835 - *Arthabaska*

Ce township - dont la date d'érection est la plus lointaine de l'histoire des Bois-Francs - remonte au 30 septembre 1802. Sa superficie compte 28,980 acres et est partagée entre les comtés actuels d'Arthabaska et de Mégantic. Deux noms à retenir dans l'histoire de sa colonisation : Charles Beauchesne, de Bécancour, qui s'établit, au printemps de 1835, sur les 5e et 6e lots du 3e rang de Saint-Christophore,

(3) *Ibid.*, 24 ; (4) *Ibid.*, 57.

et Pierre Landry Bercase, de Saint-Grégoire, qu'on considère comme le premier colon de Saint-Norbert d'Arthabaska. Son « bien » était le 4^e lot du 11^e rang. L'arpenteur Bouchette signale que « le bois de construction y consiste principalement en hêtre, en bouleau, en orme et en quelques pins »⁵.

1835 - Somerset

J.-B. Lafond, un brave colon de la Baie-du-Febvre, se choisit un lot, le 30^e du 8^e rang, au printemps de 1835, mais il ne s'y établira qu'au printemps suivant.

Ce township comprend 52,852 acres ; son érection date du 13 avril 1804. Le comté actuel de Mégantic l'englobe totalement.

1839 - Warwick

L'abbé Mailhot parle de deux familles qui ont ouvert ce coin de pays à la colonisation : Olivier Boisvert et Joseph Deshayes, dite Saint-Cyr, son épouse (en 1839), puis Louis Martin et Marie Lachance, sa femme, en 1840⁶.

Érigé officiellement le 23 janvier 1804, ce township avait une superficie de 63,806 acres.

Bulstrode

Ce township porte deux dates de concession. Le 27 mai 1803, il comprenait 65,340 acres et, le 12 décembre 1855, il en comptait 850,000⁷. Bouchette écrira en 1815 : « La moitié de ce township a été accordée à feu Patrick Larigan, écuyer, et c'est actuellement la propriété de ses héritiers. On n'y a encore fait aucun établissement »⁸.

L'agent de colonisation Stanislas Drapeau écrit, en 1863, que « la nouvelle paroisse qui commence à se développer dans ce canton, sur les bords de la rivière Nicolet, ... renferme une population de 73 familles britanniques nées dans le pays »⁹.

(5) J. Bouchette, *Description topographique du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 283.

(6) Mailhot, *opus cit.*, 19.

(7) *Nomenclature des cantons*, (Québec, 1952), 9.

(8) Bouchette, *opus cit.*, 384.

(9) S. Drapeau, *Colonisation du Bas-Canada*, (Québec, 1863), 152.

L'abbé Charles Trudelle, le doyen des écrivains des Bois-Francis¹⁰ et dont les *Trois souvenirs* sont considérés comme le « premier écrit historique » de cette région¹¹ nous apprend qu'avant 1852 « le nom de Bois-Francis ne fut donné d'abord qu'aux seuls cantons de Somerset, de Stanford et d'Arthabaska ; mais que, depuis, cette dénomination s'est étendue aux cantons d'Inverness, d'Halifax, de Chester, de Warwick et de Ham »¹².

Mailhot confirme cette opinion dans son livre sur les Bois-Francis¹³ ; il rejoint ainsi l'opinion émise par Monseigneur Signay. Pour lui, « le nom de Bois-Francis fut primitivement limité aux colonies françaises qui se fondèrent dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic »¹⁴. « Ce coin de pays appartenait au comté de Buckinghamshire, Bas-Canada »¹⁵, et comprenait la couronne de paroisses qui entourent : Saint-Louis de Blandford,

Saint-Eusèbe de Stanford (Princeville),

Saint-Calixte de Somerset (Plessisville),

Saint-Norbert d'Arthabaska,

Saint-Christophe d'Arthabaska (Arthabaska),

Sainte-Victoire d'Arthabaska (Victoriaville),

Saint-Médard de Warwick (Warwick)¹⁶.

Le chroniqueur du centenaire d'Arthabaska note que « les Bois-Francis étaient alors compris dans ce vaste district électoral, Buckinghamshire, qui avait pour limites le fleuve et la frontière américaine, le Richelieu et la Chaudière »¹⁷.

Cette dénomination de Bois-Francis englobera, pour l'abbé Charles-F. Baillargeon, ancien curé de Stanford, « les belles campagnes de Stanford, de Somerset, de Saint-Louis, de Saint-Norbert, de Saint-Christophe, de Saint-Médard de Warwick, de Sainte-Victoire »¹⁸.

(10) J. Hayes, *Essai de bibliographie*, (Sherbrooke, 1930), 18.

(11) Mailhot, *opus cit.*, 29.

(12) C. Trudelle, *Trois Souvenirs*, (Québec, 1878), 8.

(13) Mailhot, *opus cit.*, 466

(14) *Ibid.*, 22 ; (15) *Ibid.*, 463.

(16) *Ibid.*, 463.

(17) *Centenaire d'Arthabaska*, (Arthabaska, 1951), 39.

(18) Une de ses conférences données au Club littéraire de Princeville, en 1887 : Mailhot, *opus cit.*, 49.

Pourquoi Monseigneur Signay n'avait-il parlé que de six cantons et ignoré les autres? L'abbé Bergeron a dit, au poste de la radio locale de Drummondville, «...dans les six premiers cantons vivaient les catholiques, dans les autres vivaient les protestants »¹⁹.

L'abbé Gravel, au début de sa carrière d'historiographe, avait écrit un article sur « Les origines d'une paroisse des Bois-Francs », Ham-Nord²⁰.

Cette paroisse — dont le bureau de poste était connu de 1861 à 1870 sous le nom de l'« Espérance » — n'entre plus, pour cet auteur, dans les Bois-Francs. Il les limite aujourd'hui aux six cantons classiques²¹.

« Cette dénomination est toute naturelle et rationnelle »²², écrira un de nos écrivains estriens les plus féconds.

L'arpenteur Bouchette a signalé l'existence de ces bois francs dans le township de l'Irlande: « Le hêtre, l'érable, le bouleau et plusieurs espèces de bois de construction se trouvent en grande abondance dans ce township »²³.

Il applique la même appréciation à plusieurs autres cantons, comme Clinton (p. 378), Chester (p. 382), Ditton (p. 376), Simpson (p. 357).

Un de nos géographes canadiens fait entrer... « dans le domaine des Bois-Francs, Victoriaville, Arthabaska, Waterloo, lac Mégantic »²⁴.

On ne peut donc délimiter les Bois-Francs d'après cette essence forestière, car elle se retrouve par toute la région et au-delà, mais en vertu plutôt de la conception historique qui les groupe en six townships, mentionnés par Signay, en 1838, ceux de Blandford, Stanfold, Arthabaska, Somerset, Warwick et Bulstrode.

(19) C.F.D.A., Causerie de l'abbé Arthur Bergeron, le 18 janvier 1953.

(20) A. Gravel, *Miettes et Croquis*, (Montréal, 1923), 91.

(21) A. Gravel, *Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 17.

(22) *Ibid.*, 162.

(23) Bouchette, *opus cit.*, 590.

(24) B. Brouillette, *Géographie économique*, (Montréal, 1943), 47.

CONCLUSION

L'Estrée est donc cette bande territoriale de la province de Québec, située entre les Etats-Unis et le fleuve Saint-Laurent, d'une part, le Richelieu et la Chaudière, d'autre part, moins la partie occupée par les seigneuries.

Ces limites historiques n'ont presque pas changé depuis 1830 ; le gouvernement a seulement sectionné des townships, qui étaient démesurément trop vastes ou exploités frauduleusement par des Loyalistes et des « squatters ». La correspondance des arpenteurs avec le gouverneur fourmille de ces cas de pillage, de fraude, dans ce coin de la province de Québec nouvellement ouvert à la colonisation.

Les missionnaires des townships lancent un vibrant appel aux Canadiens français, leur enjoignant de ne pas se laisser attirer vers les Etats-Unis, mais d'envahir ce coin de la province promis à un brillant avenir.

« Au nombre de douze, disséminés sur une partie du pays qui, plus que toute autre, mérite l'attention de nos compatriotes, ayant passé, chacun de nous, un temps plus ou moins long dans les townships de l'est, connaissant la position des cultivateurs par les rapports journaliers que nous avons avec eux, nous avons cru qu'à nous était dévolue la tâche de faire connaître la partie du pays que nous habitons, les avantages nombreux qu'il offre au colon. Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'engager ceux de nos frères, disposés à quitter le sol natal, à ne pas délaissier la patrie, sans avoir visité les townships de l'Est et s'être convaincus qu'ils ne trouveront pas ailleurs de plus grands avantages... Nous le répétons, nous ne parlerons que des townships de l'Est, particulièrement de ceux compris dans les districts de Saint-François, des Trois-Ri-

vières et de Québec. Ce que nous en dirons pourra peut-être s'appliquer quelquefois à la colonisation des autres parties du pays »¹.

Si on jette attentivement les yeux sur la carte de la région, on saisit vite son caractère propre. Trois choses apparaissent de prime abord : la forme « township » de la division des terres, le relief accidenté et la toponymie anglaise.

Les seigneuries se taillaient en lanières, des bords du Grand fleuve en allant dans les terres. Octroyés par le gouverneur, ces territoires étaient plus ou moins considérables, selon l'appétit des seigneurs ; aucun n'a la même dimension.

Quant aux townships, ils sont tous sectionnés en terrains de dix milles par dix milles. Aussi, plus on approche des seigneuries, moins elles sont symétriques ; plus on s'en éloigne, plus elles le deviennent.

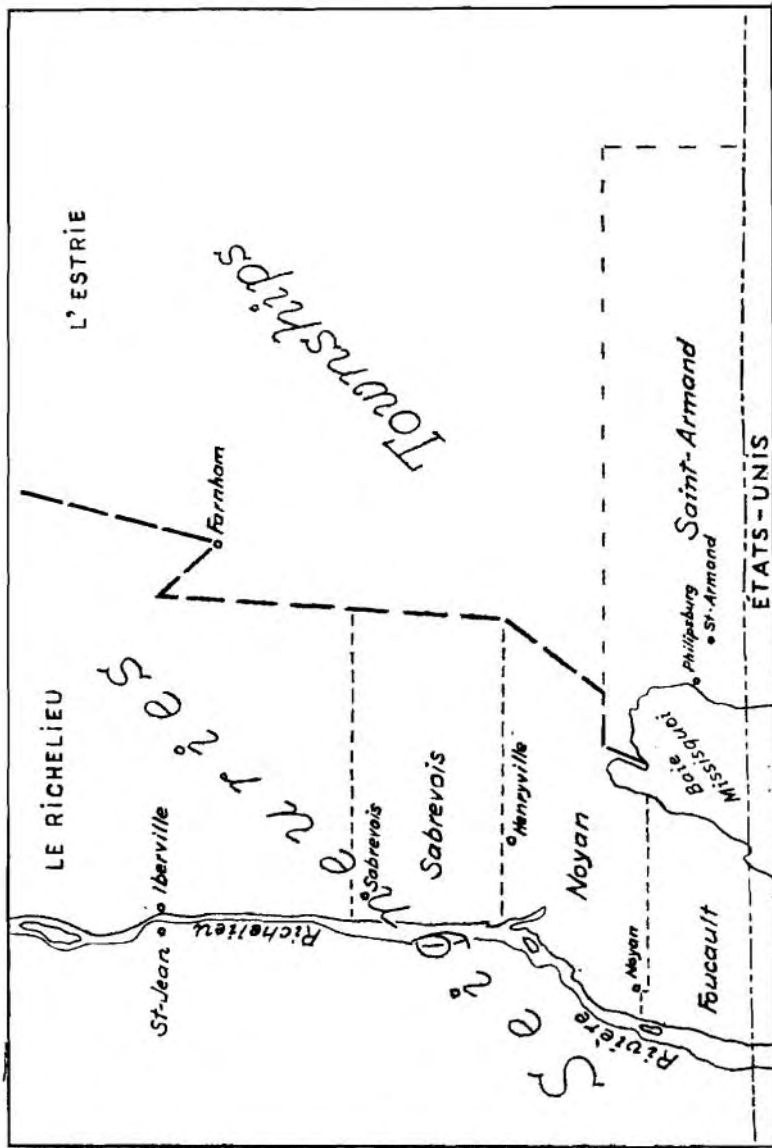
Les seigneuries s'étalaient surtout dans les plaines du Québec, des Trois-Rivières ou de Montréal. Comme il n'y avait qu'une route, celle de l'eau, on les retrouve toutes sur les bords du fleuve et des rivières. Quand on quitte cette plaine, on commence à apercevoir le plissement des Appalaches au travers desquels percent les collines résiduelles.

D'après la toponymie, les noms français se retrouvent dans tous les fiefs concédés sous le régime français, tandis que les noms anglais se collent aux townships formés sous le régime anglais. A la question : Pourquoi imposer des noms anglais à tous nos cantons ?, Mailhot répond :

« Ces noms ont été donnés parce que les autorités croyaient en faire un pays anglais. Pour attirer plus facilement l'immigration de ce côté, on avait choisi ces noms anglo-saxons afin qu'ils rappelassent le pays d'où venaient les colons. C'était une barrière qu'on élevait contre l'expansion de l'élément français, établi sur les bords du Saint-Laurent »².

(1) *Le canadien émigrant, ou pourquoi le Canadien français quitte-t-il le Bas-Canada ?*, (Québec, 1851), 8-9.

(2) Ch.-E. Mailhot, *Les Bois-Françs*, (Arthabaska, 1914), I, 469.



Rev. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1956

Deuxième Partie

L'ONOMASTIQUE DE L'ESTRIE

LIVRE PREMIER : *Noms historiques*

Chapitre I — *Notre région*

Chapitre II — *Notre ville*

LIVRE DEUXIEME : *Noms littéraires*

Chapitre I — *Notre région*

Chapitre II — *Notre ville*

Chapitre III — *Autres villes*

Livre Premier

NOMS HISTORIQUES

Chapitre I — *Notre région :*

sous le régime français
sous le régime anglais

Chapitre II — A) *Notre ville*

B) *Cherbourg*

Chapitre Premier

NOTRE REGION SOUS LE REGIME FRANÇAIS

Notre région n'a reçu que deux vagues appellations du temps des Français. Les Relations des Jésuites la désignent sous le nom de *Haut de la St-François*; le missionnaire Maurault et les cartes de l'époque, sous le nom de *domaine des Abénaquis*.

« Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans les Relations des Jésuites, il n'y a point de doute que ces Pères furent les premiers hommes civilisés qui aient foulé ce sol.

Ce furent ces mêmes Pères qui, en 1632, donnèrent le nom de Saint-François à la rivière qu'ils devaient remonter pour se rendre dans cette partie du pays... »¹.

Quand l'intendant Hocquart parlera de notre future Estrie, il fera allusion du Haut de la rivière Saint-François. « Le 18 juillet 1742, ordre fut donné à Noël Langlois dit Traversy et Pierre Abraham dit Desmarets, de se rendre dans le haut de la rivière Saint-François pour visiter les bois propres à la construction et mâturation des vaisseaux du Roi. Les dits Traversy et Desmarets observeront attentivement la qualité des bois, leur grosseur et longueur, s'ils sont nouailleux (sic); ils examineront la qualité du terrain, les facilités, commodités ou difficultés qui pourront se rencontrer pour l'extraction de ces bois, du bord de l'eau, dont ils dresseront procès-verbal »².

(1) *Annuaire du Séminaire Saint-Charles*, (Sherbrooke, 1881-82), 22.

(2) *Ibid.*, 23; *Edits, Ordonnances royales, Déclarations et Arrêts du Conseil d'Etat du Roi*, (Québec, 1803), III, 469.

Le comte de Frontenac avait organisé, en 1690, trois expéditions contre les Anglais, à travers l'immense domaine des Abénaquis³.

Plus tard, « M. de Vaudreuil résolut de réunir ces sauvages à Bécancour afin d'y former, comme à Saint-François, une digue contre les Iroquois. Il s'entendit à ce sujet avec le baron de Portneuf, seigneur de Bécancour, qui consentit à céder une partie de son domaine, pour l'établissement projeté ; et, le 30 avril 1708, l'acte suivant fut passé devant Maître Daniel Normandin »⁴.

SOUS LE REGIME ANGLAIS

A - Appellations vagues

De la conquête à la Constitution de 1791, le Canada gardera son système seigneurial. Les Canadiens tiennent à le conserver⁵.

« On a reconnu le rôle de la paroisse dans la survivance des Canadiens. On finira bien par reconnaître à son tour le rôle de la seigneurie, le jour où l'on aura déblayé (celle-ci) des calomnies sous lesquelles l'ont enterrée 70 ans d'efforts pour obtenir sa disparition »⁶. Ainsi s'exprime, M. Maurice Séguin, professeur d'histoire à l'université de Montréal.

Le même historien voit en notre système seigneurial un chef-d'œuvre d'administration « qui a amorti la catastrophe de la conquête ; un préservatif efficace contre l'accaparement et la spéculation des loyalistes ; un système de colonisation agricole merveilleusement adapté à des paysans pauvres sans fortune, prophétiquement conçu pour un peuple conquis auquel la terre restait le seul refuge »⁷.

(3) J. de Limoges, *Le Messager*, (Sherbrooke, 22 juin 1946).

(4) J.-A. Maurault, *Histoire des Abénaquis*, (Québec, 1866), I, 285 ; C. de Rochemontaix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, (Paris, 1896), III, 378.

(5) Marie-Joseph, « Régime Seigneurial », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 7 (1953), 45, 224, 356, 391.

(6) M. Séguin, *La nation canadienne et l'agriculture*, (Montréal, 1947), 179.

(7) *Ibid.*, 176, 178.

Lors de la Cession du Canada, notre région ne possédait qu'une seigneurie, celle de Saint-Armand, qu'on assimile plutôt à un township qu'à un fief.

Le concept de régionalisme ne pouvait donc pas exister, à cette époque, car notre territoire était désert.

« Il n'y a d'Etat que dans la mesure où un certain nombre d'individus ont conscience d'appartenir à une même collectivité, et de posséder des intérêts communs avec les autres membres de la collectivité. Les routes jouent un rôle nécessaire, un rôle de premier ordre dans la vie des unités politiques »⁸.

Monseigneur O'Bready fournit d'autres explications :

« Rien donc ne les attirait vers nos régions, que n'habitait en permanence aucune tribu sauvage et qui n'offraient aucun cours d'eau commode pour la navigation. Ni la Saint-François, avec ses rapides nombreux, ni la Bécancour, ni la Nicolet, ni la Yamaska ne présentaient autant d'attrait que le Richelieu, le Saint-Laurent et l'Outaouais, menant vers tous les centres de chasse ou de mission, ou facilitant l'érection de postes avancés sur les points stratégiques. Voilà pourquoi l'Estrie... ne connut pas d'établissement de colons sous le régime français »⁹.

Les Canadiens s'étaient installés en bordure du Saint-Laurent et de ses tributaires. Tout convergeait vers la grande route commerciale du pays, le Saint-Laurent.

Quand, en 1778, les Loyalistes arrivent au Canada par la rivière Hudson et par le lac Champlain, ils se fixent autour de la baie de Missisquoi, surtout dans la seigneurie de Saint-Armand.

Comme le gouverneur Haldimand ne veut pas que ces Américains s'établissent sur notre territoire, il n'est nulle question de déterminer une région.

On ne parlait alors que du *Canada*, du nom générique de "Waste Lands of the Crown", i.e. terres vagues de la Couronne, ou des seigneuries Saint-Armand, Foucault, Noyan et Sabrevois, ou encore des terres de la baie Missisquoi.

(8) L. Febvre, *La Terre et l'évolution humaine*, (Paris, 1922), 407.

(9) M. O'Bready, *Histoire de Wotton*, (Sherbrooke, 1949), 10.

Charles Stewart, pasteur protestant, écrit en 1815 : "The granted lands in this part of the Province are all held in free and common soccage except in St. Armand, Caldwell and Christie (the local names for the seigniories of Foucault and Noyan), Sabrevois and Bleuri, all of which are old French Seigniories". "In a number of other places in his book he mentions the first three as if they were a part of the Townships"¹⁰.

Il est impossible de déterminer une date précise où une appellation disparaît et où une autre prend sa place. D'ailleurs, les deux noms sont employés en même temps, par divers groupes, selon leur nationalité, selon leur tour d'esprit, selon leur connaissance de l'histoire.

Pour préciser, à un moment donné, tel individu ou tel groupe emploie une expression plutôt qu'une autre.

B - *Townships of Upper Canada — Townships of Lower Canada*

La Loi de 1791 divise le Canada en deux provinces, sans donner satisfaction, ni aux Anglais, ni aux Canadiens français.

Le lieutenant-gouverneur Alured Clarke lance une proclamation et invite les colons à s'établir sur les terres de la Couronne.

Lorsqu'en 1792, le gouverneur ordonne l'arpentage de ce vaste territoire inoccupé entre le Richelieu et la Chaudière, c'est le plan américain des townships qui est adopté. A chacun de ces townships on donne des « noms anglais qui paraissent si singuliers aujourd'hui »¹.

Les Loyalistes ne voulaient pas du système seigneurial, partant français, car ils seraient devenus des censitaires, donc des serviteurs de leurs ennemis d'hier.

« Le premier township, celui de Dunham, ne fut organisé qu'en 1796 »².

(10) Lettre à l'auteur de M. K. C. Lamb, archiviste du Canada.

(1) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 328.

(2) *Ibid.*, 328.

« En 1822, 329 signatures partent d'ici pour Londres, demandant l'union du "Upper and Lower Canada", et les signataires, embarrassés pour préciser leur habitat, écrivent alternativement "The Townships of Lower Canada" et "The English Lower Canada" »³.

« Les noms anglais furent donnés à tous nos cantons, noms qui existent encore et cela dans le but avoué d'attirer ici les *United Empire Loyalists*, demeurés fidèles à la couronne britannique dans les révoltes des Etats américains. Même les vieux noms français des comtés de Nicolet, Portneuf, Chambly, furent remplacés par Buckingham, Hampshire et Kent... C'est en 1829 que ces noms anglais des comtés furent de nouveau remplacés par les noms français que nous avons aujourd'hui. Dans la suite, les nouveaux comtés créés dans le Bas-Canada portèrent des noms ou français ou anglais selon les populations en majorité française ou anglaise »⁴.

En 1840, l'Acte d'Union des deux Canadas supprime officiellement la distinction entre les Townships of Lower and Upper Canada.

C - *Western Townships* — *Eastern Townships*

On prend l'habitude de dire les *Western Townships*, pour ceux de l'Ontario ; et les *Eastern Townships*, pour ceux du Québec. (Ces derniers furent arpentés six ans après ceux de l'Ontario).

Mais, dès 1806, le nom d'*Eastern Townships* apparaît dans le *Quebec Almanac*¹. C'est le premier imprimé qui contient ce terme "Eastern Townships".

Le pasteur Charles Stewart écrit, en 1817, une esquisse

(3) M. O'Bready, « Autour de l'Estrie », *Le Borroméen* (Sherbrooke, novembre 1953), 13.

(4) A. Gravel, « Divisions et Concessions des Cantons de l'Est », *Annales de Saint-Gérard*, (Sherbrooke, novembre 1939), 339.

(1) *The Quebec Almanac and British American Royal Calendar, for the year 1806*, (Québec, J. Neilson), 48.

N. B. — Jusqu'à présent, on avait cru que le premier imprimé à employer ce terme avait été : *A Short View* du pasteur C. Stewart.

sur l'histoire de notre région : "A Short View of the Eastern Townships". Il emploie cette nouvelle désignation ².

L'Encyclopédie du Canada écrit : "Eastern Townships, the name applied to those townships in the province of Quebec lying south of St. Lawrence river which were surveyed soon after 1791, to distinguish them from the Western Townships, on the north shore of the St. Lawrence and about the bay of Quinte, surveyed in 1783-84" ³.

En 1828, une autre pétition, signée celle-là par 10,000 citoyens des "Eastern Townships", reçoit de Londres le 22 juillet sa réponse, qui use elle aussi de la forme "Eastern Townships" (of Lower Canada) ⁴.

Un régiment, durant la guerre de 1837, porte le nom de "Eastern Townships Royal Volunteers" ⁵.

En 1858, c'est devenu expression courante. On retrouve cette appellation dans les publications officielles d'Ottawa ⁶.

M. Blanchard a raison d'écrire « le nom Eastern Townships était cette partie du Sud-Est du Québec où la colonisation s'organisait dans le cadre anglais du Township et non de la Seigneurie canadienne-française ».

D - Townships de l'Est

Les Canadiens français débordent des seigneuries et pénètrent dans les townships, au milieu du XIXe siècle. Ils apportent avec eux leur langue. N'ayant pas de terme pour traduire Townships, ils emploient Townships de l'Est.

Dans l'un des premiers manuels français de géographie, si non le premier, l'abbé Jean Holmes raconte le trajet des gros chalands remontant du lac Saint-Pierre, jusqu'au centre des townships de l'Est ¹.

(2) C. Stewart, *A Short View of the Present State of the Eastern Townships*. (Montréal, 1815) ; P.-G. Roy, *Les Noms géographiques*, (Québec, 1906), 96.

(3) *The Encyclopedia of Canada*, (Toronto, 1940), 257.

(4) Kennedy, *Documents of the Canadian Constitution*, (Ottawa).

(5) *To-Day*, (Sherbrooke, 1917), 43.

(6) « Beds of Copper are in the Eastern Townships » *Geological Survey of Canada for the year 1858*, (Ottawa, 1858), 53.

(1) J. Holmes, *Nouvel abrégé de géographie moderne*, (Québec, 1833), 16.

Et ce terme est employé par les savants aussi bien que par le peuple. Voici des exemples puisés dans différents périodiques :

Un rapport d'exploration géologique en 1850² ; une plaquette sur les Gisements de cuivre dans les Townships de l'Est, en 1858³ ; un Rapport du Comité spécial sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada en 1850⁴ ; un exemplaire du « Journal de Québec » en 1860⁵ ; un Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin à lisse de Sherbrooke, des Townships de l'Est⁶. Une pétition adressée à la Législature provinciale relative au Collège industriel de Sherbrooke⁷ ; le mémorial du Dr Meilleur⁸.

Mais les Anglais devant le débordement des Canadiens français dans la région, attirés par les travaux des Canaux⁹ et l'ouverture de l'Ouest, dépourvus de progéniture, commencent à vendre leurs terres aux Canadiens de langue française.

Le chanoine Groulx affirme que nos « Cantons, ce devait être, dans la province française, la chasse gardée, l'enclave anglaise inviolable et impérisable »¹⁰.

Monseigneur O'Bready écrit « de 1800 à 1850, des spéculateurs accaparèrent presque tous les Eastern Townships, et par leur esprit de lucre, ils y bloquèrent la colonisation. L'enquêteur Charles Buller écrit en 1838 que 105 magnats terriens détiennent, dans la future Estrie, 1,500,000 acres de terre »¹¹.

(2) *Rapport de Progrès pour l'année 1949-50, Exploration Géologique du Canada*, (Toronto, 1850), 37, 38, 52, 120.

(3) *Gisements de cuivre dans les Townships de l'Est*.

(4) *Rapport du Comité Spécial sur l'Etat de l'agriculture au Bas-Canada*, (Toronto, 1850), 54.

(5) *Journal de Québec*, (Québec, 1860), 20.

(6) On parle également du Quebec Central Railways, nouveau nom du chemin de fer, qui va opérer dans les Townships de l'Est, 169.

(7) *Annuaire du Séminaire*, (Sherbrooke, 1881-82), 68.

(8) J. Baptiste Meilleur, *Mémorial de l'Education du Bas-Canada*, (Québec, 1876), 227, 228.

(9) Welland (1829), Rideau (1832), Sault-Ste-Marie (1895).

(10) L. Groulx, *Histoire du Canada français*, (Montréal, 1952), IV, 175.

(11) M. O'Bready, *Jean Holmes*, (Sherbrooke, 1954), VII.

Les Canadiens français commencèrent donc vers cette date à conquérir le domaine dont ils devaient être à jamais exclus.

« Dans le principe, les "Cantons de l'Est" avaient été destinés à être peuplés par les colons de langue anglaise, afin de faire contre-poids au développement toujours croissant de la population franco-canadienne. On y avait établi en "propriété libre" les loyalistes américains, pour les récompenser de leur fidélité à l'Angleterre lors de la guerre de l'Indépendance. En outre, de larges arpentages avaient été taillés au bénéfice de particuliers puissants et de la "Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique", qui les gardaient rigoureusement et apportaient toutes les entraves possibles à la colonisation. Mais ces entraves durent céder un jour devant la poussée et la persistance de la colonisation franco-canadienne »¹².

Pourtant, quatre de nos hommes d'Etat prétendirent qu'il fallait séparer les Loyalistes de l'Ontario et les Américains par une barrière française et catholique pour empêcher les deux groupes de se rapprocher et de mettre en péril le lien britannique¹³.

En 1811, l'ouverture du Chemin Craig favorise et développe la colonisation française. Ce chemin partait de Richmond, passait par Tingwick, Chester et Leeds, pour atteindre Québec. En 1835, la route Gosford, Sherbrooke-Québec, circulait par Ascot, Marbleton, Ham-Sud et Inverness.

Ce chemin commence à Saint-Gilles-de-Beaurivage, passe dans les townships de Leeds... et se termine dans le canton de Shipton. Il a 75 milles de longueur¹⁴.

« Le chemin de fer est le père de l'industrie dans les Cantons de l'Est, mais les forces hydrauliques en sont la mère »¹⁵.

En 1852, on assiste à l'inauguration du Grand Tronc, et, en 1853, à celle du Boston & Maine, « connu d'abord sous le nom de chemin de fer de la vallée du Massawippi »¹⁶.

(12) *La Province de Québec*, Département de l'Agriculture de la province de Québec, (Québec, 1900), 126.

(13) E. Chartier, *Le Devoir*, (18-23 juin 1913).

(14) *Bulletin des Recherches Historiques*, 7 (1901), 316.

(15) R. Blanchard, « Les Cantons de l'Est » *Revue de Géographie Alpine*, 25 (1937), fasc. I, p. 113.

(16) J. Limoges, *Le Messenger*, (Sherbrooke, 26 juin 1946).

La région va prendre corps grâce à l'organisation des voies ferrées et du réseau routier.

L. Febvre expose, en quelques mots, la naissance des petits pays. « Le mode habituel de formation des Etats, écrit-il, implique naturellement l'existence des routes et des moyens divers de communication. Car, sans route et sans communication, comment les hommes parviennent-ils à reconstituer, avec les débris d'unités naturelles dissociées par eux, des ensembles homogènes faits à leur convenance »¹⁷.

Avec leurs routes, les Townships de l'Est demeurent une œuvre de nature, une réussite incomplète, tant que l'homme n'aura pas conquis ce royaume. « Les Canadiens croissent, les Britanniques s'amenuisent, parce qu'ils s'en vont et, disons-le tout de suite, parce qu'ils n'ont plus d'enfants »¹⁸.

Le mémoire, signé le 31 mars 1851, par les 12 missionnaires des Townships de l'Est et glissé dans la documentation officielle du gouvernement provincial, n'emploie jamais d'autres expressions que Townships de l'Est¹⁹.

Ils affirment :

« Ce qu'on appelle proprement townships de l'Est, est cette grande étendue de terre habitable et fertile comprise entre les rivières Chambly (Richelieu) et Chaudière d'une part, les frontières du Maine, du Vermont, de New Hampshire et les seigneuries des districts de Montréal, Saint-François, des Trois-Rivières et d'une partie de celui de Québec de l'autre. Ce vaste territoire présente la perspective heureuse de devenir, à une époque peu éloignée, la partie la plus riche, la plus populeuse et la plus florissante du Bas-Canada, non seulement par son climat plus doux que celui des bords du Saint-Laurent, par l'immense étendue du sol excellent et fertile qu'il renferme, et par l'abondance de ses cours d'eau, mais encore et surtout parce que cette partie de notre beau pays touche aux Etats de nos industriels voisins, et doit renfermer les grandes routes et les principaux points de communication entre les deux pays, par les chemins de fer de Montréal à

(17) L. Febvre, *op. cit.*, 384.

(18) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 349.

(19) *Premier et Second rapports du Comité Spécial, Colonisation des Townships de l'Est du Bas-Canada*, (Québec, 1851), 9-14, 16-18, 20-24, 27-29, 32-35, 38-46.

Melbourne sur la Saint-François, de Melbourne à Portland sur l'Atlantique, et bientôt, nous l'espérons, de Melbourne à Québec. Les six grands comtés que forment les townships de l'Est, Sherbrooke, Stanstead, Shefford, Missiskou (sic), Drummond et Mégantic »²⁰.

Les auteurs plus récents souscrivent à cette opinion.

Mailhot parle des « Cantons de l'Est, appelés tout d'abord les Townships de l'Est »²¹.

Les historiens Saint-Amant²², Albert Gravel²³, Ivanhoé Caron²⁴, les géographes Blanchard²⁵, Boucher de la Bruère²⁶ partagent cette même opinion.

Un missionnaire colonisateur, l'abbé J.-B. Chartier, résume notre pensée quand il dit : « On entend par Cantons de l'Est, ou Townships de l'Est suivant l'expression anglaise, cette immense lisière de terres comprises entre les Seigneuries situées au sud du Saint-Laurent et la frontière des Etats-Unis... De l'avis de tout le monde, ce territoire est susceptible de devenir la plus riche, la plus belle partie de la province de Québec »²⁷.

E - Townships du Sud

Cette dernière désignation, qui nous paraît inexacte, se rencontre plus d'une fois dans la correspondance des évêques, notamment quand ils écrivent à leurs missionnaires.

Pourquoi emploient-ils l'expression Townships du Sud ?

Ils essaient d'accorder le vocabulaire géographique avec l'endroit où ils écrivent. Cet accord se produisit à de nom-

(20) *Ibid.*, 9.

(21) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), 20.

(22) J.-C. Saint-Amant, *Un coin des Cantons de l'Est*, (Drummondville, 1932) 242, 243, 321, 344 ; *L'Avenir* (Arthabaskaville, 1896), 24, 28, 40, 49.

(23) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 161, 162.

(24) I. Caron, « Origines des Cantons de l'Est », *La Tribune*, 25 janvier 1928.

(25) Blanchard, *Centre du Canada français*, 365.

(26) B. de la Bruère, *Le Saguenay*, (St-Hyacinthe, 1880), 40.

(27) *Colonisation des Cantons de l'Est*, (St-Hyacinthe, 1871), 6.

breux exemplaires chez Bouchette ¹, Drapeau ², Mailhot ³, Saint-Amant ⁴, Gravel ⁵.

« L'ensemble de ce territoire, qu'on avait appelé jadis avec assez de raison « les Cantons de l'Est », par rapport aux deux provinces réunies du Haut et du Bas-Canada, a gardé improprement ce nom qui devait être converti aujourd'hui en celui de « Cantons du Sud », par rapport à la seule province qui fait l'objet du présent ouvrage » ⁶.

Historiquement, c'est non seulement difficile, mais impossible et illogique de situer les Cantons de l'Est en rapport de Québec ; c'est à l'Est de l'Ontario (Western Townships) que se sont ouverts les Eastern Townships, et ces Eastern Townships sont encore aujourd'hui à l'EST de l'Ontario, non de la ville ou de la province de Québec. On fausserait l'histoire en les situant en rapport de Québec, ou de St-Johnsbury. La Gaspésie possède un comté qui s'appelle Gaspé-Sud, si je ne me trompe vous trouveriez bizarre et injuste qu'on s'élève contre cette appellation simplement sous prétexte que ce comté est non au Sud, mais au Nord-Est par rapport à Québec. On l'appelle Gaspé-Sud, et avec raison, parce qu'on le met en relation avec le Nord de la Gaspésie. Et la région de Saint-Jérôme se décerne le titre de Royaume du Nord (Montréal : point de repère), alors qu'elle est en plein Sud de la province, et à l'Ouest de la ville de Québec. Tout dépend donc non du caprice, mais de la signification objectivement historique attachée à une appellation : devant l'histoire et devant la réalité, l'Estrie (ou les Eastern Town-

(1) Bouchette, *Topographie du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 332.

(2) S. Drapeau *Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada*, (Québec, 1863), 106.

Ce dernier parlera des cantons du sud. On retrouve la même expression impropre dans « La Province de Québec », (Québec, 1900), 125.

(3) Mailhot, *op. cit.*, 22.

(4) Saint-Amant, *op. cit.*, 12 ; *L'Avenir*, (Arthabaskaville, 1896), 36.

(5) Gravel, *op. cit.*, 17.

(6) Département de l'Agriculture, *La Province de Québec*, (Québec, 1900), 125.

ships) reste à l'EST des townships d'Ontario. Honni soit qui mal y pense !

L'expression Townships du sud disparut peu à peu, sans bruit.

F - *Les Bois-Francs*

Les Canadiens français, qui vivaient à l'étroit dans les seigneuries en lisière au bord du Saint-Laurent, du Richelieu, de la Chaudière, à la vue de ces terres nouvelles inhabitées, débordèrent dans ces townships.

Tous ces colons de langue française ne pouvaient pas facilement prononcer "Eastern Townships"; et, comme ils étaient entrés dans un royaume où le feuillu était roi, ils le baptisèrent « Bois-Francs ».

Un rapport publié, en 1871, par le gouvernement de la province de Québec, nous décrit ces terres à coloniser dans les Cantons de l'Est :

« Les lots sur lesquels le bois franc domine sont plus avantageux à coloniser que ceux couverts de bois mou. Le bois franc pousse généralement sur la terre haute et par conséquent la mieux égouttée. Le bois franc est toujours moins épais que le bois mou, ce qui permet de herser avec facilité autour des souches. La cendre du bois franc est ensuite un revenu qui en vaut la peine... »¹.

Les Anglais semblent n'avoir jamais dit Bois-Francs ; aussi faut-il ajouter que le problème de la langue de Shakespeare ne se posait pas pour eux, mais qu'il se posait chez les gens de langue française.

Gérin-Lajoie, dans son « Jean Rivard », nous présente le tableau fidèle des luttes héroïques des Bois-Francs »² et nous donne lui-même la clef de son roman³.

Le *Bulletin des Recherches Historiques* a fourni, en 1901, une explication sur l'appellation Bois-Francs :

« D'où vient ce nom de Bois-Francs que les écrivains de langue française appliquent généralement à la région des Cantons de l'Est ? »

(1) *La Colonisation des Cantons de l'Est*, (Saint-Hyacinthe, 1871), 27, 28.

(2) B. Sulte, *Revue Canadienne*, (1869), 23.

(3) *Foyer Canadien*, (Québec, 1864), 209-362.

Voilà une question qui nous a été plus d'une fois posée et nous trouvons l'occasion propice pour y répondre, dans la mesure de nos renseignements.

Disons d'abord que cette épithète n'offre encore rien de légal et inutile d'en chercher l'origine à travers les archives de l'Etat.

Le nom de « Bois-Francs » fut primitivement limité aux colonies françaises qui se fondèrent dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic à partir de 1832.

« L'un des motifs qui poussaient nos compatriotes à s'établir dans ces parages, c'est qu'ils trouvaient un sol élevé et facile à défricher à cause des essences forestières dont il était couvert. L'érable, le merisier, le hêtre, etc., etc. dominaient sur les côteaux et le colon n'avait qu'à faire brûler les abatis de la forêt pour obtenir une abondante récolte dès les premières années, sans compter le joli revenu qu'il tirait de la cendre, par la fabrication du sel à potasse.

Ce cachet spécial des terrains où se portait le courant colonisateur ne tarda pas à les désigner. On allait prendre une concession, on allait s'établir dans les Bois-Francs. L'expression se popularisa promptement et, dès le mois de septembre 1838, un document signé par l'évêque de Québec chargeait un prêtre de visiter "les habitants des Bois-Francs", désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles »⁴.

L'abbé Arthur Bergeron, membre du Comité d'Initiative des Bois-Francs, nous écrit dans la même veine : « Pour ces pauvres colons, la désignation "Eastern Townships" n'était pas facile à retenir. Le mot « Bois-Francs » s'était déjà introduit dans le langage populaire, car le peuple est créateur de mots »⁵.

Les Français, qui occupent « le rebord des Cantons »⁶, pénètrent au début du XIXe siècle dans ce grand domaine où le bois franc est roi.

L'abbé Albert Gravel souligne dans son histoire de la

(4) *Bulletin des Recherches Historiques*, 7 (octobre 1901), 315.

(5) Causerie au Poste C. F. D. A., à Drummondville, le 18 janvier 1953.

(6) R. Blanchard, *Géographie générale*, (Montréal, 1946), II, 196.

région : « C'est la qualité et les essences des bois qui croissaient sur le sol de ce territoire qui lui ont valu son nom. Les premiers colons se dirigeaient vers les bois francs. C'est le mot employé en 1836, à l'ouverture des cantons de Blandford, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick et Bulstrode »⁷.

Ce mot, nous le retrouvons à maints endroits sous la plume de l'arpenteur Joseph Bouchette, dans sa description topographique du Bas-Canada.

L'abbé Trudelle, que Monseigneur L.-A. Paquet qualifiait de « curé canadien et patriote »⁸, parle encore de ce coin de pays, proprement appelé Bois-Francs : « Ils (les chasseurs canadiens) avaient admiré ce parc immense, dont le hêtre, l'érable et le noyer faisaient le plus bel ornement et que la nature seule entretenait dans une propreté et une élégance princières »⁹.

L'abbé Mailhot expliquera à son tour : « Cette dénomination est toute naturelle. C'est la qualité du bois même qui croissait et recouvrait le sol de ce territoire qui lui a valu son nom »¹⁰.

Dans *Propos Rustiques* de Monseigneur Camille Roy, nous lisons :

« L'érable poussait partout dans cette terre des Bois-Francs ; et les colons convertissaient en « sall » la cendre des arbres qu'ils abattaient et brûlaient sur place »¹¹.

Blanchard note avec raison que, lorsqu'on quitte la plate-forme du Saint-Laurent pour se diriger vers Sherbrooke, on aborde « une région élevée, et surtout de relief varié ».

Ces terres jouissent d'un climat moins rude, même si les altitudes s'intensifient. « Du fait du climat », ajoute le géographe de Grenoble, « le pays prend une allure spéciale,

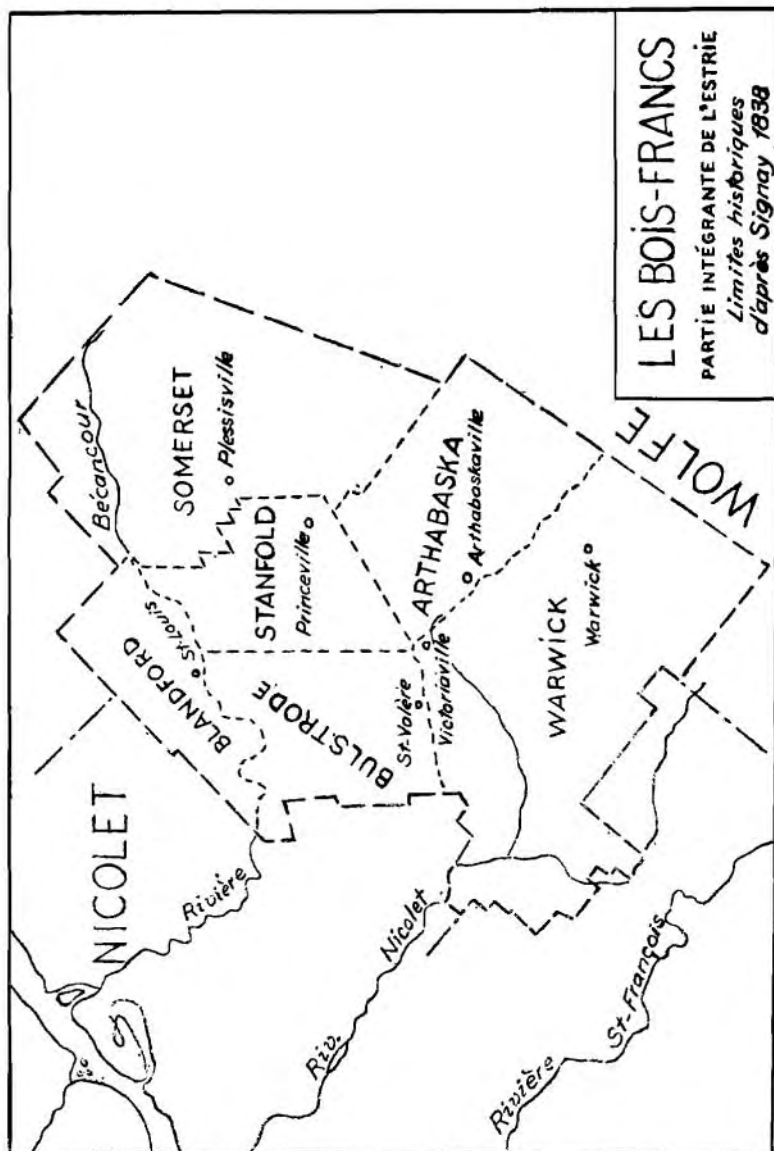
(7) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 162.

(8) J.-R. de Plessis, *Naissance de Plessisville*, (Plessisville, 1935), 18.

(9) C. Trudelle, *Trois Souvenirs*, (Québec, 1878), 9.

(10) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), I, 26.

(11) C. Roy, *Propos Rustiques*, (Montréal, 1913), 97.



Rév. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1950

traduite par la prédominance des feuillus, les Bois-Francis, dont la présence a largement aidé la colonisation à ses débuts »¹².

Conclusions :

On peut déduire des documents précités que le terme régional « Bois-Francis » remonte à une période antérieure à celle qui a donné naissance au nom Cantons de l'Est. Son emploi daterait de 1825 et, vers 1838, cette dénomination semble devenue courante.

Le mot Bois-Francis entre dans ce que M. Jean Désy, notre ambassadeur en France, appelle « ce défilé de bons vieux mots qui, comme les vieilles monnaies patinées par des mains pieuses, circulent encore librement dans nos familles, dont ils forment le patrimoine héréditaire »¹³.

G - Les Cantons de l'Est

Vers 1860, Gérin-Lajoie traduit le mot township par canton. L'auteur de *Jean Rivard* écrit en note, dans les *Soirées Canadiennes* : « Je me servirai de canton de préférence au mot township »¹.

En 1866, L.-C. Bélanger, fondateur du journal sherbrookoïse, *Le Pionnier*, conçoit l'idée de franciser cette expression hybride. On retrouvera un article de ce journaliste, racontant son aventure, dans une annexe à cette thèse.

Ainsi, c'est Gérin-Lajoie qui a lancé le mot Canton et L.-C. Bélanger qui en fut l'ardent propagandiste.

Il semble inexact de répéter, après M. Blanchard, que le nom Eastern Townships fut traduit par Cantons de l'Est vers 1840.

La fondation du journal « *l'Union des Cantons de l'Est* », en 1866, aide à répandre parmi le peuple ce nouveau vocable.

Le mot canton tire son origine de l'italien « cantone ».

(12) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 181, 182.

(13) J. Désy, « archaïsmes français dans le parler canadien », *Vie et Langage*, (mars 1955), 101.

(1) *Les Soirées Canadiennes*, (Québec, 1862), 85.

Il signifie une division d'un arrondissement, une certaine étendue du pays.

Larousse complète. C'est une « circonscription territoriale formée de plusieurs communes et faisant partie d'un arrondissement ; cependant, une ville et même une partie de ville peuvent former à elles seules un canton.

Le canton est le ressort dans lequel s'exerce la juridiction du juge de paix, il est le siège d'un bureau d'enregistrement »².

Le *Bulletin des Recherches Historique* transmet une définition prise dans le Code Municipal, à l'article 9 : « Le mot Canton désigne tout territoire érigé en canton par proclamation »³.

M. Ernest Gagnon précise notre pensée sur ce point : « Le mot "canton" comme traduction du mot "township" a été employé pour la première fois en 1862, par mon regretté ami monsieur Antoine Gérin-Lajoie, dans son ouvrage intitulé : Jean Rivard, au volume II des *Soirées Canadiennes*. Dans sa grande modestie, monsieur Lajoie ne croyait pas au succès de sa traduction, et il ne la risquait qu'avec timidité. On peut lire au volume II des *Soirées canadiennes*, au bas de la page 85, la note suivante, écrite par monsieur Antoine Gérin-Lajoie :

« Le mot anglais township n'a pas d'équivalent en français. M. de Tocqueville dit que le township tient le milieu entre le canton et la commune. Ce mot est d'usage si général parmi les Canadiens qu'il ne serait guère possible aujourd'hui de lui en substituer un autre. Je me servirai pourtant, dans le cours de ce récit *Jean Rivard*, du mot canton, de préférence au mot township ».

Cette traduction fut, dans le temps, considérée comme une heureuse trouvaille.

C'est avec cette première édition de *Jean Rivard* que l'auteur commença à signer : "A. Gérin-Lajoie". Avant cela, il signait : "Antoine Lajoie". Son frère cadet, qui mourut conseiller législatif, signait : "E. Gérin".

On sait que l'auteur de *Jean Rivard* est aussi l'auteur de la chanson ou complainte si populaire : "Un Canadien errant" »⁴.

M. Avila Bédard, sous-ministre des Terres et Forêts au Québec, nous disait : « Le canton, c'est l'unité territoriale

(2) Au mot « Canton ».

(3) *Bulletin de Recherches Historiques*, (octobre 1824), 349.

(4) *Ibid.*, juillet 1897, 107.

correspondant à la localisation d'un site, d'une cité, d'une paroisse, et capable de satisfaire aux exigences et aux besoins de cette population ». Pour illustrer sa pensée, il nous donnait comme exemple le canton type, Winslow ; moyeu paroissial situé au centre mathématique du Canton de 10 milles par 10 milles (100 milles carrés) ⁵.

Autrefois, la concession de terre devait précéder l'arpentage. Quand les arpenteurs Joseph Bouchette et Holland (son beau-père) décidaient l'arpentage d'une région, les colons devaient payer d'abord les frais de ces messieurs. Ce fut d'ailleurs une des causes du retard des Canadiens français à pénétrer dans l'Estrie que le manque de capitaux pour faire effectuer ce travail.

De nos jours, les arpenteurs précèdent les exploitants, partout où l'accès est possible aux bois et aux mines. Le ministère des Terres et Forêts, particulièrement le service du Cadastre, effectuent un travail qui obvie aux ambitions exagérées des spéculateurs.

Si on jette un coup d'œil sur la carte de la belle province, nous voyons que tout notre territoire est sectionné en cantons.

Qui va nous dire que les cantons de Frampton ou Cranbourne ne font pas partie de la région des Cantons de l'Est ? Le mot « canton » est devenu un nom commun pour une région comme l'arpent l'est pour la ferme. Ce terme « canton » reste encore l'objet de nombreuses discussions ⁶.

Si la distinction apportée par le canton ne nous satisfait plus pour préciser les limites de l'Estrie, force nous est de recourir aux Cantons historiques, c'est-à-dire à ce grand domaine borné par le Saint-Laurent, le Richelieu, la Chaudière, abstraction faite des seigneuries.

H — L'Estrie

- 1) Son origine
- 2) Sa formation

(5) Entrevue avec l'auteur, en date du 28 juillet 1955.

(6) M. O'Bready, *Le Borroméen*, (novembre 1951) ; *Le Messenger*, (22 juin 1946) ; D. Potvin, *La Patrie*, (3 janvier 1954) ; C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), 22.

- 3) Sa propagation
- 4) L'Estrie et la politique

1 - *Son origine*

Monseigneur Philippe Desranleau, le quatrième évêque de Sherbrooke (1941-1952), était un fervent de la petite histoire. Homme aux idées claires et nettes, il chérissait les situations précises. Depuis longtemps, il cherchait un terme capable de traduire en un français impeccable et poétique, cette expression lourde et bâtarde, les Cantons de l'Est.

Ceux qui ont vécu à ses côtés, comme son vicaire-général, son chancelier ou ses hommes d'œuvre, affirment que Monseigneur Desranleau questionnait, chaque fois que l'occasion se présentait, les professeurs versés en histoire ou géographie, les grammairiens ou les linguistes, sur un nom à donner à la région correspondant aujourd'hui à l'Estrie.

Que de fois il demandait à son secrétaire de lui apporter des dictionnaires, des encyclopédies ou quelques gros bouquins poussiéreux, qu'il l'envoyait dénicher dans le fond de la bibliothèque ou des archives, pour trouver des renseignements sur des vocables français qui pourraient remplacer avantageusement cette expression de Cantons de l'Est qu'il n'aimait pas !

Plusieurs suggestions furent présentées à l'évêché. Son Excellence les jugeait ou trop longues, ou banales, ou sans fondements historiques.

Ainsi, on lui suggérait de nommer notre région, le jardin de la Province.

« Un jardin se situe mal dans les montagnes ! Allons-nous, disait-il, enlever au Richelieu un titre qui lui va à merveille, et que lui confèrent les géographes eux-mêmes ? »

Les Bois-Francs possèdent une haute valeur historique, mais ils sont limités à un territoire très restreint de notre région.

Monseigneur Desranleau, qui, selon l'expression d'un journaliste sherbrookoïse, M. Louis-C. O'Neil, « mettait des obstacles devant lui pour avoir le plaisir de les reculer », n'était jamais satisfait ni de ses propres recherches, ni non plus de celles des autres.

Monseigneur Desranleau aimait à nous relire cette page exaltante, pour un Sherbrookoïse, de M. Raoul Blanchard. Sherbrooke, « réussite physique, agraire, industrielle, humaine et canadienne-française »¹.

« Et cette réussite », avouait-il, « n'a pas de nom ». Il nous faut la baptiser !

Quels sont les noms porteurs d'une valeur historique ou géographique et qui pouvaient être appliqués comme caractéristiques de notre région ?

La Saint-François, les Appalaches, l'Orford et les Cantons de l'Est.

La Saint-François

Le premier est un nom très populaire dans notre région. Depuis les missionnaires, nos gens le répètent et veulent le conserver. Donné en l'honneur de saint François-Xavier, ce nom a deux siècles de vie. « Ce furent les mêmes pères (Jésuites) qui, en 1632, donnèrent le nom de "St-François" à la rivière qu'ils devaient remonter pour se rendre dans cette partie du pays »².

C'est le plus vieil ancêtre dans l'histoire de la topographie sherbrookoïse. Le peuple de l'Estrie ne l'a pas abandonné, il conserve son nom à la rivière Saint-François ; plusieurs rues de villes et de villages sont baptisées de ce nom.

On parlera encore longtemps du district, du barreau et du club Saint-François.

Mais quel nom pourrait si peu caractériser et spécifier, notre région ? Ce terme est aussi commun en Nouvelle-France que le nom saint Martin l'est en Vieille France.

Il n'est pas facile, aussi, de tirer un nom de la région du Saint-François ? Cette rivière est loin de valoir le Saint-Maurice pour donner naissance à une appellation de région. Et même si on l'avait appelée *Francie* ou *Franciscanie*, les oppositions n'auraient pas manqué de s'accumuler contre ce vocable.

(1) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 368-369.

(2) *Annuaire du Séminaire*, (Sherbrooke, 1881-82), 22.

M. Louis-Philippe Audet, homme de lettres de Québec, avait lancé l'idée de baptiser notre région « la Francie »³.

Les Appalaches

Ce mot repris et vulgarisé par M. Raoul Blanchard, géographe de Grenoble, ne s'étend pas nécessairement à notre région. Il désigne toute cette partie du Canada et des Etats-Unis qui a subi les plissements primaires et qui a connu ensuite l'érosion qui a fait d'elle une pénéplaine.

Si ce mot a quelque valeur au point de vue géographique, il n'en a aucune en histoire. D'ailleurs, les Appalaches s'étendent de la Gaspésie aux Etats-Unis en passant par la région de l'Estrie.

Que penseriez-vous de l'Appalachie ? des Appalachiens ? L'harmonie de la langue française et la possibilité d'un contre-sens nous contraignent à ne pas le choisir.

L'Orford

Ce mont, qui se dresse au cœur de l'Estrie, s'appelle d'un mot que nous devrions conserver et qui est déjà passé dans la vie linguistique et toponymique de notre région.

Un éminent professeur de la faculté des Lettres et directeur de l'institut de Géographie à l'université de Bordeaux, M. Henri Enjalbert, écrit :

« Si j'étais Canadien, j'aimerais que le pays du Saguenay fut le Saguenois et la basse vallée de l'Outaouais le Gatinois, mais ce n'est pas à moi de proposer ces noms. A ce jeu, la région de Québec pourrait s'appeler Orléanais et celle de Montréal le Montois... Pour ma part, je regrette que l'on ne puisse emprunter un nom au relief si caractéristique de la région. Juste au sud, "Vermont" est si français pour le pays des Green Mountains ! Dommage qu'il soit pris ! Alors pourquoi pas Orford, dont la prononciation francisée en "Orfert" donnerait "Orfertois" ou mieux "Orferois", ce qui aurait tout de même l'avantage de tirer mon chapeau aux premiers colons du pays. Leurs descendants apprécieraient la politesse. Je note que vous avez un parc du Mont Orford, c'est déjà une justification du mot "Orferois" »^{4a}.

(3) Revue de l'Hôtellerie de la province de Québec, 1941.

(4a) Communication écrite à l'auteur, en date du 2 décembre 1955.

L'office provincial de Tourisme a lancé un film « Paradis blanc des skieurs ». On chante le Mont Orford, « le Pinacle de l'Estrie ».

Un de nos poètes, les plus représentatifs, M. Alfred Des Rochers, n'a-t-il pas décrit, dans des poésies remarquables, « A l'ombre de l'Orford » ?

Si ce nom a eu l'heur de plaire à ce Français distingué, il ne pourra connaître le même succès dans notre petit coin de pays.

Les Cantons de l'Est

Il nous restait un quatrième terme à exploiter, celui des Cantons de l'Est.

Le créateur du vocable a fait sauter canton qui est aussi commun que le nom comté ou rang. D'ailleurs, le cadastre mentionne uniquement ce terme, pour toute unité territoriale, peu importe où elle se trouve en Abitibi, en Gaspésie, en Mauricie, au Saguenay ou dans notre région.

On a conservé la particule « Est » qui a un sens historique de première valeur.

Cet ancien domaine abénaquis, devenu anglais par l'invasion loyaliste, puis français par la conquête pacifique, se situe à l'« Est » de l'Ontario. A ce point cardinal, on a ajouté la syllabe « rie ».

« Plusieurs concitoyens de la cité de Québec se demandent encore pourquoi dit-on « Cantons de l'EST ou ESTrie alors que nous sommes au SUD de la vieille Capitale ».

EST apparaît aussi bien imprécis puisqu'il faudrait bien savoir à l'EST de quoi... ?

Les « Eastern Townships », domaine situé entre la frontière des États-Unis et le fleuve Saint-Laurent d'une part, la Chaudière et le Richelieu d'autre part, moins les territoires des seigneuries, étaient situés à l'EST par rapport aux WESTern Townships » taillés à l'OUEST, c'est-à-dire dans le futur Ontario.

L'orientation ne venait donc pas de la cité de Québec (ce n'est tout de même pas le centre du monde), mais des terres en Ontario octroyées après 1790 aux Loyalistes. Pour saisir le sens de l'EST, il faut donc connaître l'histoire de ce territoire.

Un phénomène similaire se manifestera très bientôt dans une autre région du Québec, la « Côte Nord ». Cette Côte NORD, pour ceux qui habitent le Nouveau-Québec, sera au SUD de leur région, et pour les Québécois, elle demeurera au NORD. L'histoire précisera la raison de cette orientation...

D'ailleurs, nous avons beaucoup de respect pour les opinions de nos concitoyens. Que chacun emploie ce qui lui semble le plus juste ! C'est le peuple qui donnera le verdict final.

Ceux qui désirent garder la première physionomie de notre région, (la plus historique), qu'ils reviennent au terme abénakis SHACEWANTEKU et qu'ils s'appellent SHACEWANTEKOIS.

Les Anglophones sont bien libres de continuer à nommer notre région EASTERN TOWNSHIPS, et leurs habitants les TOWNSHIPPERS.

Les tenants du mot CANTONS DE L'EST, qu'ils les conservent, et nous souhaitons bonne chance aux CANTONNIERS.

Quant à moi, j'accepte le terme ESTRIE et je suis fier de me dire ESTRIEN.

La conquête pacifique et française se continue en Etrie qu'on le veuille ou non. Nous préférons l'action à la discussion »^{4b}.

2 - Sa formation

Les suffixes « rie » et « trie » entrent dans la composition de nombreuses appellations françaises.

La Curne de Sainte-Palaye, dans son « Dictionnaire historique de l'Ancien langage français », signale que « trie » peut avoir trois sens : 1° l'action de trier, 2° un colombier, 3° frapper de la trie⁵.

Cette syllabe « trie » s'applique, encore à deux villages, et à un canton de France.

(4b) Marcel Bureau, *La Tribune*, 1 février 1960, 4.

(5) La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'Ancien langage français*, X, 98.

Trie, chef-lieu sur la Baïse à 30 kilomètres de Tarbes, groupe, dans les Hautes-Pyrénées, plus de 1,200 habitants ⁶.

Trie-Château, en Oise, canton de Chaumont, est resté célèbre par son château qui a appartenu aux d'Estouteville, aux Bourbon-Langueville, aux Bourbon-Canti. Le prince de Canti y donna asile à J.-J. Rousseau ⁷.

Trie-la-Ville, dans l'Oise, nous montre encore son abbaye Gamer-Fontaine, construite au XIII^e siècle.

Le suffixe « rie » se traduit par « terre en friche », en rouchi. « Les terres demoraient (sic) en ries et les vignes à labourer » ⁸.

On donne aussi à « rie » le sens de domaine, de royaume. Nombre de noms de villes ou de pays portent, dans leur substance, ce suffixe : la Bulgarie, l'Autriche, la Sibérie, la Hongrie, l'Algérie, Alexandrie,...

Le mot « Estrie » se retrouve, en son entier, dans le Dictionnaire historique. Il signifie : magicien, sorcier, fée ⁹.

Le bonhomme Lafontaine a aussi employé le mot « Estrif » dans ses Contes ¹⁰.

Au temps de Charlemagne, si on regarde la carte de Louis André, la Francie occupait le centre de la Gaule, enclavée entre la Neustrie et l'Austrasie. L'Austrasie indique le territoire « qui est à l'Est » et la Neustrie, celui « qui n'est pas à l'Est ». Le premier était compris entre Reims et Soissons ; Sigebert I, fils de Clotaire I, gouverna ce royaume. Le second, la Neustrie, de l'Ouest, fut illustrée par Chilpéric, fils de Clotaire I. L'Aquitaine se rattacha à ce territoire sous Clanbert.

N'a-t-on pas encore aujourd'hui la petite péninsule de l'Istrie avec Trieste comme capitale ? Trieste, ville industrielle de la Vénétie, est considérée comme le plus grand centre du mercure au monde et renommée pour son électricité ¹¹.

(6) Quillet, *Dictionnaire encyclopédique*, (Paris, 1746), 4814.

(7) *Ibid.*, 1814.

(8) La Curne de Sainte-Palaye, *op. cit.*, IX, 235.

(9) *Ibid.*, VI, 115.

(10) Quillet, *opus cit.*, au mot « estrif », 1563.

(11) Allix, *Grandes Puissances du Monde, Aide-mémoire*, (Paris, 1948), 35, 79.

Sur la carte de l'Allemagne du Xe-XIIIe siècles apparaissait la Marche de l'Istrie qui correspond à la Yougoslavie actuelle ¹².

Le mot « Estrie », qui s'affiche maintenant sur la carte de la Nouvelle-France, va donc se trouver en bonne compagnie historique.

Mais, avant d'avoir Estrie, nous avons connu d'abord Esterie.

Le vocable *Esterie* est suggéré. Nous sommes en juin 1946. Lancé officiellement lors du festival de la Bonne Chanson le 24 juin 1946 ¹³.

A qui doit-on attribuer la paternité de ce terme ?

L'abbé Maurice O'Bready, du séminaire Saint-Charles, assume la paternité du terme « Esterie ».

Pour ceux qui ne sont pas de la région — car tous les nôtres le connaissent et plusieurs le dénomment notre historien régional.

Monsieur O'Bready est un fils de Wotton. Après de brillantes études à Sherbrooke, il séjourne à Paris où il fréquente la Sorbonne et l'Institut catholique. Après deux années dans la Ville-Lumière, il revient licencié ès lettres, et possesseur de diplômes en psychologie et en chant grégorien.

Professeur pendant vingt ans en rhétorique, il fut l'animateur de toutes les manifestations patriotiques, littéraires, artistiques et religieuses de la région.

Doué de talents remarquables, de pensée, de plume et d'action, il est incontestablement un de nos prêtres les plus estimés de l'Estrie.

Quand le gouvernement provincial annonça la fondation de la troisième université française du Québec, Monseigneur Georges Cabana le désigna comme secrétaire général, puis comme vice-recteur de cette institution de haut savoir.

Rome le nomma camérier secret en 1954, puis l'éleva à la prélatrice en 1957, façon de reconnaître ses mérites comme éducateur.

(12) Ch. Aimond, *Le Moyen-Age*, (Paris, 1925), 170.

(13) *La Tribune*, (Sherbrooke, 22 juin 1946), 3 ; *Ibid.*, (25 juin 1946), 3 ; *Le Messenger*, (Sherbrooke, 22 juin 1946), 18.

Le Messenger de Sherbrooke publie un texte sur la valeur du mot qu'on vient de lancer.

L'ESTERIE

On disait autrefois THE EASTERN TOWNSHIPS, ou par abréviation, THE TOWNSHIPS. Et quand on s'essaya à franciser cette désignation, on traduisit bonnement par LES CANTONS DE L'EST.

Pourquoi DE L'EST ? Rien ne le précise. C'est peut-être parce que notre région s'ouvrait à l'Est de Montréal, siège du gouvernement sous l'Union, alors que s'intensifia ici la colonisation. Peut-être aussi par opposition à l'Ontario, qui se développa à l'ouest vers le même temps.

Et pourquoi CANTONS ? L'appellation TOWNSHIPS est déjà fautive, puisque le township, comme la commune française, délimite une ville et ses dépendances, le tout administré par un maire et des conseillers. La transposition de TOWNSHIPS en CANTONS, en plus de fausser la traduction, ne rend pas non plus la réalité : le canton français, subdivision d'un arrondissement, parfois même d'une ville, « est le ressort dans lequel s'exerce la juridiction d'un juge de paix ; il est le siège d'un bureau d'enregistrement ». Ni l'une ni l'autre de ces caractéristiques ne s'appliquent à nos soi-disant CANTONS.

À l'imprécision de EASTERN, à l'inexactitude de TOWNSHIPS ou de CANTONS, à l'impossibilité de mouler l'idée dans une forme adjectivale, ajoutez le prosaïsme de l'expression entière CANTONS DE L'EST : la longueur de cette périphrase de fortune agace notre besoin de concision, comme sa lourdeur rebute l'inspiration du poète le mieux intentionné.

On vient de lancer le joli mot ESTERIE, qui remplacera avantageusement TOWNSHIPS ou CANTONS DE L'EST. Un hymne régional, récemment inauguré et chantant nos richesses, notre ascendance, notre esprit, a même consacré cette appellation par son titre déjà populaire : L'ESTERIE. L'heureuse trouvaille permettra désormais à notre petite patrie de se panacher, à l'exemple de la Mauricie et de la Laurentie, d'un nom bref, expressif et poétique.

Nous ne cachons pas que la graphie syncopée ESTRIE nous aurait plu tout autant, parce qu'elle se serait apparentée davantage à celle de l'ancienne Neustrie des Francs (royaume de l'Ouest) et qu'elle aurait combiné avec la racine EST, celle de TRIE, qui évoque des landes productives.

En tout cas, de Eserie ou de Eserie dérive tout naturellement l'adjectif ESTRIEN. Comme il sera commode, maintenant, au lieu de dépenser sept ou huit mots pour désigner « les habitants des Cantons de l'Est », de les appeler tout simplement ESTRIENS, en sept ou huit lettres ! Et les Anglais, en tra-

duisant cet adjectif dans leur langue, profiteront du même avantage, s'ils le veulent.

Décidément, ESTRIE restera ! Vive l'ESTERIE !

Maurice O'Bready, *ptre* ^{14a}.

Le lecteur a sûrement noté que le mot *Estrie* se trouvait dans l'article, mais l'auteur donnait sa préférence au terme « Esterie ».

Pour faire entrer chez le peuple ce nouveau mot, l'abbé O'Bready compose une poésie résumant trois thèmes : un *terroir* généreux, une *race* de preux et un *passé* glorieux. Sylvio Lacharité, chef d'orchestre réputé, mettait cette poésie en musique ^{14b}.

La première rédaction de cette chanson régionale, sortie des presses de *La Tribune*, portait le terme Esterie.

Monseigneur Desranleau réduisit, de concert avec Monseigneur O'Bready et après avoir consulté des experts en linguistique, le terme à Estrie, qui est plus court et plus harmonieux.

Ainsi venait d'entrer timidement, dans la galerie des noms géographiques, Estrie, qui va surprendre par sa nouveauté, sa poésie, sa consonnance et sa valeur représentative française, surtout dans un milieu anglo-saxon.

Lors d'un grand festival de la Bonne chanson, en 1947, on lança officiellement cet hymne régional à l'Estrie. Les milliers de Sherbrookoïses furent vite gagnés à sa cause par son entrain et par la haute signification des mots.

On peut affirmer que Monseigneur O'Bready fut le créateur de ce vocable et que Monseigneur Desranleau en fut le vulgarisateur. Il en fut un peu comme jadis au sujet du mot « Canton ». Gérin-Lajoie introduisit le terme Canton dans le lexique toponymique et le journaliste L.-C. Bélanger s'en fit le propagandiste chez le peuple, surtout par le truchement du journal *Le Pionnier*.

(14a) *Le Messenger*, *opus cit.*, (20 juillet 1946) ; *La Tribune*, (22 juin 1946), 3.

(14b) La salle des Anciens du séminaire de Sherbrooke conserve précieusement le manuscrit de cet hymne régional. Le distingué musicien l'a offert à son Alma Mater par le truchement de l'abbé Walter Alexander, ce dernier garde avec un soin jaloux tous les souvenirs relatifs aux Borroméens.

Notre mot « Estrie », qui désigne les anciens « Cantons de l'Est », se sectionne en deux parties Rie et Est i.e. le royaume de l'Est, la région de l'Est.

Le mot « Est » s'accorde avec les exigences de l'histoire. On désignait le territoire conquis entre le Saint-Laurent, les rivières Richelieu et Chaudière et les Etats-Unis, les seigneuries exceptées, comme un royaume qui fut conquis par les Abénaquis, puis par les Loyalistes et les Britanniques, enfin par les Canadiens français.

Ce secteur territorial était à l'est, par rapport à celui de l'Ontario, qui se trouvait à l'ouest.

Le terme Estrie venait d'entrer dans la grande famille des noms géographiques à la suite de Saguenay, Gaspésie, Mauricie. Ce dernier vocable, lancé par Mgr Albert Tessier, n'a que trente ans¹⁵.

Le mot « Estrie » fut porté à l'attention de nos Immortels montréalais. Voici la teneur officielle de leur réponse :

Académie canadienne-française

Extrait du rapport de la séance de linguistique tenue le 5 mars 1951.

Le Comité de linguistique accepte le terme Estrie pour désigner « les Cantons de l'Est » et en recommande l'usage.

Pour copie, Le secrétaire perpétuel
*Guy Frégault*¹⁶.

* * *

Le 10 novembre de la même année, nous lisons dans *Le Devoir*¹⁷.

L'ACADEMIE CANADIENNE APPROUVE LE MOT
« ESTRIE »

L'Académie canadienne-française, réunie en comité de linguistique, recommande après étude ce qui suit :

(15) P.-Georges Roy, *La Mauricie*, (Trois-Rivières, 1934). Dans la préface signée par Lucien Desbiens, le terme Mauricie apparaît pour la première fois, au dire de Mgr Tessier (18 avril 1953).

(16) Communication écrite à l'auteur, en date du 29 janvier 1955.

(17) *Le Devoir*, (Montréal, 10 novembre 1951).

Depuis quelques années l'on rencontre fréquemment l'expression Estrie pour désigner cette partie de notre province nommée Eastern Townships, en traduction française courante : Les Cantons de l'Est. Le terme Estrie semble gagner en faveur, particulièrement dans la région en cause. Après et comme Mauricie, il est en voie d'adoption.

On peut considérer que :

1) L'emploi de plus en plus général de ce terme, et cela surtout par les habitants mêmes de la région, plaide fortement en faveur de sa rétention.

2) Le mot est d'une brièveté séduisante ; plus encore, si on le compare à l'expression Cantons de l'Est, traduction littérale de l'anglais.

3) Il a l'avantage d'être plus particulier que l'expression vague qu'il remplacerait.

4) Enfin il est de bonne formation. Il est curieux de constater qu'il pourrait en fait être issu de la langue romane. Le terme ancien *Neustrie* était simplement la contraction de *Ne Oster Reich*, soit : le Royaume qui n'est pas à l'Est, *Oster-Reich*, devenu Autriche, c'est le Royaume de l'Est ; de la même façon on eût pu faire jadis *Eustrie* ou *Estrie*.

Pour tout cela, l'Académie croit devoir retenir et enregistrer le terme ESTRIE pour désigner ce groupe de comtés du Québec dont la capitale est la ville de Sherbrooke.

* * *

Le Messager de Sherbrooke commente à son tour cette heureuse nouvelle ¹⁸.

L'ESTRIE

Le mot E-S-T-R-I-E doit dorénavant remplacer l'expression « Les Cantons de l'Est » et servir à désigner le groupe de comtés du Québec dont la capitale est la ville de Sherbrooke.

Telle est la récente décision de l'Académie canadienne-française.

Depuis longtemps Monseigneur l'archevêque de Sherbrooke cherchait un beau nom français pour désigner notre région. Son Excellence a patiemment étudié la linguistique, scruté l'étymologie, consulté grammairiens et philologues, finalement donné son cœur à cette expression agréable : « ESTRIE ».

Voici que l'Académie canadienne-française accepte officiellement ce terme, comme jadis celui de Mauricie.

Elle le fait à cause de l'emploi généralisé du mot ; — à cause de sa brièveté séduisante ; — à cause de son assonance française ; — à cause de sa précision significative ;

(18) *Le Messager*, opus cit., (17 novembre 1951).

— à cause de la sûreté de sa formation ; il pourrait dériver de la langue romane ; comme le terme Neustrie (en France) signifie « Région qui n'est pas à l'Est », ESTRIE signifie chez nous « les comtés de l'Est ».

* * *

Le Borroméen, lien entre les anciens élèves du séminaire Saint-Charles, commente, sous la plume de son rédacteur en chef, la décision précitée :

Aujourd'hui, nous pouvons parler beaucoup plus librement : l'Académie canadienne-française, de son propre chef et sans aucune pression dans un sens ou dans l'autre, vient de décréter que le nom « Estrie », formé selon toutes les exigences de la philologie, mérite d'entrer tête haute dans le lexique géographique. Nous ignorons la réaction que cette décision produira chez les anti-Estriens : pour nous, nous avouons qu'elle nous a causé une joie non équivoque.

Au cours de l'histoire de notre région, c'est le seul nom générique qui ait pu se réclamer de l'honneur d'une reconnaissance officielle par une institution aussi compétente que l'Académie canadienne-française...

Soudain, « Estrie » apparaît. Indifférence d'abord, puis approbation d'une part, protestation violente d'autre part. « Estrie » résiste à tous les boulets, même à ceux de l'insulte et du ridicule. La canonnade apaisée, l'Académie canadienne-française donne son placet laudatif à la création... Si nous nous écoutions, la tentation nous prendrait de remercier les claboueurs de toute la province, surtout ceux de Sherbrooke, d'avoir hurlé si fort devant cette nouveauté : elle serait peut-être morte d'inanition, tandis que leurs hauts cris l'ont mise en vedette et l'ont portée jusque devant les Académiciens.

Le plus amusant reste à venir : pendant que nous nous refuserons obstinément quelque temps encore à recevoir un vocable de chez nous que l'on assure gracieux, bref, commode, facilement traduisible (Eastria) et conforme à la sémantique, les journaux étrangers nous dameront le pion, en consacrant avant nous l'emploi de « Estrie » ! En attendant cette humiliation, le peuple, consciemment ou non, en établit lui aussi l'usage. Si on en juge par les avatars, au siècle dernier, des « Eastern Townships » mués en « Townships de l'Est », puis en « Cantons de l'Est », c'est bien l'avis du peuple qui finit par l'emporter dans ces questions de langage. Ni vous ni moi n'y pouvons rien. Il y met 20 ou 30 ans s'il le faut, mais, à la longue, son choix s'impose.

Or le peuple est déjà largement gagné au charme du terme « Estrie » ; et la récente décision de l'Académie ne nous semble pas de nature à réprimer son penchant.

Et alors, bientôt, on dira communément l'Estrie ? Eh oui, l'Estrie : on dira communément l'Estrie... Et puis ? Quel mal cela peut-il faire aux gens de Québec ?

Maurice O'Bready, *ptre* ¹⁹

* * *

Le comité de Toponymie du Québec, créé officiellement en novembre 1956 par le conseil de Vie française en Amérique et la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, émet le communiqué suivant :

ESTRIE

Le comité de Toponymie du Québec préconise l'usage du mot ESTRIE en remplacement de « Cantons de l'Est », traduction par trop littérale et maintenant désuète d'« Eastern Townships ». De nombreuses raisons motivent ce changement.

D'abord *l'usage*. Il y a belle lurette que les noms de cantons ne sont plus employés dans la correspondance ni les expéditions. Depuis qu'une loi provinciale créait en 1855 un grand nombre de municipalités au Québec, l'appellation cantonale disparut vite de l'usage quotidien. Et, puisqu'on n'utilise plus les noms de cantons dans les adresses et le langage courant, pourquoi définir encore toute une région de « Cantons de l'Est ».

Question aussi de *logique*. Il n'est pas très publicitaire de baptiser une région aussi progressive que l'Estrie du nom de « Cantons... », lorsque la mode est aux superlatifs, tels que pays, royaume, etc. Sherbrooke semble orgueilleuse de son titre de « Reine des Cantons de l'Est » ; il n'y a pas de quoi, ma foi ! Une reine devrait exiger rien de moins qu'un royaume. D'autres régions sont plus ambitieuses, par exemple « le royaume du Saguenay ». Au reste, depuis quand une reine gouverne-t-elle une poignée de cantons ?

Au point de vue *linguistique*. ESTRIE est combien plus recommandable que sa piètre traduction d'« Eastern Townships » ! Dès 1951, l'Académie canadienne-française accueil-

(19) *Le Borroméen*, (Sherbrooke, novembre 1951), 13-14.

lait comme suit le nouveau toponyme : « Le comité de linguistique accepte le terme ESTRIE pour désigner les Cantons de l'Est, et en recommande l'usage ». Plusieurs linguistes réputés au Canada français favorisent ESTRIE. Le suffixe RIE signifie pays, territoire (avec certaines variantes) dans plusieurs langues : Oster-Reich, Autriche, Austria, Neustrie, Istrie, Hongrie, Sibérie, etc...

ESTRIE est donc un vocable conforme à la sémantique, et de facture heureuse. Il a aussi l'avantage sur « Cantons de l'Est » d'être plus bref, plus simple et plus harmonieux. Nous parlions autrefois de la péninsule de Gaspé et de la vallée du Saint-Maurice. On a modernisé ces toponymes pour leur donner les formes combien plus élégantes, logiques et concises de Gaspésie et Mauricie. Pourquoi s'opposerait-on maintenant à Estrie ?

D'ailleurs, ESTRIE se répand de plus en plus dans la Province aussi bien qu'à Sherbrooke et dans tout le territoire adjacent. Les publications l'emploient chaque jour davantage ; l'affichage le vulgarise ; il entre dans la dénomination de nombreuses raisons sociales ; bref, on le rencontre un peu partout, et il plaît à l'élite autant qu'au peuple. Les protagonistes d'ESTRIE se recrutent d'ailleurs dans des milieux de choix, comme la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste, le conseil de la Vie française, l'université et le séminaire de Sherbrooke. La cathédrale de cette ville n'arbore-t-elle pas fièrement dans son sanctuaire l'invocation « Notre-Dame de l'Estrie » ? Plusieurs géographes se proposent d'employer ESTRIE dans leurs cartes et manuels. Il paraît déjà dans plusieurs guides et documents gouvernementaux.

Bref, le toponyme ESTRIE est promis à une brillante carrière ; nous sollicitons votre bienveillant concours pour nous aider à le propager, et hâter son acceptation générale.

Le comité de Toponymie du Québec,
75, rue d'Auteuil,
Québec (4)²⁰.

* * *

(20) *Communiqué de presse*, 6 décembre 1956.

Les géographes du Québec emboîtent, eux aussi, le pas.

Association des Géographes du Québec
C. P. 3272, Saint-Roch
Québec

APPUI DE L'ASSOCIATION DES GÉOGRAPHES
DU QUÉBEC AU VOCABLE ESTRIE

L'Association des Géographes du Québec désire donner son appui au vocable ESTRIE créé en 1946 et qui, depuis, a été consacré par l'usage.

L'Association des Géographes du Québec recommande fortement l'emploi du mot ESTRIE pour désigner la région autrefois appelée Cantons de l'Est, tant pour sa construction tout à fait conforme à la sémantique que pour le choix très heureux d'un terme court et dérivant de l'ancien nom. L'Association des Géographes du Québec souhaite, pour toutes les raisons précitées et à la suite de nombreuses autres sociétés, que l'appellation ESTRIE soit définitivement consacrée dans l'usage en remplacement de l'ancien nom qui était d'ailleurs lourd, impropre et inélégant.

L'Association des Géographes du Québec,
*Jacques Girard, secrétaire*²¹.

* * *

Au Congrès de l'ACELF (association canadienne des éducateurs de langue française), tenu à Rimouski du 16 au 19 août 1960, les commissions nos 17 et 19 de la presse et des agences de publicité siégeaient sous la présidence de M. Gaston Dugas, journaliste à La Presse. M. Albert Gervais, directeur du journal L'Enseignement, (aujourd'hui député de Montmorency et spécialiste de l'Opposition dans le domaine de l'éducation) agissait comme secrétaire de ces commissions.

Plusieurs résolutions ont été référées à l'assemblée générale, dont la suivante qui a reçu l'approbation unanime des délégués :

« Que l'ACELF, consciente de l'importance de la toponymie pour la sauvegarde du visage français du

(21) *Communiqué de presse, 30 septembre 1962.*

Québec, invite les agences de diffusion à populariser l'usage de l'appellation « Estrie » préférablement à celle de « Cantons de l'Est »²².

Cette proposition a été présentée par M. Armand Leroux, préposé à la division de l'économie à la faculté de Commerce de l'université de Sherbrooke, et appuyée par M. Jean-Marc Léger, du journal *Le Devoir*.

Dans un bloc-notes, Pierre Laporte enchaîne : « C'est une raison de plus, qui s'ajoute à beaucoup d'autres... pour prendre l'habitude d'employer *exclusivement* le terme Estrie »²³.

Les inspecteurs d'écoles de la région (no 11), réunis à l'école Saint-François de Sherbrooke, sous la présidence de l'inspecteur régional, M. Thomas-Charles Boily, ce 6e jour de décembre 1960, acceptent le mot « Estrie » pour désigner le territoire appelé « Cantons de l'Est » et conviennent de l'employer régulièrement.

Cyrille Tousignant,
appuyé par *Roland Lafrance,*
propose qu'on adopte cette délibération.

Copie conforme,
ce 8 décembre 1960.

(signé) *C. Tousignant, i.é.*

* * *

Enfin, les mouvements patriotiques passent plusieurs résolutions en faveur de l'ESTRIE.

du Conseil diocésain

« Extrait du livre des procès-verbaux du Conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, réunion régulière du jeudi 21 janvier 1960 :

A l'instar de l'Académie canadienne-française qui, à sa séance du 5 mars 1951, adoptait officiellement le mot ESTRIE pour remplacer l'ancienne appellation Cantons de l'Est, le conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste

(22) *Le parler français*, travaux du XIIIe congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française, Rimouski, août 1960, Editions « L'ACELF », Québec, 109.

(23) *Le Devoir*, opus cit., 4 août 1961, 4.

de Sherbrooke, à sa réunion du 21 janvier 1960, adopte officiellement le mot ESTRIE et en recommande l'usage à ses 20,000 membres répartis aux quatre coins de l'Estrie.
Adopté à l'unanimité ».

Le président,
Dr René Vanasse.

du Comité féminin diocésain

« Le Comité féminin diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke, à son assemblée régulière du mercredi 27 janvier 1960, accepte à l'unanimité le mot ESTRIE pour désigner les Cantons de l'Est et demande à ses milliers de membres de le propager dans tous les secteurs paroissial, diocésain et provincial.

Ce terme, créé en 1946 par Mgr Maurice O'Bready, secrétaire général de l'université de Sherbrooke et secrétaire de la société d'histoire des Cantons de l'Est, adopté officiellement en 1951 par l'Académie canadienne-française, traduit pour nous toutes cette conquête pacifique des nôtres en Estrie.

Adopté à l'unanimité ».

La présidente,
Mme Françoise Robitaille.

de l'A.J.C.

« Les membres de l'association de la jeunesse canadienne (A.J.C.) du diocèse de Sherbrooke, à leur réunion régulière du 5 février 1960, ont décidé à l'unanimité de donner leur adhésion au terme « Estrie » pour désigner les Cantons de l'Est.

Considérant que dans une question de linguistique, l'Académie canadienne-française est chez-nous l'institution la plus apte à se prononcer dans ce domaine, nous sommes heureux de nous rallier à sa décision du 5 mars 1951. « Le comité de linguistique accepte le terme Estrie pour désigner les Cantons de l'Est et en recommande l'usage.

Adopté à l'unanimité ».

Le président,
Guy Tousignant.

* * *

Les trois lettres suivantes arrivent à l'office provincial du tourisme, au 710, Grande-Allée, Québec et à la Permanence diocésaine de la S.S.J.B.

Saint-Hyacinthe, 12 décembre 1959.

Il est très regrettable qu'une certaine polémique se fasse actuellement autour du terme *Estrie* dont l'emploi est maintenant courant au sein de l'élite non seulement de cette région mais de la province toute entière.

Aussi je me permets de vous rappeler qu'en ce qui concerne les diverses sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province avec leurs 811 sections paroissiales et leurs 215,000 membres, elles ne permettront pas que l'on revienne à une appellation périmée et en voie de disparaître complètement.

D'ailleurs ce terme *Estrie*, à l'instar de Gaspésie, Mauricie, symbolise très bien cette région en plein épanouissement, en plein progrès.

Veillez croire, cher monsieur, que si *Estrie* n'apparaissait pas sur la carte routière actuellement sous impression, toute une phalange de membres des S. S. J. B. protesteraient.

Votre bien obligé,
Le chef du secrétariat,
Gérard Turcotte.

Québec, le 19 décembre 1959.

Depuis sa fondation, le comité de Toponymie du Québec, fondé par la fédération des S.S.J.B. du Québec et le conseil de la Vie française, a toujours recommandé le terme *Estrie*. Les membres étaient convaincus que l'emploi de ce terme était un fait classé et définitif. Mais voici qu'un certain groupe dont les intentions et les buts sont inexplicables désirent revenir à l'ancienne appellation à peu près généralement disparue.

Comme président du comité de Toponymie du Québec j'espère bien que l'office du Tourisme de notre Province ne portera pas attention aux derniers résistants des Cantons

de l'Est et qu'Estrie apparaîtra sur la carte routière de la province.

Votre bien obligé
Le président du comité
de Toponymie du Québec.

Saint-Hyacinthe, le 10 octobre 1959.

Je désire porter à votre attention que la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec emploie et recommande le terme *Estrie* pour désigner le territoire autrefois connu sous le nom de *Eastern Townships*. Dans les communiqués et articles émanant de notre secrétariat, seul le mot *Estrie* est utilisé pour signifier cette région de la province de Québec.

C'est dire que nous croyons normal que le terme *Estrie* soit employé sur la carte routière et autres publications de l'office provincial du Tourisme.

Votre bien obligé
Le président de la fédération
des S.S.J.B. du Québec.
Me Richard Rioux.

* * *

Sur les chances de survie du mot *Estrie*, l'avis de Monsieur Emile Chartier, lui-même un Estrien de naissance et de tempéramment, est très simple. Il nous écrit :

« Ne vous en faites pas. A ceux qui se plaignent de la critique, on répond : Pourquoi vous en offusquer ? Si elle est juste, elle vous rend service ; si elle est fausse, elle tombera d'elle-même.

Il faut penser de même au sujet des attaques subies par *Estrie*. Ou il est juste et alors il leur survivra, ou il est faux, et il disparaîtra de lui-même. Pourtant, il semble bien qu'il surnagera, tant il est de bonne venue ».

* * *

Trois linguistiques de haute réputation nous apportent aussi un témoignage non équivoque sur la valeur du terme *Estrie*.

M. Jean-Paul Vinay, directeur de la section linguistique, philologique et phonétique expérimentale à l'université de Montréal :

« Estrie, forme synthétique bâtie sur EST et RIE-TRIE, cf. NEUSTRIE, OSTRIE, v. forme de AUSTRIA, AUTRICHE, cf. patrie. Cette formation me semble parfaitement défendable ».

M. Richard Bergeron, professeur de français moderne et de stylistique à la faculté des Lettres de l'université de Montréal et auteur de recherches linguistiques :

« Le vocable ESTRIE, qui tend à supplanter l'expression Cantons de l'Est, me paraît d'une excellente frappe. Sa sonorité et son expressivité me semblent bien supérieures à celles de la locution remplacée, lourd calque de l'anglais. ESTRIE, création de chez-nous, heureuse par sa concision même, mérite de survivre ».

M. Jean-Marie Laurence, professeur et auteur de plusieurs ouvrages sur la langue dont *Notre français sur le vif* et *Notes méthodologiques sur l'enseignement du français* :

« ESTRIE est un mot de formation régulière. Et même s'il nous paraît actuellement anachronique, il est probable que l'usage effacera cette impression »²⁴.

* * *

Mgr Victor Tremblay, historien chevronné et président de la société historique du Saguenay, nous donne son opinion :

« Il me semble que la dénomination « ESTRIE » devrait être admise partout. Le terme est préférable à « Cantons de l'Est », dont il exprime tout le sens en un mot simple et bref, et qui se prête à la formation de l'adjectif, qu'on a souvent besoin d'employer »²⁵.

* * *

Deux géographes bien connus y vont de leur haute appréciation.

(24) *Communications* écrites à l'auteur, en date du 31 mars, 4, 3 et 5 avril 1956.

(25) *Lettre* à l'auteur le 12 février 1961.

Ministère des Mines et des Relevés Techniques

Direction de la Géographie Ottawa, le 15 juillet 1961.

A titre de géographe professionnel, je tiens à donner mon plein accord sur la formation et l'emploi du terme Estrie.

Je considère qu'il est tout à fait normal qu'ait été créé un terme court et bien frappé pour désigner la région à laquelle a été donné le nom Estrie; ce terme a, par ailleurs, le mérite d'être issu d'un mot qui, pour être lourd et inélégant (les Cantons de l'Est) a une signification historique bien précise. J'ajoute qu'il était parfaitement légitime que le terme Cantons de l'Est évoluât vers la forme Estrie.

Je souhaite vivement que les organismes officiels, gouvernementaux et municipaux, de même que les journaux, acceptent sans hésitation ni restriction, ce terme si bien choisi qu'est Estrie.

Michel Brochu, géographe,
Docteur de l'université de Paris.

Institut de Géographie

Montréal, le 28 novembre 1958.

Je répandrai l'usage du mot « Estrie » pour désigner la région communément appelée « Cantons de l'Est » dans le passé.

Je m'appliquerai dorénavant à utiliser ce mot dans mes cours, conférences, manuels et autres travaux.

Pierre Dagenais, directeur

* * *

M. Aristide Dupuis, à l'emploi de l'office de la langue française au ministère des Affaires culturelles, s'applique sans relâche, depuis un quart de siècle, à épurer le langage des nôtres. Par le truchement de sa revue *Le Documentaire*, il signale nos erreurs, suggère des corrections et diffuse des mots d'ordre.

« On parle des régions de la Mauricie, de la Gaspésie, de la Laurentie et, depuis quelques mois, de l'Estrie. Estrie